

**contre
champ**



Le bassin versant de la Tille

Carte d'identité

**Gouvernance, territoires de projets et
milieux humains**

- Novembre 2010 -



Claire Duprez & Yannick Arama (ACTeon)

Baptiste Chemery (Contrechamp)

TABLE DES MATIÈRES SIMPLIFIÉE

<i>Table des matières simplifiée</i>	3
<i>Table des matières complète</i>	4
<i>Tables des illustrations</i>	7
<i>Abréviations</i>	9
<i>Lexique</i>	10
<i>Note au lecteur</i>	11
1 <i>Milieus Physiques et géographie : introduction</i>	15
2 <i>Infrastructure : un territoire ouvert</i>	26
3 <i>Sociographie : un territoire rural dynamique en interaction avec Dijon</i>	32
4 <i>Economie : entre grandes entreprises industrielles, agriculture et dynamisme dijonnais</i>	37
5 <i>Patrimoine culturel et environnemental : une richesse en amont</i>	50
6 <i>Eau : déséquilibre quantitatif et préoccupation qualitative</i>	56
7 <i>Organisation territoriale : une scission entre amont et aval</i>	61
8 <i>Des territoires de projets : SCOT Dijonnais et Pays Seine et Tille</i>	68
9 <i>Conclusion : synthèse analytique</i>	73
<i>Bibliographie</i>	83

TABLE DES MATIÈRES COMPLÈTE

Table des matières simplifiée	3
Table des matières complète.....	4
Tables des illustrations.....	7
Les figures.....	7
Les encadrés	8
Abréviations	9
Lexique.....	10
Note au lecteur.....	11
1 Milieux Physiques et géographie : introduction	15
1.1 Positionnement institutionnel et hydrographique.....	15
1.2 Géographie physique	17
1.2.1 Caractéristiques générales du bassin	17
1.2.2 Caractéristiques climatiques	17
1.2.3 Caractéristiques géologiques	18
1.3 Organisations institutionnelles et caractéristiques socio- géographiques.....	19
1.4 Occupation du sol : Milieux semi-naturels et territoires artificialisés	20
1.4.1 Milieux semi-naturels au Nord et territoire agricole au Sud :.....	21
1.4.1.1 Décomposition des différents couverts agricoles	22
1.4.1.2 Décomposition des différents couverts forestiers et milieux semi-naturels	23
1.4.1.3 L'eau, un élément participatif à la structuration du paysage à l'amont	23
1.4.2 Territoires artificialisés.....	24
2 Infrastructure : un territoire ouvert.....	26
2.1 Les infrastructures	26
2.1.1 Les infrastructures routières	26
2.1.1.1 Le réseau autoroutier et routier.....	26
2.1.1.2 Les projets	27
2.1.1 Le réseau ferroviaire	28
2.1.1.1 Un réseau à dominante transit de fret.....	28
2.1.1.2 Des efforts investis pour le transport de personnes	28
➤ Un cadencement des trains.....	28
➤ Réflexion sur une réouverture de gare	29
2.2 Les flux	29

2.2.1	Des flux locaux principalement domicile-travail	29
2.2.1	Des flux à l'échelle supra-territoriale, quelles implications pour la Tille ?	30
3	<i>Sociographie : un territoire rural dynamique en interaction avec Dijon</i>	32
3.1	Une population rurale et une population urbaine en coexistence.....	32
3.2	Bassin d'ouvriers et emploi Dijonnais	34
4	<i>Economie : entre grandes entreprises industrielles, agriculture et dynamisme dijonnais</i>	37
4.1	Industries	37
4.1.1	Des sites industriels historiques, moteurs économiques à l'amont.....	38
4.1.1.1	Deux pôles de concentration des emplois à l'amont	38
4.1.1.2	Les risques induits de la concentration des emplois	39
4.1.1.3	Une nécessaire anticipation des risques	39
4.1.2	Des activités impactantes sur le bassin	39
	Agriculture	40
4.2		40
4.2.1	Des inégalités Nord/Sud.....	41
4.2.2	Des distinctions d'orientation agricoles	41
4.2.3	Les impacts sur la ressource en eau	42
4.2.4	Un tournant pour le monde agricole sur la Tille	43
4.2.5	Dimension prospective.....	43
	➤ Une évolution passée laissant présager peu de changements notables sur les superficies exploitées	43
	➤ Une pression foncière toutefois importante.....	44
	➤ Une dynamique forte du GEDA d'Is sur Tille et des interrogations autour des circuits courts	44
4.3	Tourisme	45
4.3.1	Une offre touristique relativement faible	45
4.3.2	Une fréquentation passée à la baisse	46
4.3.3	Quelle fréquentation future possible ?	46
4.3.3.1	Des projets pour le département.....	46
4.3.3.2	Quelles retombées pour la Tille ?.....	47
4.4	Des équipements commerciaux et de services renforçant l'attractivité de Dijon	48
5	<i>Patrimoine culturel et environnemental : une richesse en amont.....</i>	50
5.1	Les points d'intérêts culturels sur le territoire	50
5.2	Le patrimoine naturel.....	51
5.2.1	De vastes zones naturelles à l'amont	51
5.2.2	Zones naturelles, supports d'activités.....	52
5.2.3	Des paysages diversifiés	53

5.3	Les événements culturels	54
6	<i>Eau : déséquilibre quantitatif et préoccupation qualitative.....</i>	56
6.1	Des enjeux aussi bien qualitatifs que quantitatifs.....	56
6.1.1	La DCE et les objectifs à atteindre	57
6.1.2	Etat des lieux	57
6.2	Les mesures	58
6.3	Une multiplicité de démarches	59
7	<i>Organisation territoriale : une scission entre amont et aval.....</i>	61
7.1	Des acteurs nombreux	62
7.1.1	Des collectivités locales à implication variable	62
7.1.2	Un travail de fédération des Syndicats.....	64
7.1.3	Un tissu associatif présent	64
7.2	Relation inter-acteurs	65
8	<i>Des territoires de projets : SCOT Dijonnais et Pays Seine et Tille.....</i>	68
8.1	Deux entités distinctes, une orientation commune : le social.....	68
8.2	Une opportunité, les contrats « AmbitionS Côte d’Or »	69
8.3	Un projet de territoire très structurant : le Parc National	70
9	<i>Conclusion : synthèse analytique.....</i>	73
9.1	Qu’entend-on par « territoire » ?	73
9.2	Le bassin versant de la Tille fait-il « territoire » ? Synthèse.....	74
9.2.1	Ce qui sépare : frontières et divisions sur le territoire de bassin de la Tille.....	75
9.2.2	Ce qui rapproche : cohésions sur le territoire de bassin de la Tille.....	76
9.2.3	Ce qui relie : Communication locale sur le territoire de bassin de la Tille	78
9.3	Le bassin versant de la Tille fait-il « territoire » ? Analyses	79
9.3.1	Un bassin versant qui ne fait pas territoire	79
9.3.2	Le bassin versant de la Tille peut-il cependant constituer un territoire de projet ?	79
	<i>Bibliographie</i>	83
	Images de la page de garde	83
	Documents	83
	Sites Internet consultés.....	84
	Liste des personnes rencontrées juin 2010.....	85

Les figures

Figure 1 : Carte des contraintes à l'expansion de l'agglomération dijonnaise	14
Figure 2 : Situation du bassin de la Tille au regard des logiques institutionnelles classiques et hydrographiques.....	16
Figure 3 : Carte des origines et forces des influences climatiques sur la Tille	17
Figure 4 : Normales mensuelles des précipitations à la station de Dijon Longvic	18
Figure 5 : Carte géologique de la région Dijonnaise	18
Figure 6 : Carte « Alluvions de la Tille ».....	19
Figure 7 : Localisation de la Côte d'Or	19
Figure 8 : Carte des contraintes à l'expansion de l'agglomération dijonnaise	20
Figure 9 : Répartition entre territoire artificialisé et territoire agricole et semi-naturel.....	21
Figure 10 : Carte de l'occupation du sol du bassin versant	21
Figure 11 : Répartition des superficies agricoles (ha/%).....	22
Figure 12 : Tableau des caractéristiques agricoles entre le nord et le Sud et répartition des assolements.....	22
Figure 13 : Répartition des différents peuplements dans les forêts du bassin versant de la Tille	23
Figure 14 : Répartition de l'occupation du sol dans la partie artificialisée du Bassin versant de la Tille	24
Figure 15 : Axes routiers	26
Figure 16 : Réseau ferré en Bourgogne.....	28
Figure 17 : Flux journaliers domicile-travail.....	30
Figure 18 : La circulation routière	31
Figure 19 : Le trafic ferroviaire.....	31
Figure 20 : Densité lissée de population en 2006	32
Figure 21 : Evolution de la population et prospective tendancielle	33
Figure 22 : Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2006 dû au solde migratoire	33
Figure 23 : Population par tranche d'âge	34
Figure 24 : Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans.....	35
Figure 25 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle.....	35
Figure 26 : Revenu net moyen imposable en 2006	35
Figure 27 : Aires d'influence des pôles de services intermédiaires	36
Figure 28 : Poids du secteur dominant par rapport à l'industrie totale en termes d'effectifs salariés dans chacun des cantons.....	39
Figure 29 : Répartition des assolements dans les zones amont et aval du bassin	41
Figure 30 : Evolution du cheptel bovin – Partie amont du territoire	42
Figure 31. Evolution du nombre d'exploitation et de la SAU sur le BV de la Tille.....	44
Figure 32. Capacité touristique totale pour 100 habitants.....	45
Figure 33 : Carte des Milieux Naturels sur le Bassin Versant.....	52
Figure 34 : Cartographie des paysages	53
Figure 35 : Calendrier des manifestations.....	54

Figure 36 : Carte des communautés de communes du bassin versant	62
Figure 37 : Carte des Pays	63
Figure 38 : Schéma des relations d'acteurs sur le territoire de la Tille	66
Figure 39 : Les oppositions politiques au sein du territoire – année 2010	66
Figure 40 : Tableau des thématiques de développement des territoires de projets locaux.....	69
Figure 41 : Aire du projet de parc national de forêt feuillue de plaine entre Champagne et Bourgogne et extensions possibles en cœur ou en aire d'adhésion.	71
Figure 42 : Liste des collectivités de la Tille représentées dans le GIP	72

Les encadrés

Encadré 1. Fiche d'identité démographique et géographique du territoire de bassin versant	19
Encadré 2. Un territoire peu enclin au changement.....	21
Encadré 3. Eau et paysage	23
Encadré 4. Les Trois Rivières	24
Encadré 5. Développement de Quetigny : le Projet Icade	25
Encadré 6. Rurbanité, définition et implications	34
Encadré 7. Description des sites industriels historiques	38
Encadré 8. Description de l'activité d'extraction des minéraux	40
Encadré 9. Les types d'actions mises en œuvre pour une disponibilité en eau à destination agricole	42
Encadré 10. Les actions mises en œuvre pour améliorer la qualité des eaux	43
Encadré 11. Tourisme : une logique toujours communale	46
Encadré 12. Le centre commercial Toison d'Or	48
Encadré 13. Description de sites culturels particuliers.....	51
Encadré 14. Description d'événements particuliers en relation autour de la thématique eau	55
Encadré 15. Les implications des ZRE	59
Encadré 16. Une intercommunalité relativement peu spontanée	62
Encadré 17. Focus sur le Pays Seine et Tille.....	63
Encadré 18. Les contrats « AmbitionS Côte d'Or ».....	69
Encadré 19. Les opportunités offertes par ce projet pour les collectivités	70

AEP	Alimentation en Eau Potable
AERMC	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
ASA	Association Syndicale Autorisée
ASL	Association Syndicale Libre
CDA	Chambre Départementale d'Agriculture
CLE	Commission Locale de l'Eau
CG	Conseil Général
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDT	Direction Départementale du Territoire
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EPI	Établissement Public Intersyndical
EPTB	Établissement Public Territorial de Bassin
MISE	Mission InterService de l'Eau
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée
PAC	Politique Agricole Commune
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SI	Syndicat Intercommunal
SIG	Système d'Information Géographique
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Interêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZRE	Zone de Répartition des Eaux

Dortoirisation : Phénomène d'évolution des fonctions d'un espace vers un caractère essentiellement résidentielle, avec une vie culturelle, sociale, voire économique très réduite.

Forêt mélangée : Terme utilisé dans Corine Land Cover pour définir un sous-type de forêt caractérisé par des formations végétales principalement constituée par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes ou ni les feuillus ni les conifères ne dominent.

Infra-territorial : échelle de territoire inférieure à celui considéré

Milieux semi-naturels : Type d'occupation du territoire selon Corine Land Cover qui intègre les forêts, les milieux à végétation arbustive et/ou herbacée et les espaces ouverts sans ou avec peu de végétation.

Néo-ruraux : citadins ayant décidé de partir s'installer en zone rural

Openfield : terme de géographie qui désigne un paysage agricole à champs ouverts. Les géographes francophones ont décidé de recourir à ce vocable anglais pour éviter le mot français correspondant (campagne) que les multiples sens et l'usage toponymique rendaient trop ambigu.

Patrimonialisation : Action de codification et d'enregistrement de biens matériels ou, de plus en plus souvent, immatériels porteurs de valeurs collectives.

Périurbanisation : cf. rurbanisation

Rurbanisation : Néologisme apparu en 1976 qui désigne le processus de "retour" des citadins, à partir de la fin des années 1960 et le début des années 1970, dans des zones qualifiées de rurales.

Sociographie : Description des réalités et des faits sociaux

Supra-territorial : échelle de territoire plus grande que celui de référence

Territoire : Quelque soit sa nature, un territoire implique l'existence de frontières ou de limites. Dans le cadre de ce rapport la nature du territoire du bassin versant de la Tille correspond à un espace géographique qualifié par une spécificité naturelle. D'autres territoires correspondant à un espace géographique qualifié par une appartenance juridique pourront toutefois faire l'objet de discussions.

Territoire agricole : Type d'occupation du territoire selon Corine Land Cover qui intègre les terres arables, les cultures permanentes, les prairies et les autres zones agricoles hétérogènes.

Territoire artificialisé : Type d'occupation du territoire selon Corine Land Cover qui intègre les zones urbanisées, les zones industrielles ou commerciales, les mines, décharges et chantiers ainsi que les espaces verts artificialisés non agricoles.

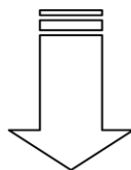
Tête de bassin : Parties amont des bassins versants

Ce document est un portrait de territoire de bassin versant. Il constitue l'une des approches développées dans le cadre de l'étude « Gouvernance, territoires de projets et milieux humains » sur le Bassin versant de la Tille.

Il a pour objectif de décrire globalement les activités menées sur ce territoire hydrographique et de contribuer **parmi d'autres documents** (voir l'encadré ci-dessous) à la compréhension de son fonctionnement, en tant que territoire de projet « eaux », territoire identitaire et territoire traversés par d'autres sphères avec des échelles d'actions diverses.

Les documents de l'étude « Gouvernance, territoires de projets et milieux humains »

- **Un portrait de territoire**
- Une note sur la gouvernance dans le territoire et de l'eau en particulier
- Une étude sur les usages de l'eau et leur représentation
- Une étude sur les représentations des habitants du territoire et de l'eau
- Une étude sur la couverture médiatique de l'eau dans le *Bien public*



- Conclusions croisées et mise en perspective stratégique pour des recommandations de gestion de l'eau sur le bassin

La notion de territoire dans ce document

La base de ce travail repose sur le constat qu'un territoire de bassin versant est un espace géographique délimité par (i) une logique hydrographique sur lequel (ii) un projet de gestion de l'eau se met en place. Sa réussite, par la nature et les services de l'objet qu'il essaye de gérer, dépend étroitement de l'ensemble des activités, pratiques et usages développés en son sein. Or ces pratiques (économiques, sociales) ont des logiques et des espaces de mise en œuvre qui transcendent parfois cet espace de gestion.

Décrire et commencer à comprendre un territoire de bassin versant ne peut donc se circonscrire à la seule présentation des questions d'eau, mais se doit d'embrasser un contexte plus général qui permettra de comprendre quel est le niveau d'adéquation entre les logiques d'actions sur l'eau et les autres activités et pratiques sur le territoire.

Nous retiendrons donc ici que **le concept de « territoire » est entendu à minima comme l'intersection entre (i) des pratiques et (ii) leur échelle de mise en œuvre.** Etant entendu que ce document ne représente qu'une partie des éléments d'analyse prévu dans l'étude, et ayant reconnu que diverses activités prennent place dans la zone géographique délimitée par le bassin versant, ce document essayera, **à partir de l'ensemble des données décrites**

dans le corps du document, d'éclairer, dans sa conclusion le lecteur sur trois éléments relatifs au territoire :

- **Le bassin versant de la Tille fait-il « territoire » ?**

La notion sociologique de territoire renverra ici à un espace géographique au sein duquel s'organise un système de relations politiques, économiques, sociales et culturelles entre des groupes sociaux. Le territoire est entendu ici comme un « espace d'identification » (l'espace vécu, l'espace identitaire sur lequel un individu/une communauté se projette), et un « espace consommé » (au travers de l'habitat et/ou des activités de travail, de loisir). Le territoire sociologique est, de fait, à dimensions variables, fonction des représentations et des usages d'un individu/d'un groupement humain.

On se demandera ici, si les logiques historiques générales s'inscrivent géographiquement sur la même zone et la même échelle que les logiques de bassin versant et si elles pourraient s'alimenter positivement ; autrement dit « est-ce que le bassin est, ou pourrait devenir, un espace de cohésion générale », se demander s'il fait « territoire ».

Si, de ce point de vue le bassin versant ne fait pas nécessairement sens, il peut néanmoins recouper des sous ou sur échelles pertinentes (une agglomération urbaine, un espace de « rive à rive », etc.).

- **Le bassin versant peut-il être un « territoire de projet » ?**

A l'aune de cette réflexion nous pourrions nous demander si la zone hydrographique s'inscrit dans des zones d'identification particulière, relatif à des groupements spécifiques et des projets associés (un bassin d'emplois, etc.) et comment les projets de gestion « eaux » et certains « hors eaux » peuvent sectoriellement se renforcer et s'intégrer les uns les autres.

- **Le bassin versant peut-il être un « territoire de projet eau et milieux aquatiques » ?**

Enfin, éclairés d'un contexte large, nous nous demanderons si un projet « eau et milieux aquatiques » peut être mis en place à l'échelle du bassin et à quelles conditions.

Ces premières réflexions doivent être replacées dans le contexte général de production de l'étude. En effet, ce portrait est un document intermédiaire qui à côté d'autres approches nourrira une vision plus globale et plus complète, notamment sur les questions de représentation et de territoire identitaire. **Le lecteur ne doit donc pas prendre les premières réflexions de la conclusion de ce document comme des éléments complets pour une approche stratégique de la gestion de l'eau. Un document de conclusions croisées permettra en fin d'étude d'alimenter une perspective stratégique.**

Méthodologie et sources

Réalisé à partir des données statistiques disponibles (INSEE, AGRESTE, etc.) et d'entretiens auprès d'informateurs institutionnels, le portrait vise à recenser les grandes caractéristiques du territoire aussi bien physiques qu'organisationnelles, privilégiant, quand cela est possible une approche géographique et spatialisée.

A la fois introduction au territoire et description des zones institutionnalisées dans le système politique et les pratiques sociales, le document présente ses **résultats par thématiques**

(Milieux physiques, infrastructures, sociographie, économie, patrimoine, organisation politique territoriale, projets spécifiques, et eaux) avant de proposer une première **analyse en conclusion** du document.

Aide à la lecture



Pour les lecteurs pressés : ce document est volumineux. Pour ne pas vous « noyer », nous vous invitons à lire la conclusion dans un premier temps, puis de revenir dans le corps du texte sur les thématiques qui vous interpellent.

La conclusion générale propose au lecteur une synthèse construite autour de trois éléments :

1. Ce qui divise sur le bassin versant,
 2. Ce qui regroupe sur le bassin versant,
 3. Ce qui relie dans et autour du bassin versant,
- et répond, à l'aune des éléments du document, aux trois questions présentées ci-avant.

Trois niveaux de lecture rythment le document :

- Des encadrés « Points clés » en chaque début de partie permettent d'apprécier les éléments importants décrits dans le corps de texte ;

Points Clés

Une évolution de l'occupation du sol : périurbanisation et patrimonialisation

L'évolution historique de l'occupation du sol n'a pas connu de bouleversements majeurs récents. Cette stabilité est bousculée ces dernières années par une artificialisation des sols dans l'orbite de l'agglomération Dijonnaise vers le Nord et l'Est. En parallèle, pour la frange Nord du territoire, le couvert majoritairement forestier connaît des perspectives de patrimonialisation à l'échelle nationale via la mise en place d'un parc National. Le territoire connaît donc un début de mutation !

- Un corps de texte détaillant la situation sur chacune des thématiques intégrant des illustrations de différentes natures ;

Par ailleurs, l'agglomération de Dijon, en pleine expansion concerne directement le territoire de la Tille. En effet, limitée dans son développement par un relief vallonné à l'Ouest et un prix du foncier très élevé au sud, sa zone d'expansion naturelle se tourne vers la plaine de l'Est. La carte ci-contre illustre ce phénomène.

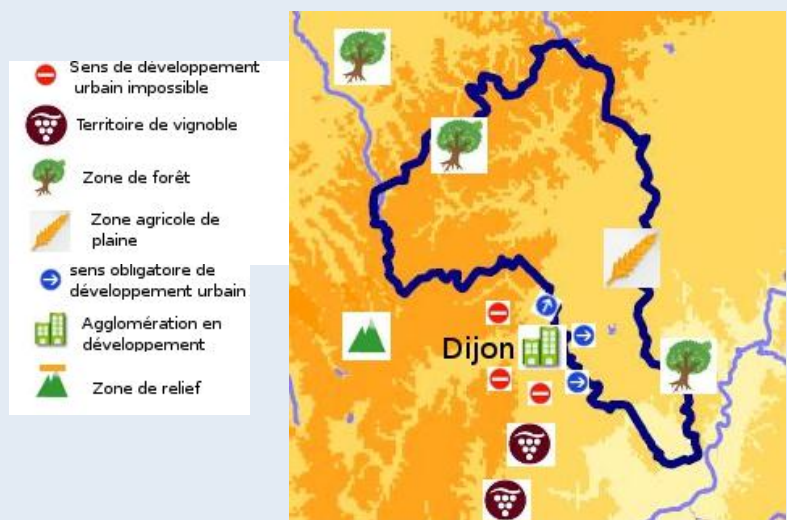


Figure 1 : Carte des contraintes à l'expansion de l'agglomération dijonnaise

- Des encadrés offrant un niveau de détail plus fin que le corps de texte sur certaines spécificités du territoire. Ils peuvent être lus indépendamment du reste du texte et vice versa.

Encadré 1. Quelles actions mises en œuvre pour une disponibilité en eau à destination agricole ?

Pour pallier le manque d'eau en période estivale, certains agriculteurs se sont regroupés pour constituer 3 grandes retenues d'eau à Couternon, Varois et Chaignot et Saint Julien (103 000 m³, 54 000 m³ et 70 000 m³). Initialement ces retenues étaient destinées à irriguer 345 ha de betteraves à sucre, d'oignon et d'autres légumes en remplacement des pompages dans le ruisseau du Bas-Mont.

Selon le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RM&C, ces projets ont conduits à l'abandon des pompages directs dans le ruisseau permettant de maintenir le débit en été au-dessus du minimum réglementaire.

Ce rapport constituant une synthèse bibliographique couplé au recueil de dires d'experts, il ne peut assurer l'exhaustivité totale de tous les points de vue et résultats.

Bonne lecture.

1 MILIEUX PHYSIQUES ET GÉOGRAPHIE : INTRODUCTION

Un territoire globalement rural

95 % de l'occupation du sol est agricole et semi-naturel. Néanmoins deux ensembles paysagers partagent le territoire en deux : au nord un couvert majoritairement forestier fait face à un sud structuré autour d'une agriculture de plaine en milieu ouvert. Cette structuration laisse présager un usage différencié du territoire et des priorités distinctes..

Une évolution de l'occupation du sol : périurbanisation et patrimonialisation

L'évolution historique de l'occupation du sol n'a pas connu de bouleversements majeurs récents. Cette stabilité est bousculée ces dernières années par une artificialisation des sols dans l'orbite de l'agglomération Dijonnaise vers le Nord et l'Est. En parallèle, pour la frange Nord du territoire, le couvert majoritairement forestier connaît des perspectives de patrimonialisation à l'échelle nationale via la mise en place du Parc National entre Champagne et Bourgogne. Le territoire connaît donc un début de mutation !

Un territoire en tête de bassin

Situés à la limite Nord du Bassin versant Rhône Méditerranée et Corse, la Tille et ses affluents ne structurent pas fortement leur territoire. Très en Amont, les rivières vont de paires avec les vallées qui dessinent le territoire. Mais ce phénomène s'étiole complètement dans la plaine où la rivière passe inaperçue en terme paysager. Le substrat calcaire de la partie Nord du bassin versant, la présence de nappes alluviales d'accompagnement avec forages et puits, et plus globalement un climat semi-continental à l'origine des étiages estivaux sévères, confèrent un poids important aux questions d'accès à la ressource en eau.

1.1 Positionnement institutionnel et hydrographique

La création administrative des territoires de bassins versants repose sur la volonté de lier une représentation de l'eau comme « objet environnemental », avec des limites physiques et biologiques, utilisé socialement, encadré juridiquement et administrativement par les institutions.

Le bassin versant de la Tille fait partie du district hydrographique Rhône Méditerranée (RM) et plus particulièrement de la délégation Saône Amont (cf. figure 2).

Au sens politique, le bassin versant se situe dans la région Bourgogne et le département Côte d'Or. Au Nord, une partie du territoire est localisée en région Champagne Ardenne et plus précisément sur le département de la Haute Marne. Proche de Dijon, il est socialement et économiquement très relié à la capitale départementale.

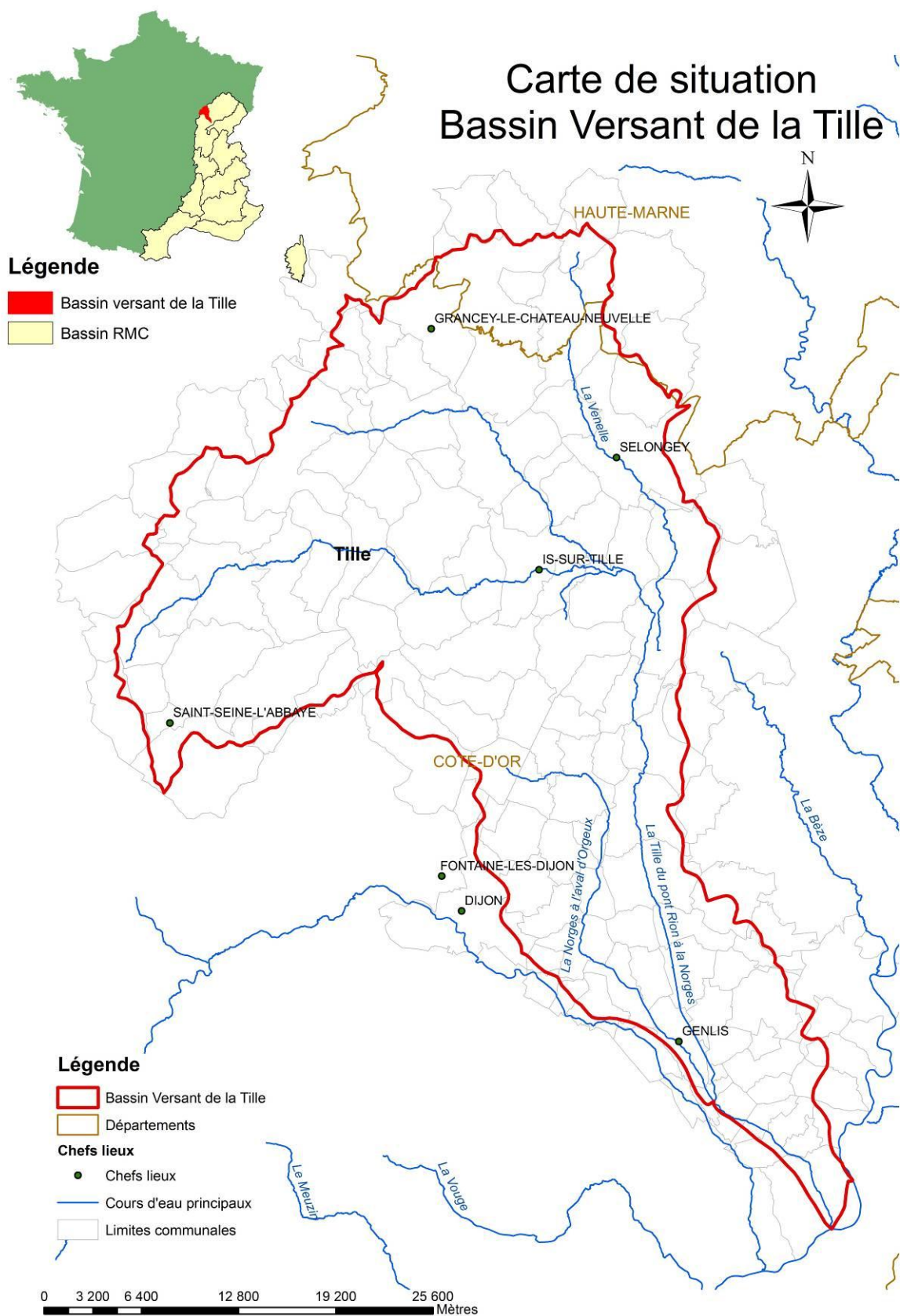


Figure 2 : Situation du bassin de la Tille au regard des logiques institutionnelles classiques et hydrographiques

Source : BD Carthage

1.2 Géographie physique

1.2.1 Caractéristiques générales du bassin

La principale rivière du bassin versant est la Tille. Affluent majeur de la Saône, elle prend sa source à la confluence des combes de Préfond, Baudry et Chenevières et de quelques résurgences.

Avec ses principaux affluents, l'IGNON, la Venelle, la Norges, le Crône et l'Arnison, elle forme un bassin de 1300 km² environ. Culminant à 600 mètres d'altitude, le bassin, large à sa tête, se resserre vers son point le plus bas où il se jette dans la Saône, à 150 mètres d'altitude.

La Tille avoisine la centaine de kilomètres sur son plus long drain hydraulique et sa pente moyenne varie entre 0,9 % à l'amont et 0,2% à l'aval du bassin¹.

1.2.2 Caractéristiques climatiques

Le bassin versant de la Tille se trouve au carrefour de trois influences climatiques.

Sur la partie Nord-Ouest du bassin, limitrophe avec le Châtillonnais, l'influence est de type océanique à tendance semi-continentale. Cette influence, liée aux reliefs périphérique de bassin s'atténue complètement à l'approche d'Is sur Tille.

A l'amont du bassin, le climat prend un caractère résolument continental, avec des vents d'hiver froids venant de l'Est et du Nord-Est.

A l'aval, le climat à caractère continental subit une légère influence méditerranéenne poussée par l'influence chaude du val de Saône et du couloir rhodanien. La rencontre des masses froides du Nord et chaudes du Sud peut provoquer de forts orages.

L'influence semi-continentale générale se traduit par une amplitude thermique mensuelle parmi les plus élevées de France (18 °C contre 15 °C à Paris), des étés chauds et des hivers froids et secs

avec des chutes de neige relativement fréquentes.

La rose des vents de Dijon montre une prédominance de vents de Nord à Nord-Est caractéristiques de la bise d'hiver.

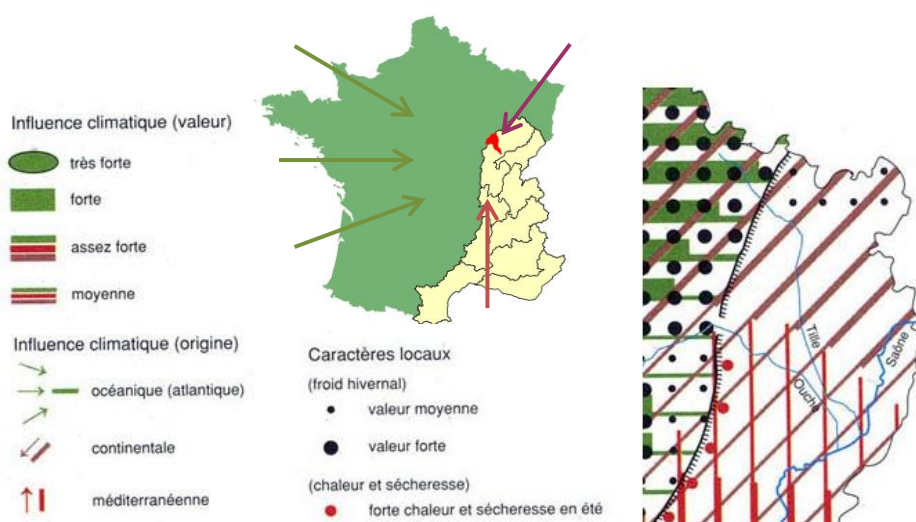
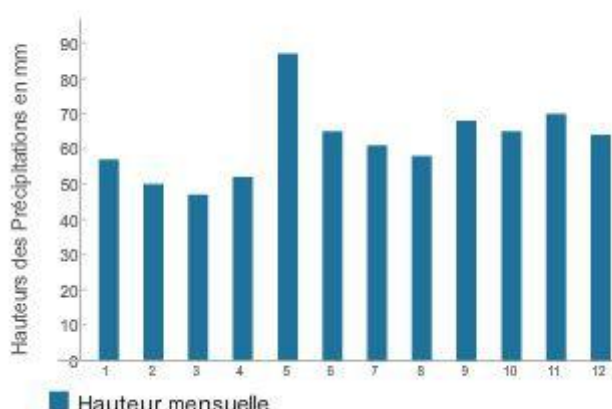


Figure 3 : Carte des origines et forces des influences climatiques sur la Tille

Source : Extrait de l'Atlas régional de l'environnement de la DIREN bourgogne, 2006.

¹ Informations tirées du « Dossier sommaire pour la candidature à un contrat rivière, bassin versant de la Tille et de ses affluents », EPTB Saône Doubs, 2007.

Normales mensuelles



Selon le dossier de présentation du SAGE de la Tille, « la présence des reliefs au nord du bassin est un élément déterminant de la pluviométrie. Le cumul annuel des précipitations relevées à Dijon-Longvic est de 730 mm alors qu'à Chanceaux (extrémité Nord-Ouest du bassin versant), il est égal à 930 mm »

Figure 4 : Normales mensuelles des précipitations à la station de Dijon Longvic
Source : météo France

1.2.3 Caractéristiques géologiques²

L'amont est situé sur un plateau calcaire rattaché au Jurassique supérieur. Ces formations font l'objet d'infiltrations et de circulations souterraines de type karstique. Les paysages karstiques sont caractérisés par des formes de corrosion de surface, mais aussi par le développement de cavités et la circulation d'eaux souterraines. Ce plateau est limité par un axe nord-sud, de la côte viticole au sud à la côte du plateau de Langres au Nord (en violet sur la carte). Dans ce contexte la Venelle s'infiltre au niveau de Lux, pour alimenter la Bèze, sur un autre bassin versant. La Tille, dans sa partie médiane et l'Ignon se perdent localement dans leurs alluvions. Ces formations calcaires sont également présentes sur la tête du bassin de la Norges.

Le milieu du bassin est composé de formations géologiques du tertiaire et du quaternaire. On y trouve des marnes saumon oligocènes, terrain imperméable, qui constitue le substratum des nappes de la Tille (nappe superficielle et nappe profonde).



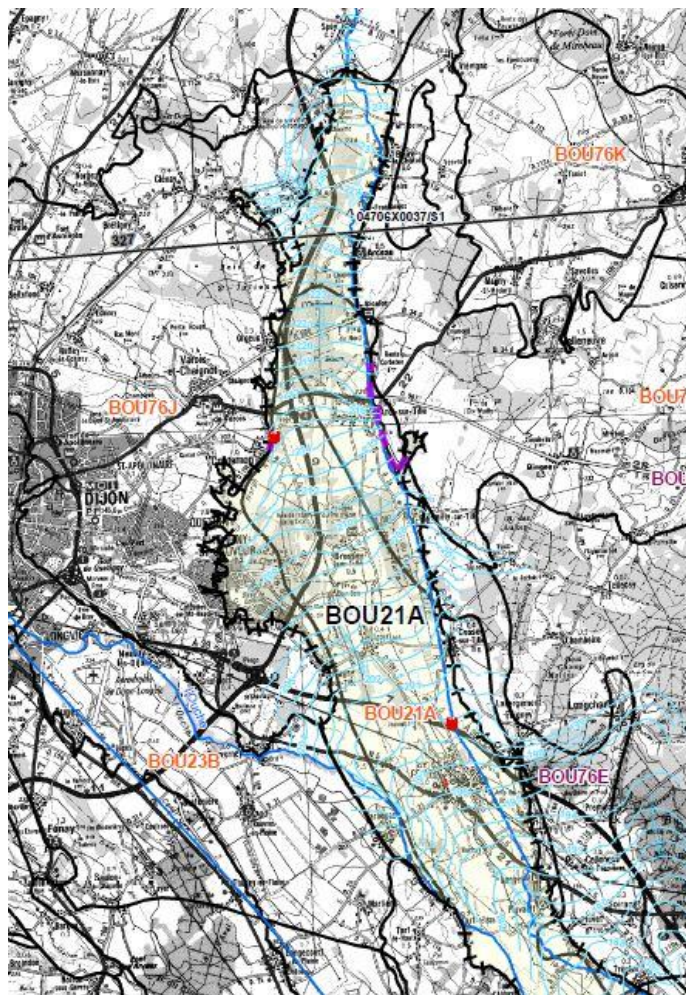
Figure 5 : Carte géologique de la région Dijonnaise
Source : Alain Gallien, Académie de Dijon
http://svt.ac-dijon.fr/dyn/article.php3?id_article=85

² Agence de l'eau Rhône méditerranée Corse, « Synthèse hydrogéologique Alluvions de la Tille », 63 29, <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/milieux-continentaux/eaux-souterraines/syntheses/>, et EPTB Saône Doubs, « Dossier sommaire pour la candidature à un contrat rivière, bassin versant de la Tille et de ses affluents », 2007

Les alluvions récentes de la Tille aval sont constituées de sables et de graviers avec quelques niveaux plus argileux. Le substratum de ces alluvions est un niveau argileux qui sépare les alluvions récentes au-dessus des alluvions profondes au-dessous ; ce niveau argileux disparaît à l'amont de Beire-le-Châtel (nappe superficielle et nappe profonde sont alors confondues).

Figure 6 : Carte « Alluvions de la Tille »
Source : eaufrance.fr

A partir de Genlis vers l'aval (trouée de Fauverney-Varanges), l'Ouche et la Tille coulent parallèlement dans la même plaine alluviale et leurs alluvions sont confondues.



1.3 Organisations

institutionnelles et caractéristiques socio- géographiques

Le BV de la Tille se situe à la fois sur la « Diagonale du vide » et en interconnexion croissante avec la capitale régionale.

Le bassin versant de la Tille compte 103 communes très inégalement réparties sur les départements de la Côte d'Or (90 %) en région Bourgogne et de la Haute Marne en Champagne-Ardenne (10 %).



Figure 7 : Localisation de la Côte d'Or
Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Diagonale_du_vide

Encadré 1. Fiche d'identité démographique et géographique du territoire de bassin versant

Démographie

- Population en 2006 : 77 042
- Densité en 2006 : 55 hab/km² (112 hab/km² au niveau national)
- Variation de la population entre 1999 et 2006 : 0,7 %
- Solde naturel : 0,6 %
- Solde migratoire : 0,1 %

Géographie

- Superficie : 1401 km²
- Altitude min : 183 m
- Altitude max : 581 m

Les chefs-lieux du territoire sont : Genlis, Is sur Tille, Selongey, Saint Seine l'Abbaye et Grancey le Château. Ne dépassant pas quelques milliers d'habitants, le territoire, connaît une densité deux fois moins forte qu'au niveau national.

Le territoire constitue de fait une zone de transition géographique entre un centre urbain très concentré et un espace rural plutôt déserté et morcelé.

Situé sur la trajectoire générale de la « diagonale des faibles densités » (ou dite « du vide »), le bassin versant constitue un espace caractérisé par une forte ruralité et un mouvement marqué de désertification allant de la Meuse aux Landes. Il est bordé par les espaces forestiers du Châtillonnais au Nord-nord-ouest, par l'espace de plaine de la Vingeanne et de la Saône à l'Est, par le vignoble de Côte d'Or et l'agglomération de Dijon à l'Ouest.

A proximité de la Saône et du Doubs, il se positionne sur une trame interrégionale en développement : l'axe Rhin-Rhône.

Par ailleurs, l'expansion de l'agglomération de Dijon n'est pas sans conséquence sur l'évolution du territoire de la Tille. En effet, les entretiens réalisés ont permis de mettre en évidence les différentes barrières existantes qui contraignent l'expansion de l'agglomération Dijonnaise. Ainsi, celle-ci se trouve limitée dans son développement par un relief vallonné, peu propice à l'urbanisation à l'Ouest et confrontée au prix du foncier très élevé au sud, lié à la zone viticole. Par ailleurs, les voies de communication (autoroute) et les relations induites par la configuration économique entre l'agglomération Dijonnaise et le bassin industriel de la Tille, poussent à un développement urbain vers le Nord. Les flux et échanges sont importants (déplacement domicile travail) mais la coopération politique reste actuellement un frein à ce développement. Enfin, le projet de Quetigny (commune localisée à l'Est de Dijon), via le développement de zones d'activités, ouvre la voie à une expansion de toute l'agglomération vers la plaine de l'Est.

Figure 8 : Carte des contraintes à l'expansion de l'agglomération dijonnaise

Source : Carte issue du portrait de territoire INSEE complétée par les



entretiens

1.4 Occupation du sol : Milieux semi-naturels et territoires artificialisés

Le bassin versant de la Tille est un territoire rural avec un fort accent forestier et agricole. Deux entités paysagères distinctes scindent ce territoire en deux : la plaine agricole au sud et la forêt vallonnée au nord. Les espaces artificialisés sont par ailleurs très importants dans la périphérie dijonnaise.

1.4.1 Milieux semi-naturels au Nord et territoire agricole au Sud :

Les territoires agricoles (54%) et les milieux semi-naturels que constituent les forêts (41%) représentent à eux seuls plus de 95% du territoire.

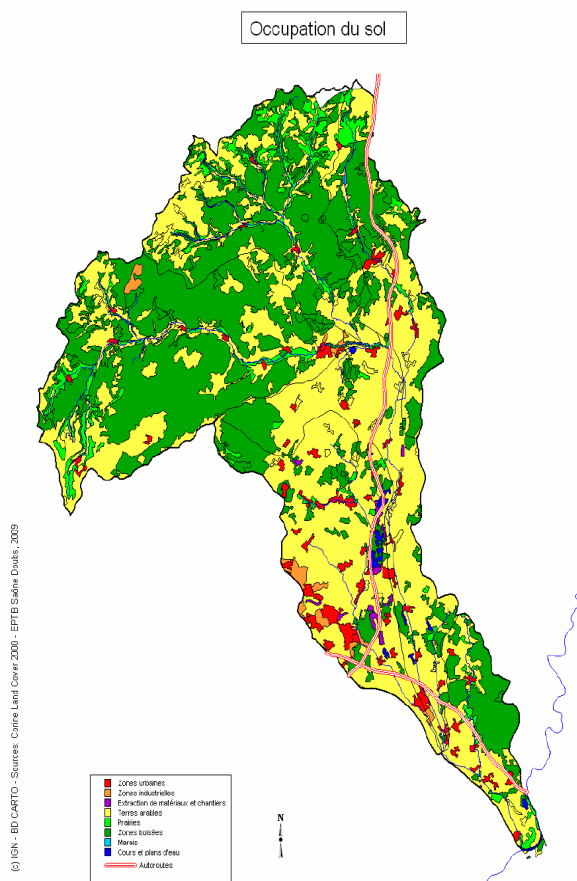
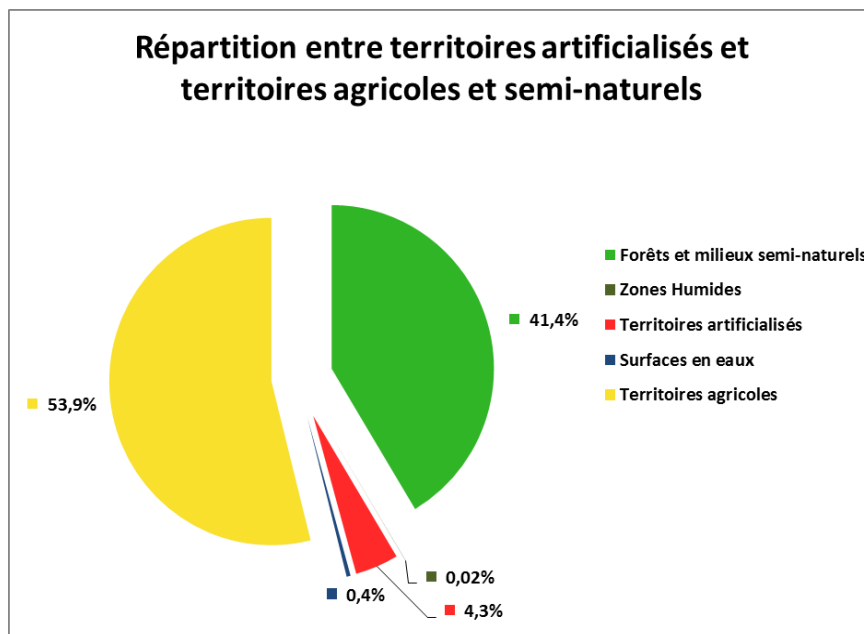
Figure 9 : Répartition entre territoire artificialisé et territoire agricole et semi-naturel

Source : Données Corine Land Cover

En opposition à l'agglomération Dijonnaise toute proche, la ruralité n'est pas homogène sur tout le territoire : au Nord domine la forêt, au sud les cultures de plaine (cf. carte).

Figure 10 : Carte de l'occupation du sol du bassin versant

Source : Corine Land Cover



Encadré 2. Un territoire peu enclin au changement



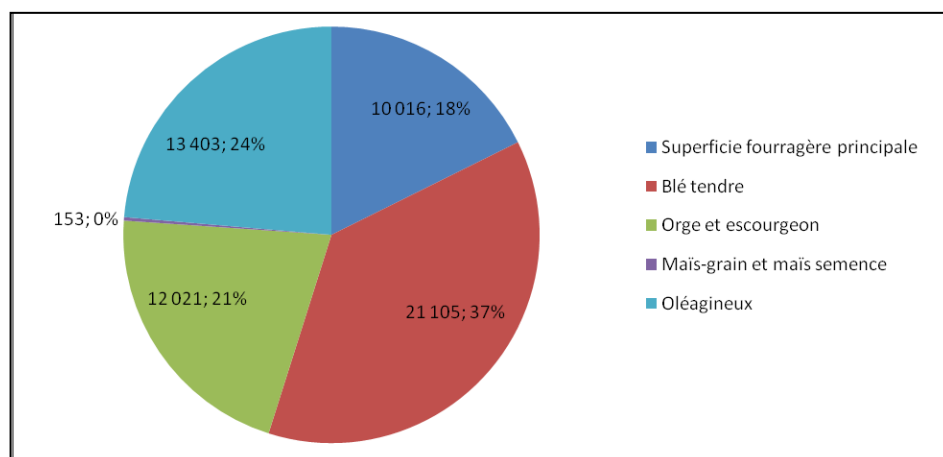
Comme le montre les cartes historiques (carte de Cassini, fin XVIII^e siècle), le territoire s'ordonne depuis longtemps autour de la fracture paysagère Nord/Sud. L'occupation des sols a ainsi peu changé au cours de ces deux derniers siècles. Face à cette invariabilité du paysage et à cette distinction entre parties amont et aval, les habitants sont-ils capables de développer une négociation collective à une échelle globale, d'autant que la plupart des acteurs rencontrés semble avoir intégrée cette distinction comme une clef de lecture essentielle ?

Les entretiens auprès d'acteurs laissent, par ailleurs, à penser que les changements se concentreront essentiellement en périphérie de Dijon. Son expansion engendrera une augmentation des surfaces artificialisées au détriment des milieux semi-naturels et des territoires agricoles et renforcera un peu plus son attractivité.

1.4.1.1 Décomposition des différents couverts agricoles

Le territoire du Bassin Versant de la Tille est recouvert pour près de 50% de sa superficie de terres agricoles. Les répartitions des différents couverts agricoles sont détaillées dans la figure ci-dessous.

Figure 11 : Répartition des superficies agricoles (ha/%)



Sources : données AGRESTE

Le Nord et le Sud présentent toutefois des différences pédoclimatiques qui s'en ressentent sur l'agriculture pratiquée (cf. tableau).

Figure 12 : Tableau des caractéristiques agricoles entre le nord et le Sud et répartition des assolements

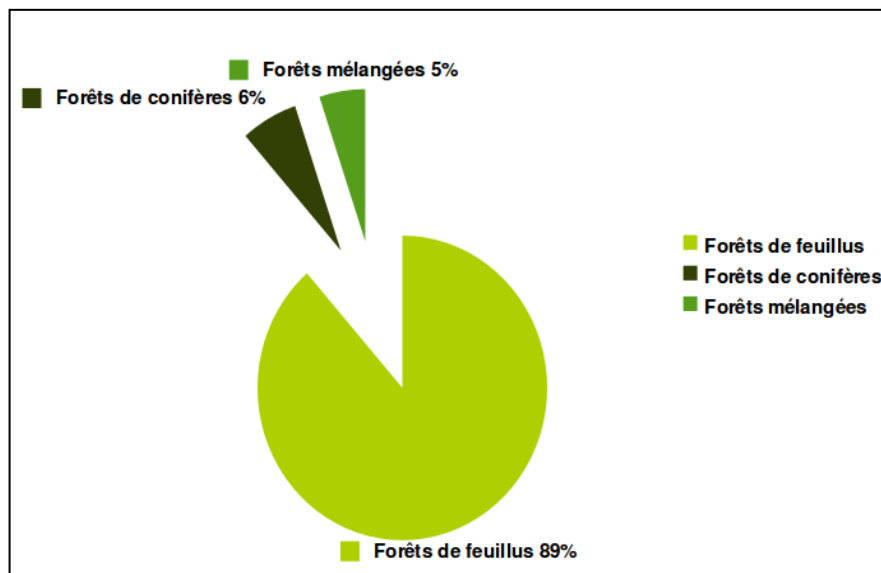
Nord : polyculture élevage		Sud : Polyculture	
Caractéristique : Terre pauvre avec faible potentiel, très dépendante des variations climatiques (50 % de variation). Moins bon rendement, blé de meilleure qualité.		Caractéristique : Terre plus riche, avec bon rendement, moins dépendante des variations climatiques, taille d'exploitation plus grande. Tendance à acquérir des terres vers le Nord et à importer des logiques du Sud.	
Répartition des assolements	% des surfaces totales	Répartition des assolements	% des surfaces totales
Blé	40 %	Blé	45 %
Orge d'hiver	10 %	Colza/tournesol/moutarde	30 %
Orge de printemps	5 %	Orge d'hiver	10 %
Colza	30 %	Maïs Grain	5 %
Légumineuse/luzerne/Ray gras (pour l'élevage)	15 %		

Source : Entretien avec M. Vadot, Dijon Céréales, Juin 2010 – Chiffres « indicatifs »

1.4.1.2 Décomposition des différents couverts forestiers et milieux semi-naturels

Particulièrement prégnante au Nord, la forêt est principalement composée de feuillus. En effet seuls 6% des peuplements sont constitués de conifères et 5% de forêts mélangées selon les données issues de Corine Land Cover (cf. graphique ci-dessous).

Figure 13 : Répartition des différents peuplements dans les forêts du bassin versant de la Tille
Source : Données Corine Land Cover



Encadré 3. Eau et paysage

L'eau constitue-t-elle aujourd'hui le patrimoine environnemental « symbole » du territoire, déterminant de son identité ? En effet, la toponymie locale constitue un indice sur l'importance de cet élément, notamment pour les noms de communes ou de lieux-dits indiquant la présence d'un cours d'eau (Is-sur-Tille, Arc-sur-Tille, Til-Châtel, Norgues-la-Ville, le Meix du puits,...) ou l'absence d'eau (Savigny-le Sec). Pourtant, les enquêtes auprès des habitants laissent à penser que c'est aujourd'hui la composante paysagère qui a pris le dessus, notamment chez ceux de la partie amont qui mettent en exergue la qualité des paysages, associant espaces ouverts, forêts, vallonnements, comparée au manque de variété des paysages de l'aval, marqués par l'openfield et la poussée des espaces périurbains. La partie amont offre par ailleurs des espaces propices à des loisirs favorisant la connaissance du territoire (randonnée pédestre, cyclotouriste, chasse,...). Dans ce cadre, les espaces forestiers se trouvent valorisés (partie Nord du bassin versant et forêt de Longchamp au Sud-est).

La connaissance des cours d'eau reste généralement plus locale et prégnante lorsqu'ils traversent les villages ou les bourgs. Le relief plus marqué des vallées de l'amont, qui détermine le tracé des principales voies de communication favorisent leur identification, par rapport aux cours d'eau de l'aval, qui ne marquent pas le relief et se trouvent généralement canalisés au milieu des espaces agricoles, voire périurbains. L'assèchement de la plupart des zones humides de l'aval, qui occupaient une large part du territoire jadis, ajouté au recours généralisé à des aquifères souterrains (généralement faiblement appréhendés), tend également à réduire le poids de l'eau dans les représentations sociales de l'aval. L'évocation de l'eau et des cours d'eau y est essentiellement associée au risque d'inondations (notamment sur la Tille Médiane) et à la pénurie d'eau, (associée aux arrêtés préfectoraux qui limitent le recours à la ressource en période estivale, ce type de mesures concernant la plupart des bassins versants de la Côte d'Or).

1.4.1.3 L'eau, un élément participatif à la structuration du paysage à l'amont

Le territoire de bassin de la Tille est une tête de bassin, c'est-à-dire qu'il constitue la partie amont du grand bassin de la Saône. A ce titre, il est concerné par des réflexions de solidarité amont/aval intra et supra-territoriale et porte des enjeux à l'échelle régionale.

Encadré 4. Les Trois Rivières

A Genlis, le rond-point principal met en scène 3 statues, chacun représentant la Tille, le Crône et la Norges : le rond-point des trois rivières.



Au niveau local, le nord du territoire, tête de bassin de la Tille, souffre, comme pour le reste du territoire, d'un manque d'eau chronique, associé à des phénomènes karstiques (pertes et résurgences). Ces derniers ont pu orienter fortement le développement historique du territoire et les représentations sociales sous-jacentes. En effet, cette partie est caractérisée par un habitat concentré autour de villages ou de bourgs, eux-

mêmes conditionnés par la présence de sources ou de puits. Entre les villages, de larges distances s'étalent sans habitation intermédiaire (hameaux, écarts). L'eau a donc forcé cette concentration humaine. Aujourd'hui encore, même si ceux-ci ont pu perdre en vitalité sociale (villages pour partie dortoirs accueillant une population urbaine peu investie sur le territoire), il semble que les identités soient plus tournées vers les intérêts de village que ceux des groupements de communes.

En passant en plaine, la rivière se perd dans une immensité agricole plate qui la laisse inaperçue. Elle ne structure pas son territoire. En revanche, tout au Sud, au Pays des Trois Rivières, la présence de plusieurs cours d'eau attire l'attention des habitants. A titre d'exemple, la Tille est un lieu de baignade renommé à Pluvault !

1.4.2 Territoires artificialisés

Ils ne représentent que 4 % du bassin de la Tille. Les zones urbaines sont les plus importantes suivies par les zones industrielles et commerciales. Cela peut s'expliquer par :

1. Des zones urbaines et périurbaines croissantes en périphérie de l'agglomération Dijonnaise, avec notamment la présence de la Toison d'Or, un des principaux centres commerciaux de l'agglomération,
2. Une tradition industrielle aujourd'hui ancienne (la Société d'emboutissage de Bourgogne (SEB) présente depuis le milieu du 19^{ème} siècle sur Selongey et Is, le centre du Commissariat à l'Energie Atomique de Valduc créé en 1957, etc.) et la création de nouvelles zones d'activités dans le Nord,
3. Un bourg centre dans la partie Sud : Genlis, entre Dijon et Auxonne, favorable à l'implantation d'activités sur un sol artificialisé (Thomson, CMT, etc.)
4. La présence de l'autoroute A31 qui traverse le territoire suivant un axe Nord Sud encourageant l'activité du fret.

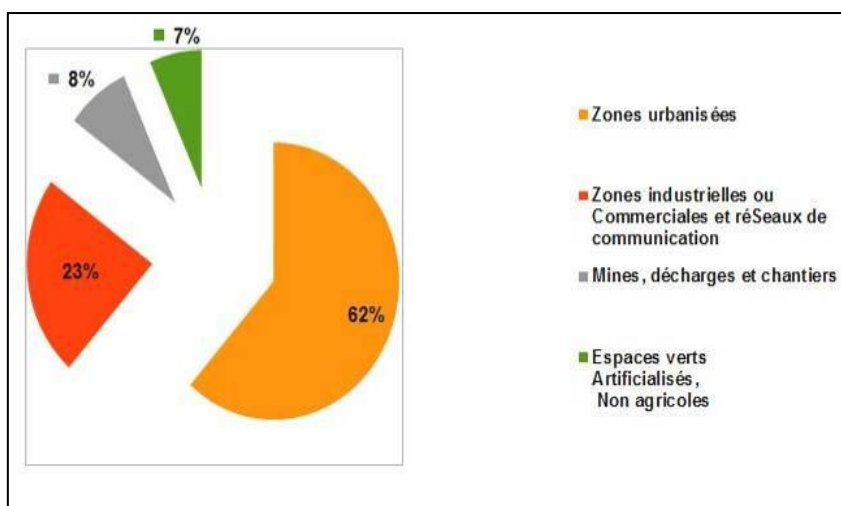


Figure 14 : Répartition de l'occupation du sol dans la partie artificialisée du Bassin versant de la Tille

Source : Données Corine Land Cover

L'évolution de l'occupation des sols souligne un accroissement de ces zones au détriment des zones semi-naturelles et des territoires agricoles. L'expansion de Dijon et le développement de Genlis sont les moteurs de ce phénomène, accompagné sur l'ensemble du territoire par de nouveaux espaces de logement pour les personnes qui travaillent à Dijon. Ces nouveaux espaces façonnent et mitent le paysage et contribuent à faire évoluer la représentation du territoire. Les limites urbain/rural se déplacent pour accroître la superficie de la couronne périurbaine (somme des communes d'une aire urbaine selon l'INSEE). Ce phénomène de rurbanisation (ou périurbanisation) peut être défini par un développement urbain des espaces ruraux situés à la périphérie des grandes villes (cf. encadré 7). Ainsi le territoire de la Tille est, depuis ces dernières décennies, marqué par cette mutation qui soulève non seulement la question de l'organisation du territoire physique mais aussi la question d'appartenance sociétale : sociétés rurale, rurbanie, urbaine, chacune ayant ses propres attentes vis à vis de son cadre de vie.

Encadré 5. Développement de Quetigny : le Projet Icade

Lors de sa réunion du 22 septembre 2009, le Conseil municipal de Quetigny a fait le choix du projet Icade. Ce projet prévoit la réalisation d'une résidence de tourisme, d'un cabaret et ses annexes, de salles de séminaires, d'un centre de bien être, de restaurants... Ainsi, par ses diverses activités, ce projet doit permettre de conforter l'attractivité de Quetigny et de mettre en valeur ce site stratégique d'entrée de ville, à proximité du multiplexe Ciné Cap Vert et du golf public tout en bénéficiant de l'arrivée prochaine du tramway.

Ainsi, le bassin versant de la Tille compte deux limites administratives (départementale et régionale) et une limite d'ordre physique et paysager. En effet, le territoire se dessine autour de deux zones dont l'une vallonnée et essentiellement forestière au Nord fait face à un territoire de plaine agricole au Sud. Si ce paysage à caractère rural a été relativement constant au cours des deux derniers siècles, il semble avoir entamé ces dernières décennies une mutation avec une expansion des territoires artificialisés. Cette artificialisation, défini par le terme de rurbanisation en périphérie de Dijon, est la résultante d'un certain nombre de phénomènes dont la disponibilité de l'automobile et les réseaux de communication occupent une place importante. Le prochain chapitre a pour objectif de développer la question des infrastructures à l'échelle du territoire mais aussi à l'échelle supra-territoriale.

2.1 Les infrastructures

Infrastructures et déplacement quotidien

Les infrastructures jouent un rôle primordial dans le fonctionnement du territoire aussi bien en termes d'aménagement que de vie économique. Les fréquentations journalières de ces réseaux soulignent les déplacements pendulaires domicile-travail et les relations indispensables qu'entretiennent les parties amont et aval du territoire.

Une liaison physique Nord/Sud

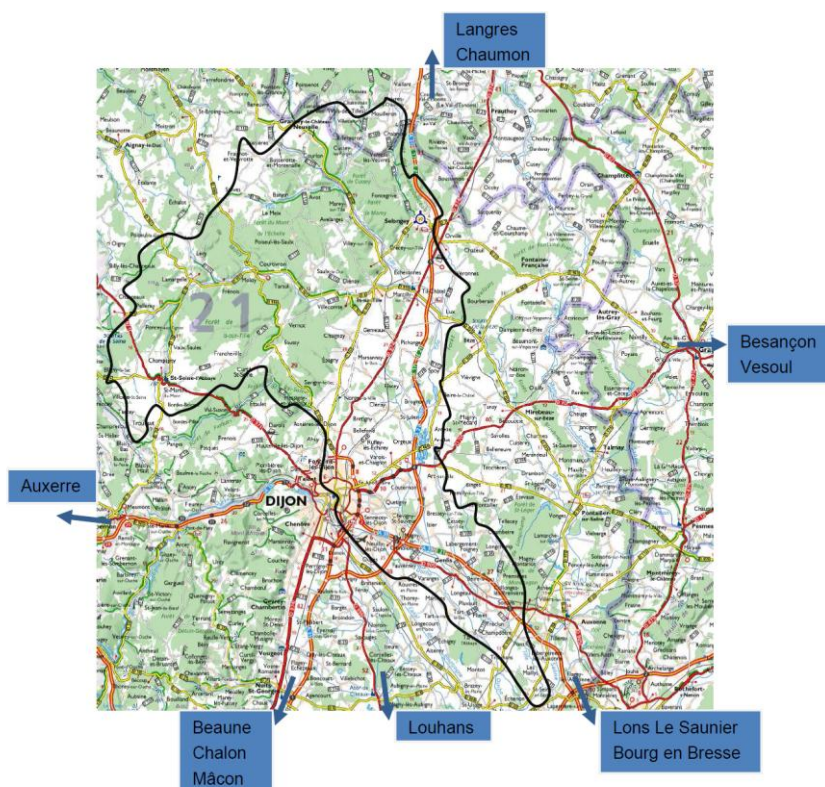
Les différentes voies de communication établissent un lien réel entre le Nord du territoire et le Sud, décrits comme deux entités distinctes du bassin. Elles représentent par là même un intérêt commun. L'autoroute A31 peut toutefois être perçue comme une frontière à l'Est de Dijon jusqu'à laquelle il existe un « risque » de voir s'étendre la zone urbaine dijonnaise, autrefois limitée par le contournement Est de Dijon. Aussi, la crainte exprimée est relative à la gestion du foncier et à l'accroissement des zones urbanisées sur les communes le long de ces axes de communication.

2.1.1 Les infrastructures routières

2.1.1.1 Le réseau autoroutier et routier

Le bassin versant de la Tille voit son territoire traversé par un certain nombre d'axes routiers. En effet, deux autoroutes desservent le territoire coupant celui-ci selon un axe Nord-Sud. L'A31 relie le territoire aux villes de Langres et Chaumont au Nord et de Chalon sur Saône et Mâcon au Sud et s'inscrit sur un axe national et européen reliant la Manche (Calais) à la Méditerranée (Marseille). Elle permet de rejoindre par ailleurs, la seconde autoroute, l'A39, qui rejoint Bourg en Bresse et au-delà Genève, les Alpes, voire Lyon (cf. carte ci-contre). Enfin, l'A38 accessible via le contournement de Dijon permet de rejoindre l'autoroute A6 en direction d'Auxerre.

Figure 15 : Axes routiers
Source : Via Michelin



Ces autoroutes restent cependant peu utilisées par les habitants dans le cadre de leurs déplacements au sein du territoire ou pour rejoindre la capitale régionale, notamment en raison du coût des péages, du nombre limité d'accès et de l'existence d'infrastructures départementales ou locales plus directes.

Des départementales à grande circulation desservent également le territoire selon approximativement les mêmes orientations que les autoroutes : la D974 en direction de Langres et Chaumont et la D905 qui rejoint Dole et Lons le Saunier. Une seule départementale à grande circulation traverse le territoire d'Est en Ouest : la D70. Elle permet de relier Dijon à la Franche Comté (Besançon et Vesoul notamment). Ce réseau est complété par la D903 qui relie la zone d'Is sur Tille et Selongey à l'agglomération Dijonnaise et par la D971 allant de Dijon à Chatillon sur Seine. Toutes ces voies de communication constituent des radiales partant de l'agglomération Dijonnaise vers le Nord-Ouest, le Nord ou l'Est et coupant en étoile le territoire étudié. En revanche, il n'existe aucun axe important reliant l'amont à l'aval du bassin versant. En effet, il faut par exemple compter près de deux heures pour relier Salives aux Maillys à l'aval sans passer par Dijon, ce qui confirme que le bassin versant ne constitue pas un axe de communication.

2.1.1.2 Les projets

Deux projets de desserte majeurs sont recensés sur le bassin avec :

- La construction d'une deux fois deux voies entre Dijon et Is sur Tille qui a débuté en 2008. Les travaux se poursuivent aujourd'hui par la création de plusieurs ouvrages d'art destinés à rétablir les routes secondaires. La date de mise en service de la déviation est prévue d'ici fin 2011 et vise plusieurs objectifs :
 - Désengorger les communes de Savigny le Sec et Epagny du trafic ;
 - Favoriser les liaisons entre les bassins d'emplois de Dijon et d'Is sur Tille .

L'impact de ce projet interpelle les acteurs et habitants du bassin d'Is sur Tille, qui apprécient la perspective de relier plus facilement Dijon et notamment le centre commercial de la Toison d'Or, point d'attraction majeur, tout en interrogeant son effet sur la vitalité du pays (concurrence commerciale, accélération de la « dortoirisation³ » du territoire, dégradation de la qualité de vie et du lien social,...)

- Une liaison entre l'A38 et l'A39, est aujourd'hui en cours, et vient compléter le contournement de Dijon initié dans les années 1960. Ce projet poursuit plusieurs objectifs qui sont :
 - De faciliter les déplacements Est / Nord / Ouest de l'agglomération ;
 - De libérer les voiries locales non destinées au trafic intercommunal ;
 - D'autoriser une meilleure accessibilité aux équipements régionaux ;
 - D'assurer la continuité du réseau national.

³ Dortoirisation : Phénomène d'évolution des fonctions d'un espace vers un caractère essentiellement résidentielle, avec une vie culturelle, sociale, voire économique très réduite.

2.1.1 Le réseau ferroviaire

2.1.1.1 Un réseau à dominante transit de fret

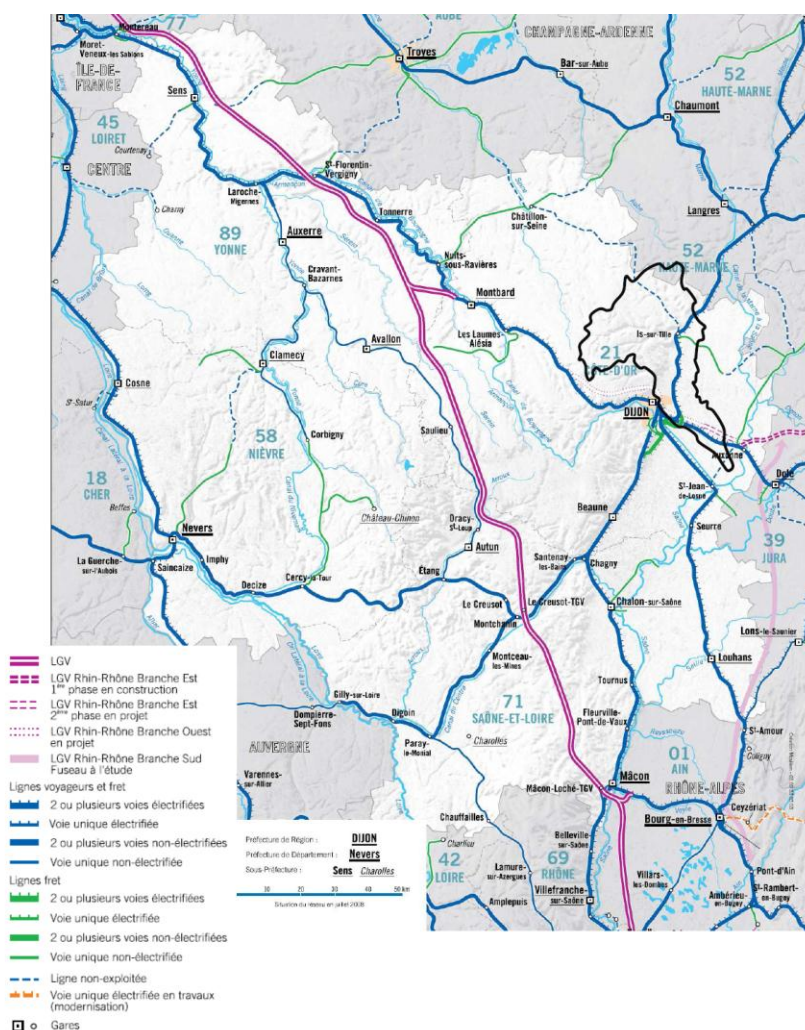
Tout comme le réseau routier, le réseau ferroviaire traverse le territoire selon un axe Nord/Sud pour desservir les villes de Langres, Chaumont au Nord, Beaune, Mâcon, Bourg en Bresse au Sud (cf. figure ci-dessous).

A l'heure actuelle, le territoire de la Tille ne bénéficie pas de ligne à grande vitesse, mais le tracé de la LGV Rhin-Rhône branche Est et Ouest en projet traversera le Sud du territoire.

Les voies ferroviaires bourguignonnes supportent des flux de transit nationaux et internationaux denses. En effet, selon la DREAL, 2/3 des trafics de fret SNCF Nord/Sud de la France passe par Dijon. Par ailleurs, le développement du système ferroviaire à grande vitesse avec le TGV Rhin-Rhône permettra de relier l'agglomération dijonnaise efficacement aux grands pôles de décision européens.

Figure 16 : Réseau ferré en Bourgogne

Source : Réseau ferré de France



2.1.1.2 Des efforts investis pour le transport de personnes

Des améliorations ont été mises en place au niveau du transport ferroviaire de personnes pour en faciliter son utilisation quotidienne.

➤ Un cadencement des trains

Les trains express régionaux entre Is sur Tille et Dijon ont fait l'objet d'un réaménagement des horaires et plus précisément d'un cadencement optimisé. Le principe consiste à organiser une

desserte à un rythme régulier, de façon que les trains passent dans les gares à heures fixes. Les objectifs poursuivis par ce cadencement sont :

- L'amélioration de la desserte des gares ;
- L'accessibilité des transports en commun à de nouveaux publics, jusque là non concernés du fait des horaires du TER inappropriés ;
- L'accompagnement de l'évolution des modes de vie : prise de conscience environnementale, anticipation sur une éventuelle hausse des prix du pétrole qui engendrerait l'effondrement du modèle de vie actuelle sur ce territoire ;
- L'amélioration des correspondances entre les trains grâce à des horaires fixes.

➤ **Réflexion sur une réouverture de gare**

Par ailleurs, certains des acteurs rencontrés souhaitent la réouverture de la gare de Selongey. Les arguments avancés sont principalement liés à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs de l'usine SEB implantée à Selongey et aussi des résidents qui travaillent à Dijon.

2.2 Les flux

2.2.1 Des flux locaux principalement domicile-travail

Les principaux flux recensés sur le territoire sont ceux concernant les trajets domicile-travail. En effet, le territoire est finalement que très peu concerné par d'autres mouvements cycliques que peuvent représenter les flux de marchandises ou les flux touristiques, qui concernent principalement l'agglomération de Dijon.

Aussi, les flux identifiés lors des différents entretiens d'acteurs sont :

- Les flux des communes situées en périphérie de Dijon où les résidents travaillent dans l'agglomération. Ces flux tendent à s'accroître et à concerner des communes de plus en plus éloignées de Dijon ;
- Les flux des résidents dijonnais qui se rendent vers les grandes entreprises du Nord du territoire (Valduc et les zones d'activité d'Is et Selongey) ;
- Les flux des résidents d'Is sur Tille qui se rendent vers les grandes entreprises Valduc et SEB.
- Les flux des résidents au Nord du territoire vers le bassin de Langres

Actuellement, plus de 15000 véhicules traversent chaque jour le bassin entre Is sur Tille et Dijon.

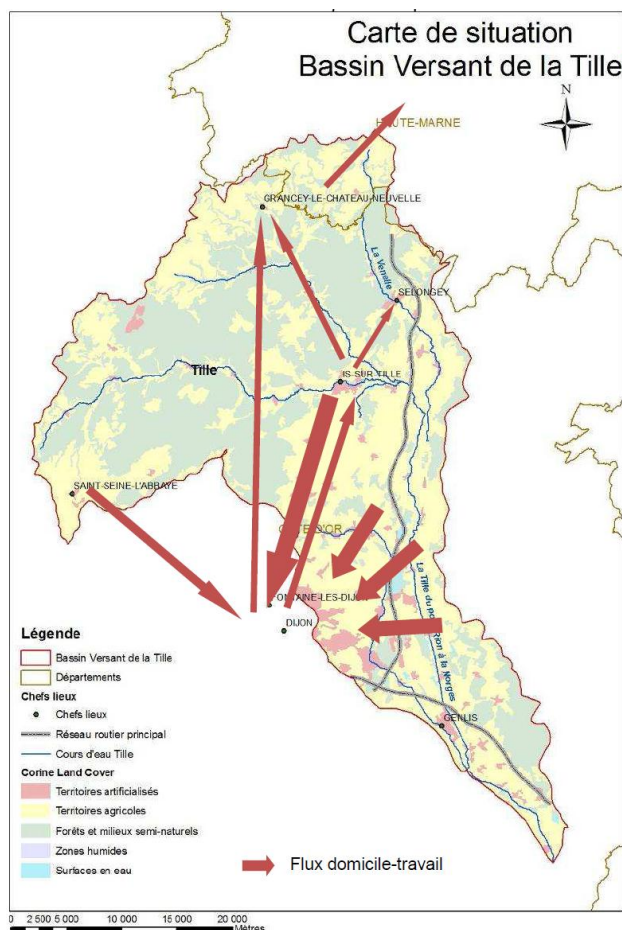


Figure 17 : Flux journaliers domicile-travail
Source : Entretiens auprès d'acteurs ressource

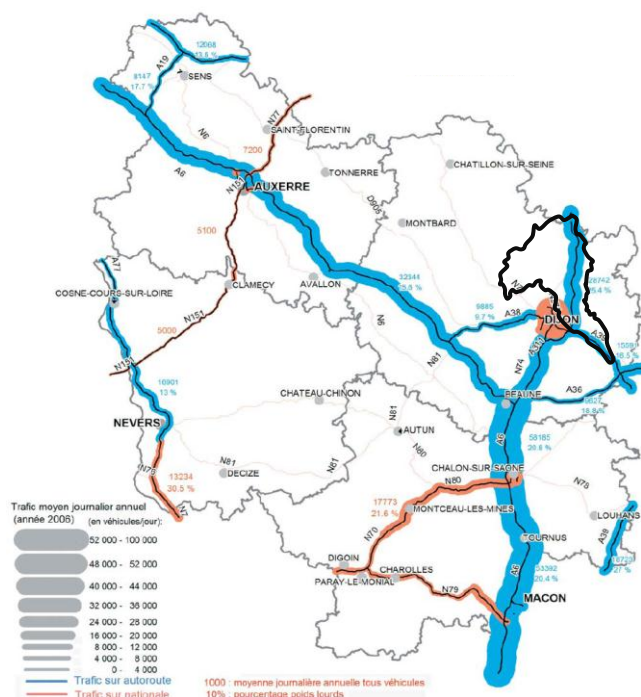
2.2.1 Des flux à l'échelle supra-territoriale, quelles implications pour la Tille ?

Le trafic routier se concentre sur les autoroutes traversant la région. La part des poids lourds s'élève à 15% sur l'A6 au Nord de Beaune et 20% au Sud. Elle atteint 25% sur l'A31⁴. Cette figure présentant une Moyenne Journalière Annuelle, les grandes migrations touristiques ne peuvent être appréciées.

Impacts sur le territoire :

- Des communes telles que Savigny-le-Sec et Bellefond confrontées à un trafic dense de camions.

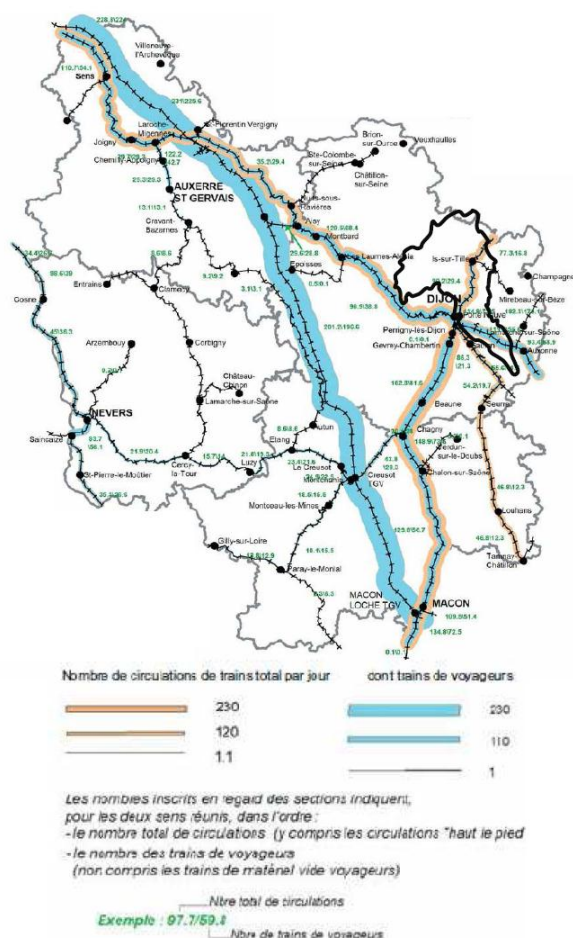
Les voies navigables ne concernent pas directement le territoire de la Tille car le réseau à grand gabarit renvoie à la Saône.



⁴ Selon la DRE Bourgogne - Atlas 2008 des transports en Bourgogne

Figure 18 : La circulation routière

Source : Atlas 2008 des transports en Bourgogne DRE



Le trafic ferroviaire sur le territoire de la Tille est principalement destiné au trafic de train de fret (en saumon sur la carte). Sur les axes principaux de Dijon, on note une importance du transit fret sur les relations interrégionales vers Paris, Lyon, Nancy et l'Italie.

Impacts sur le territoire :

- Un territoire relativement peu concerné par les flux ferroviaires de personnes.
- Des retombées liées au transit de fret assez incertaines.

Figure 19 : Le trafic ferroviaire

Source : Atlas 2008 des transports en Bourgogne

Le territoire de la Tille est donc un territoire ouvert vers l'extérieur grâce aux réseaux autoroutiers et ferroviaires notamment. Il semblerait toutefois que ces réseaux ne font actuellement, pas office de liaison Nord/Sud au sein du territoire pour laquelle la population choisira des axes moins chers que les autoroutes et plus souples que l'offre ferroviaire. Face aux problématiques de saturation du trafic et de praticité, des projets sont en cours visant à améliorer l'offre de transports de personnes. Cette volonté souligne le besoin de liaison entre l'agglomération et les territoires ruraux et risque d'amplifier et d'accélérer le phénomène de rurbanisation explicité dans le chapitre suivant.

3 SOCIOGRAPHIE : UN TERRITOIRE RURBAIN DYNAMIQUE EN INTERACTION AVEC DIJON

Un territoire attractif

Loué pour sa tranquillité par les Dijonnais s'installant sur le territoire, apprécié pour sa dynamique économique globale par les habitants y travaillant, le bassin versant de la Tille attire et conserve ses habitants. En 40 ans la population a plus que doublé, constituant aujourd'hui une pression grandissante sur la ressource en eau.

Un territoire qui n'a pas de sens pour ses habitants

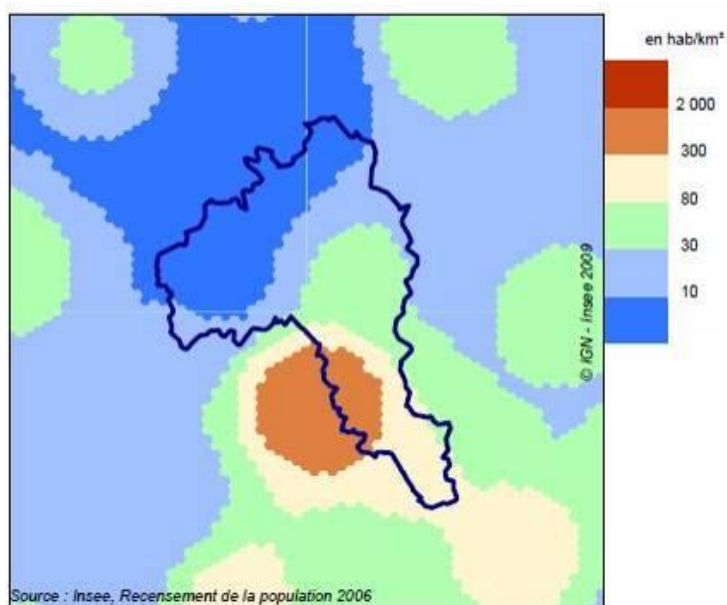
Les éléments structurant du territoire ne correspondent pas au territoire de bassin. En effet, la relation domicile travail, ou la notion de pôle d'activité local fait ressortir un territoire vécu qui 1. Transcende les frontières du bassin, 2. S'ordonne autour de flux Est Ouest en contradiction avec l'orientation Nord Sud du bassin.

Un marché de l'emploi qui s'oriente de plus en plus vers Dijon

Avec un chômage moins élevé qu'au niveau national, l'économie locale se porte bien. Reposant sur une dizaine de grosses entreprises industrielles, le territoire est très dépendant de leur activité et de leur volonté de rester implantées en France dans un contexte de délocalisation massive. Les stratégies individuelles de repli pour trouver un emploi local sont toutes tournées vers le seul pôle vraiment dynamique de la région : Dijon.

3.1 Une population rurale et une population rurbaine en coexistence

La population sur le bassin versant de la Tille connaît une implantation hétérogène. Avec toutes les caractéristiques du territoire rural, le nord est la partie la moins dense, descendant en dessous du seuil des faibles densités associées au concept de « Diagonale du vide ».



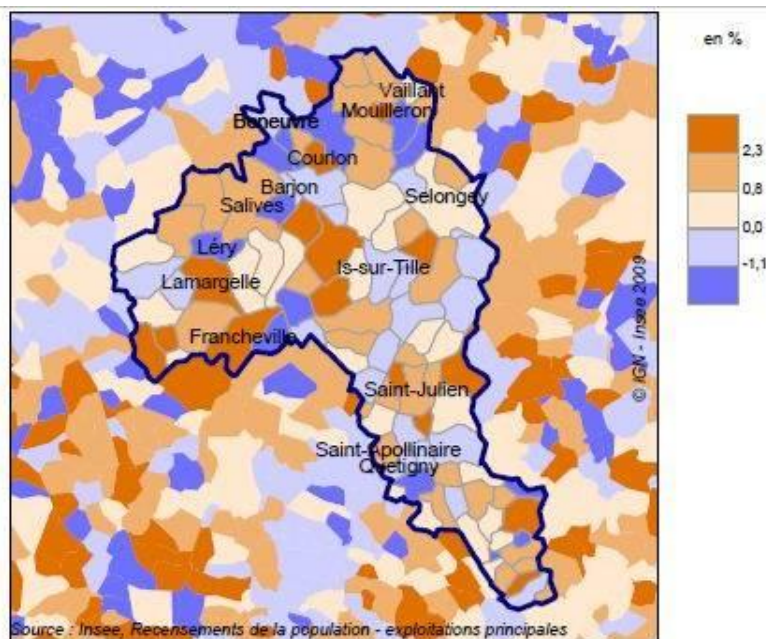
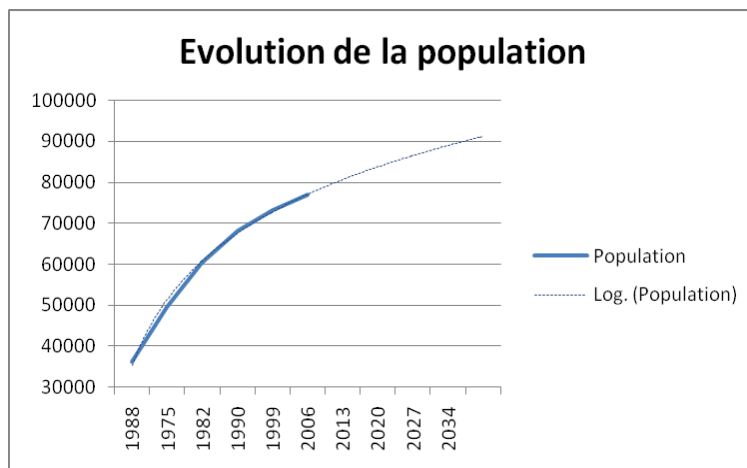
En revanche le Sud, et notamment la périphérie de la capitale régionale, présente des densités fortes dépassant 2000 habitants au kilomètre carré. Dans un entre-deux, la plaine restante est une zone tampon, premier havre d'installation pour les urbains ayant cherché à s'installer en milieu rural, autrement appelés les néo-ruraux.

Figure 20 : Densité lissée de population en 2006

Source : Portrait de territoire INSEE

L'évolution générale de la population exprime une densification sur le territoire passant de 25,9 habitants/km² en 1968 à 55 aujourd'hui. La courbe ci-après montre que la population a doublé en 40 ans, passant de 36000 à 77000 habitants.

Figure 21 : Evolution de la population et prospective tendancielle
Source : INSEE



Source : Insee, Recensements de la population - exploitations principales
Territoire : 0,1 %
Zone de comparaison : 0,1 %

Aujourd'hui, l'attractivité se situe autant au Nord qu'au Sud du territoire. Comme on le voit sur cette carte, les territoires les plus denses, ne sont pas ceux qui monopolisent les évolutions annuelles les plus positives. Le canton de Saint Seine L'abbaye est aujourd'hui fortement attractif, de même que celui d'Is sur Tille, qui continue d'attirer des nouveaux habitants. En revanche la couronne dijonnaise voit son attractivité diminuer.

Figure 22 : Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2006 dû au solde migratoire
Source : Portrait de territoire INSEE

Ces dernières années, comme dans le reste de la France, on observe une absorption des générations issues du Babyboom par les catégories 50 ans et plus. Sur la Tille en particulier, on note un vieillissement global de la population, avec une augmentation de la part des 45-75 ans et plus, et une diminution des 0-44 ans.

Entre 1999 et 2006, le taux de natalité est de 11,8 ‰, soit un point de moins que la moyenne française. Il faut retenir qu'à la fin des années 60 le taux de natalité était de 19,6 ‰ (beaucoup plus élevé que la moyenne française de l'époque, environ 15 ‰) et que la chute est constante depuis. Nous pouvons en déduire que l'accroissement de la population est plus dû au solde migratoire positif et à la capacité du bassin versant à attirer de la nouvelle population grâce à sa position par rapport au développement de Dijon qu'à une natalité dynamique soutenue par une population jeune.

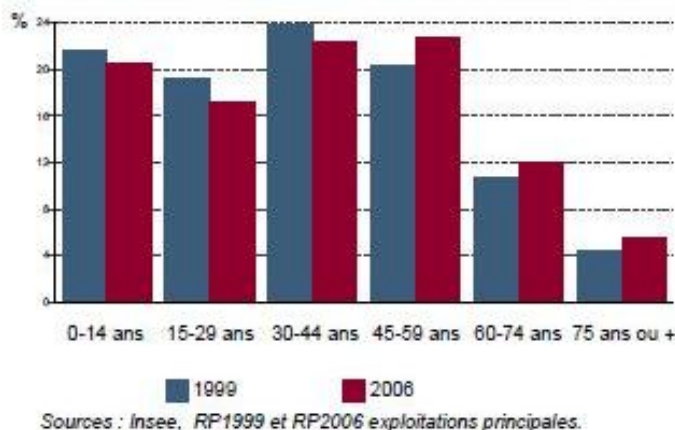


Figure 23 : Population par tranche d'âge
Source : Portrait de territoire INSEE

Encadré 6. Rurbanité, définition et implications

La rurbanisation est un néologisme qui désigne le processus de "retour" (en opposition à l'exode rural) des citadins, à partir de la fin des années 1960 et le début des années 1970, dans des espaces péri-urbains qualifiés de ruraux.

Quelques éléments facilitant ce phénomène :

- Exode rural : la perte de vitesse en terme démographique et économique, pousse les communes rurales à offrir un espace d'accueil aux populations urbaines (permis de construire, etc.) pour soutenir le « dynamisme » local. La vente de terrain permet aux agriculteurs de payer leur retraite.
- Concurrences foncières en milieu urbain : L'augmentation du prix du foncier et la perception d'une baisse de la qualité de vie poussent les classes moyennes à chercher en périphérie de ville de nouveaux espaces de résidences.
- Disponibilité de l'automobile : L'expansion du marché et la disponibilité de matières premières peu chères permettent un déplacement pendulaire entre espace rural et centre urbain.
- Politiques routières départementales et nationales : le choix d'un développement des infrastructures routières soutient et facilite les rythmes pendulaires.

Effets observés sur les territoires périurbains :

- Augmentation de la population active et des nouvelles constructions ;
- Apparition de conflits entre les activités agricoles et perception rurbaine ;
- Modification des paysages ;
- Dynamisation d'espaces ruraux accessibles en durée de trajet depuis les villes ;
- Intensification du phénomène de déplacement pendulaire.

Effets à moyen termes :

- Rapprochement d'intérêt entre rurbains et ruraux qui ne veulent pas voir leur territoire devenir urbain ;
- Raréfaction de terrains disponibles ;
- Augmentation du prix du foncier ;
- Soutien local aux logiques pendulaires.

3.2 Bassin d'ouvriers et emploi Dijonnais

Le territoire de bassin comptait un taux de chômage de 7 % en 2006, soit 1,8 points de moins que la moyenne nationale. Les femmes (+ 4pts en moyenne) et les jeunes (+ 10 pts que les 25-54 ans), connaissent des taux plus élevés que les autres catégories, comme sur tout le territoire français.

La part des ouvriers dans la population active (33 %) est beaucoup plus importante qu'au niveau national (13%) et renforce l'idée que le territoire, notamment au Nord vit au rythme de l'industrie. La Société d'emboutissage Bourguignonne (friteuse et cocotte-minute) au Nord, Thomson au Sud et les zones industrielles de Dijon sont à l'origine de cette tendance.

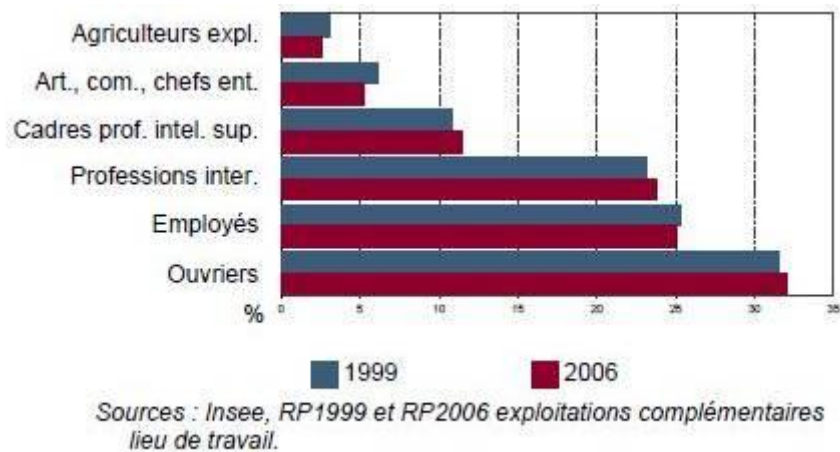


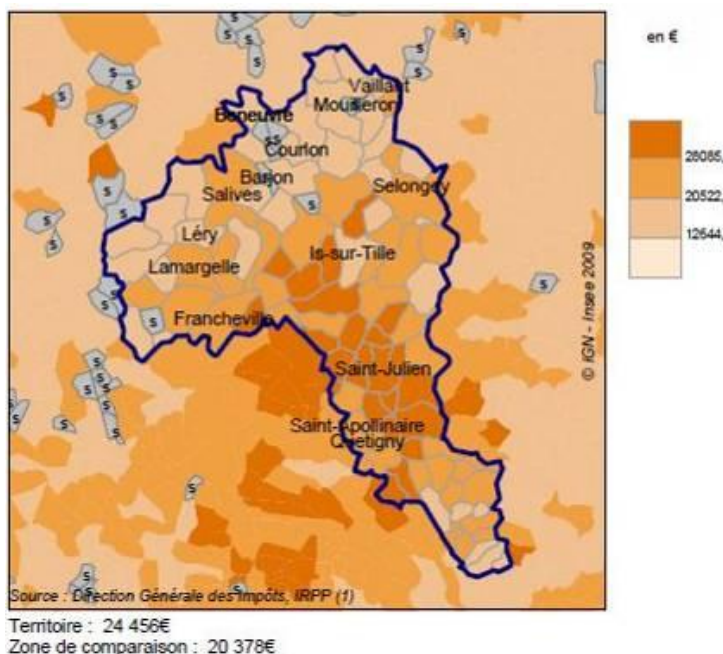
Figure 24 : Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

M. Trouvé, chargé du développement du Pays de Seine et Tille estime ainsi que son territoire est caractérisé par une absence de catégorie intermédiaire et une présence majoritaire d'ouvriers et de cadres.

Figure 25 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle

	2006	1999
Nombre de chômeurs	2 686	3 162
Taux de chômage en %	7,0	8,9
Taux de chômage des hommes en %	5,7	6,4
Taux de chômage des femmes en %	8,4	11,8
Part des femmes parmi les chômeurs en %	57,5	61,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.



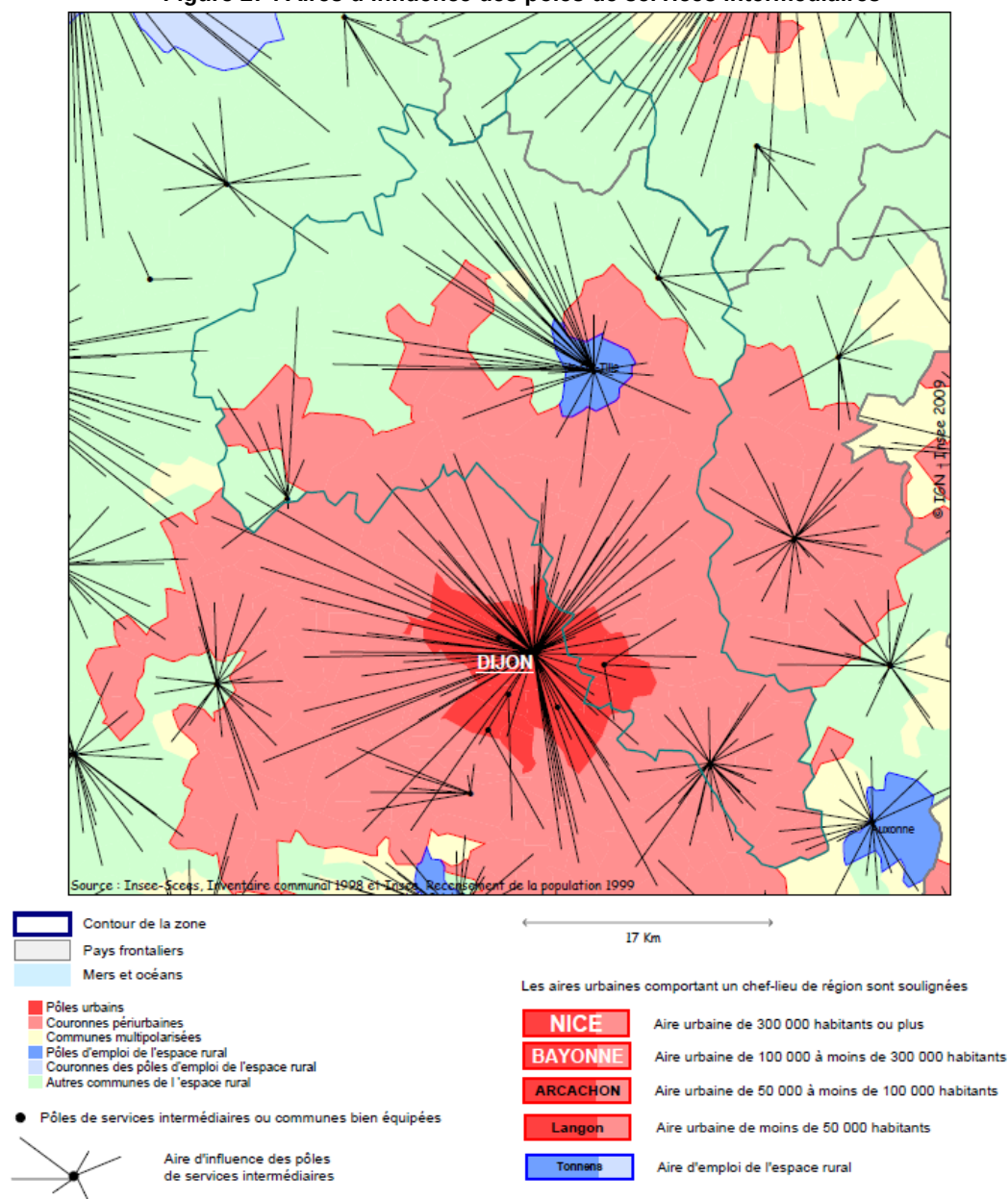
Les moyennes de revenus imposables par communes montrent que la ceinture la plus proche de Dijon et du bassin industriel d'Is sur Tille est la partie la plus riche du bassin.

Figure 26 : Revenu net moyen imposable en 2006

Source : portrait de territoire INSEE

La majorité des travailleurs du bassin exerce leur activité dans l'agglomération du Grand Dijon. Au Nord, Is sur Tille et Selongey s'organisent en pôle rural intermédiaire, au Sud, Genlis remplit aussi cette fonction.

Figure 27 : Aires d'influence des pôles de services intermédiaires



Source : Portrait de territoire INSEE

Le Bassin versant de la Tille voit ainsi son territoire divisé par l'aire d'influence de la capitale régionale. En effet Dijon, de part sa concentration d'emplois, ses offres culturelles et de services... rayonne sur tout le Sud du territoire. L'amont du Bassin Versant reste plus impacté par l'aire d'emplois de l'espace rural que constitue Is sur Tille que par Dijon. Ces influences régissent les règles de répartition de la population et l'on constate des densités très hétérogènes sur le territoire passant progressivement de plus de 300 hab/km² dans la ceinture dijonnaise à moins de 10 hab/km² à l'amont. Aussi, les habitants d'un même bassin versant évoluent dans des cadres de vie foncièrement différents et ne peuvent se reconnaître mutuellement. Par ailleurs, des hétérogénéités de niveau de vie ressortent clairement des données statistiques avec une concentration des hauts revenus principalement localisées en périphérie de Dijon et d'Is sur Tille. La question des activités économiques du bassin versant que soulève ce dernier constat sera développée dans la partie suivante.

4 ECONOMIE : ENTRE GRANDES ENTREPRISES INDUSTRIELLES, AGRICULTURE ET DYNAMISME DIJONNAIS

4.1 Industries

Des forces industrielles localisées en amont et en aval du bassin : un regard constant de l'un sur l'autre

Le BV est marqué par la présence de deux pôles d'emplois situés à l'amont et l'aval :

- A l'amont, deux sites industriels historiques représentent une force d'attraction et offraient, avant la loi de finances de 2010, la possibilité d'une dynamique locale : disponibilité financière des collectivités grâce à la taxe professionnelle facilitant la mise en œuvre de projets de développement culturels, économiques, de services... Aujourd'hui, la disparition de cette taxe professionnelle pose la question de la persistance de cette dynamique à moyen terme.
- A l'aval, sur Dijon et sa périphérie, pôle d'emplois majeurs dans le département.

Ces deux points représentent des éléments clés dans l'organisation territoriale du bassin puisqu'ils entretiennent un certain nombre de relations internes : flux d'habitants quotidiens, prise en compte de chacun des pôles attractifs dans chaque document de programmation des unités territoriales concernées (par exemple le Pays Seine et Tille intègre, de fait, le pôle de Dijon et inversement le SCoT du Dijonnais intègre le pôle d'Is sur Tille).

Une hétérogénéité notable : Une gestion différenciée

Pour l'ensemble des acteurs rencontrés, la question de stratégie de développement économique n'a aucun sens à l'échelle du territoire formé par le bassin versant de la Tille. Les contextes foncièrement différents imposent une gestion différenciée de ces problématiques souvent identifiées comme prioritaire par les décideurs ce qui justifie en partie le découpage territorial (Pays, SCoT) actuel et les relations de travail peu développées entre les acteurs à l'amont et à l'aval du bassin.

4.1.1 Des sites industriels historiques, moteurs économiques à l'amont

4.1.1.1 Deux pôles de concentration des emplois à l'amont

Sur le territoire du Bassin versant de la Tille, deux entreprises sont citées par l'ensemble des acteurs rencontrés pour leurs caractères historiques et structurants dans la vie du bassin. Ce sont notamment les sites du Commissariat à l'Energie Atomique de Valduc (CEA) localisé sur la commune de Salives ainsi que ceux de la Société d'Emboutissage Bourguignonne (SEB) à Selongey et Is sur Tille (cf. encadré ci-dessous⁵).

Encadré 7. Description des sites industriels historiques

Zoom sur le CEA Valduc :

Historique : Ouverture du site en 1957 sur la commune de Salives à 47 Km de Dijon.

Missions :

- Recherches sur les matériaux nucléaires ;
- Réalisation et maintien des composants nucléaires des armes de la force de dissuasion et démantèlement d'armes retirées du service ;
- Gestion des matériaux nucléaires liés à ses activités.

Quelques chiffres :

- 1000 salariés + 300 salariés d'entreprises sous traitantes → Représente l'un des plus grands employeurs industriels du département ;
- 75 millions d'euros environ de commande de matériel et de services dont 40% au profit des 5000 PME et PMI de la région → Acteur économique majeur de la région ;
- 750 hectares.

Zoom sur SEB :

Historique : Premier atelier de la famille Lescure à Selongey en 1857 qui devient en 1944 la SEB (Société d'Emboutissage de Bourgogne). Création de la Super Cocotte en 1953.

Quelques chiffres :

- 1100 salariés répartis sur les communes de Selongey et d'Is sur Tille ;
- 100% des produits fabriqués sont stockés et distribués à partir des entrepôts de Selongey Gare.

Pour la partie amont du bassin, ces sites représentent à eux seuls près de 80% de l'emploi industriel et près d'un tiers de l'emploi du Pays Seine et Tille en Bourgogne. Aussi ces deux entreprises participent fortement à l'attractivité de la zone amont et offraient la possibilité aux collectivités d'impulser une dynamique grâce aux moyens financiers disponibles liés à l'ancienne taxe professionnelle. La loi de finances de 2010, qui intègre la suppression de cette taxe, fait peser une incertitude sur les capacités de ces communes à conserver cette dynamique à plus ou moins long terme.

⁵ Données issues du site de la Direction des Applications militaires : http://www-dam.cea.fr/statique/sitesDAM/vdc_valduc_chiffre.htm

4.1.1.2 Les risques induits de la concentration des emplois

La très forte concentration des emplois dans quelques entreprises à l'amont du bassin constitue un risque non négligeable. En effet, le CEA, dont l'activité se concentre dans le domaine des applications nucléaires, repose sur une stratégie nationale très sensible qui reste difficile à prévoir. De même le groupe SEB est devenu au cours de sa croissance un groupe de dimension internationale dont un salarié sur deux travaille hors de France. Aussi, ce groupe demeure par nature sensible à l'évolution de la conjoncture internationale.

4.1.1.3 Une nécessaire anticipation des risques

Les responsables économiques de cette zone du territoire, conscients des risques mentionnés ci-dessus ont souhaité favoriser le développement économique via une diversification en créant le « Club Entreprendre ». Aussi, le développement d'une stratégie d'accueil de nouvelles entreprises est en cours de réflexion avec l'acquisition d'une grande réserve foncière de 30 hectares par la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (COVATI) à proximité de l'échangeur autoroutier. Ce projet s'oriente vers l'accueil d'entreprises consommatrices d'espaces tels que celles du secteur de la logistique. En 1993, une charte intercantonale a également permis la création d'une pépinière d'entreprises sur Selongey, aujourd'hui prise en charge par le Pays de Seine et Tille.

4.1.2 Des activités impactantes sur le bassin

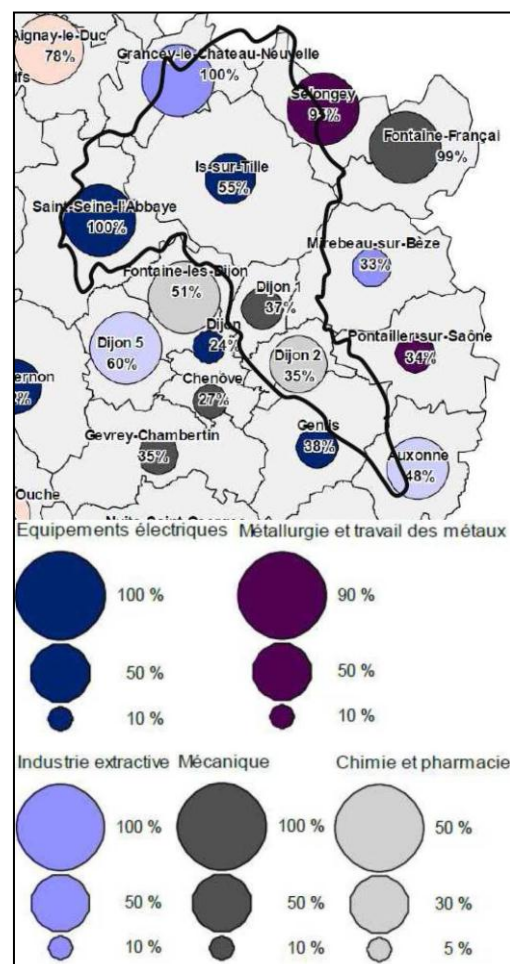
Selon le dossier sommaire de candidature au contrat de bassin de la Tille, un certain nombre de sites industriels susceptibles d'avoir laissé, ou de laisser, des installations ou des sols pollués, sont identifiés sur le territoire. La base de données BASIAS recense notamment un peu plus d'une centaine de sites avec une forte concentration sur les sites d'implantation actuels que représentent Dijon et Is sur Tille. Pour ce qui est des installations classées actuelles, la DREAL recense une centaine de sites soumis à autorisation dont 40% se localisent sur Dijon, Saint Apollinaire et Chevigny Saint Sauveur. Genlis, Is sur Tille et Quétigny représentent également des pôles attractifs secondaires.

La carte ci-contre présente les principales activités présentes sur le bassin par canton :

Aussi si la métallurgie et les équipements électriques représentent les secteurs les plus importants dans 4 des cantons concernés par le BV de la Tille, d'autres secteurs industriels sont bien implantés sur le territoire tel que le celui de la mécanique, de la chimie et de la pharmacie, et de l'industrie extractive.

Figure 28 : Poids du secteur dominant par rapport à l'industrie totale en termes d'effectifs salariés dans chacun des cantons.

Source : Observatoire économique CCI Côte d'Or



Encadré 8. Description de l'activité d'extraction des minéraux

Le poids économique de cette activité sur le territoire

Sur certains cantons, tels que celui de Grancey le Château, l'activité d'extraction représente 100% des emplois industriels. Au total sur les cantons du bassin, sont recensés 32 établissements du secteur de l'industrie extractive et des produits minéraux, ce qui représente 215 salariés. Selon les chiffres INSEE, le secteur industriel sur le territoire en 2006 concernerait environ 8 000 emplois, aussi la part de l'activité d'extraction représenterait moins de 3% des emplois industriels du bassin. Cette activité reste donc marginale bien que faisant l'objet d'une grande communication de la part des acteurs rencontrés.

Les impacts sur la ressource en eau

La problématique souvent décrite par les professionnels correspond à la réhabilitation de ces gravières, essentiellement située à proximité du cours médian et aval de la Tille. En effet les gravières, dont l'exploitation est, à l'heure actuelle, terminée, n'ont pas toutes fait l'objet de réaménagements. Certaines de ces zones sont devenues des décharges sauvages durant plusieurs années et contribuent ainsi à la pollution de la nappe. A contrario, certaines sont valorisées comme plans d'eau de loisirs notamment sur le secteur d'Arc sur Tille.

Par ailleurs, sur l'aspect quantitatif, la mise en eau des anciennes gravières engendre un phénomène d'évaporation important qui participe directement à l'abaissement de la nappe.

Les perspectives d'évolution de cette activité

L'exploitation mal maîtrisée des gravières a entraîné diverses dégradations d'ordre paysager et environnemental. Aussi, pour prévenir de nouveaux impacts liés à cette activité, un schéma départemental des carrières a été rédigé pour fixer un cadre réglementaire. Il définit notamment les conditions d'implantation, les modalités d'une utilisation économes des matériaux, les règles de protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles. Ce plan départemental précise notamment qu'en sus de ces conditionnalités, l'exploitation de certains matériaux (alluvionnaires notamment) devrait être réduite.

Par ailleurs, un projet de gravière située à l'amont sur la commune de Tarsul (vallée de l'Ignon) provoque actuellement un débat sur son opportunité, notamment au regard des nuisances en termes de transport des matériaux.

4.2 Agriculture

Des potentiels de rendement différents qui impliquent des dynamiques

différentes : La Tille est concernée par deux entités agricoles bien distinctes du fait de contextes pédoclimatiques fondamentalement différents. Si le Sud du territoire bénéficie de sols caractérisés par un bon potentiel de rendement, le Nord et notamment le secteur d'Is sur Tille dispose des sols les plus pauvres du territoire. Les conséquences sont nombreuses : choix des orientations des exploitations (céréalières au Sud, culture et élevage au nord), incertitude sur les revenus dans le Nord... Aussi la volonté de rentabiliser l'activité agricole au Nord est fortement marquée, avec notamment le GEDA (Groupement Economique de Développement Agricole) d'Is Sur Tille, connu comme le plus actif du département (avec par exemple, une expérimentation de nouvelles techniques de type « semis sous couvert »).

Une pression foncière couplée à un vieillissement de la population agricole :

Dans la partie aval du territoire, la proximité de l'agglomération dijonnaise implique une certaine pression foncière. Les acteurs soulignent que le départ en retraite des exploitants et les difficultés de reprise débouchent souvent sur une revente des terres agricoles en terrains constructibles. Se pose alors la question de la pérennisation de l'agriculture sur certains secteurs. A l'aval, l'arrêt de la culture de betteraves implique une réorientation des productions agricoles vers des cultures moins consommatrices en eau.

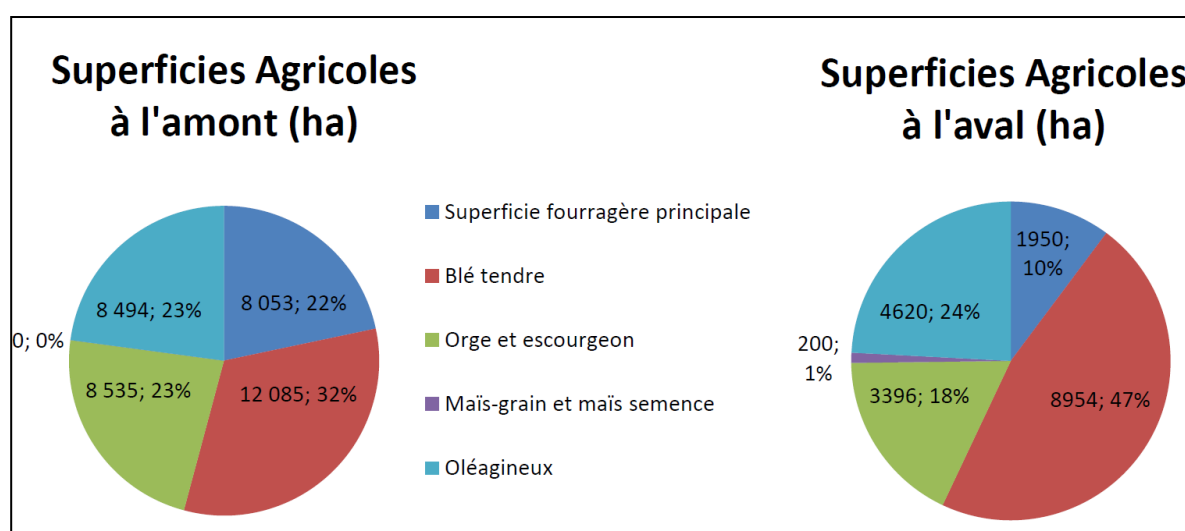
4.2.1 Des inégalités Nord/Sud

L'agriculture représente sur le territoire de la Tille environ 1000 emplois soit un peu moins de 4%⁶ par rapport à l'ensemble des secteurs d'activités. Cependant, en dépit de ce faible pourcentage, elle reste, dans le paysage une activité importante. Près de 50%⁷ du territoire est occupée par l'activité agricole. On constate, cependant, une grande disparité selon les zones considérées. En effet, dans les zones localisées au Sud, la surface agricole représente 65% de l'occupation des sols alors que le Nord n'est concerné qu'à 40% par cette activité. Cette disparité est directement liée aux caractéristiques topographiques et pédologiques de chacune de ces zones, avec au Sud un sol présentant un bon potentiel agronomique et un relief de type plaine. Au nord, et notamment dans le secteur d'Is sur Tille où les sols présentent les plus faibles potentiels, les rendements agricoles sont fortement dépendant des conditions climatiques. Aussi, les productions connaissent d'importantes variations selon les années, responsables d'une situation d'incertitude des exploitants quant à leur revenu annuel.

4.2.2 Des distinctions d'orientation agricoles

Face à ces différences, les exploitations agricoles ont pris des orientations différentes. Dans la zone située au Nord, culture et élevage prédominent, même si les surfaces en cultures, fourragères ou non, tendent à se développer au détriment des prairies. Le Sud est plus spécialisé dans la production de céréales et de cultures industrielles (oléagineux, betteraves, pommes de terres, oignons). Les figures ci-dessous présentent les différences d'assolement :

Figure 29 : Répartition des assolements dans les zones amont et aval du bassin



Source : Données AGRESTE⁸

⁶ Chiffres issus du portrait de territoire INSEE

⁷ Chiffres issus des données AGRESTE, confirmé par les données Corine Land Cover

⁸ Les graphiques ont utilisé les données AGRESTE agrégées pour la partie Nord aux territoires des Pays de Seine et Tille, Langres et Chatillonnais en Bourgogne et pour la partie Sud, le Pays plaine de Saône Vingeanne et le territoire du SCoT dijonnais.

Aussi, si l'orge et les oléagineux représentent, sur ces deux zones considérées, approximativement la même part dans l'assolement, les surfaces en blé tendre, à l'aval, occupent près de 50% de la superficie agricole utilisée contre 30% à l'amont pour lequel la superficie fourragère est plus importante. L'activité d'élevage est donc une des orientations principales à l'amont du bassin avec 99 exploitations bovines sur 300⁹ exploitations totales soit près d'un tiers des exploitations dans le Nord pour moins de 10% dans la partie Sud. Si antérieurement, cette activité était principalement orientée vers l'élevage bovin lait, la tendance s'est inversée laissant la place à la production de bovins viande.

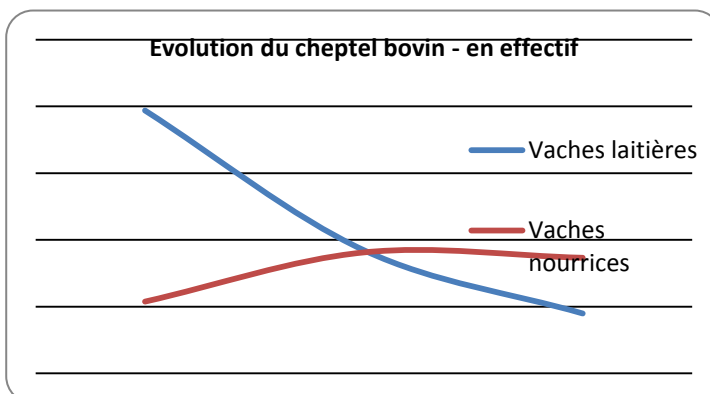


Figure 30 : Evolution du cheptel bovin – Partie amont du territoire
Source : AGRESTE

4.2.3 Les impacts sur la ressource en eau

L'agriculture étant assez diversifiée sur le bassin, les problématiques de ressources en eau ne peuvent être appréhendées de manière similaire. En effet, les cultures irriguées sont principalement localisées sur la partie aval du bassin. Or la faiblesse des débits d'été implique une pression quantitative importante sur cette zone dont les prélèvements à usage d'irrigation ne sont pas restitués au milieu. Selon le dossier sommaire de candidature du contrat de bassin, la Norges, le Bas-Mont, le Gourmerault et la Tille moyenne, de part leur sensibilité à la sécheresse et leur prélèvements, représentent les secteurs les plus sensibles à préserver.

Encadré 9. Les types d'actions mises en œuvre pour une disponibilité en eau à destination agricole

Pour pallier le manque d'eau en période estivale, certains agriculteurs se sont regroupés pour constituer 3 grandes retenues d'eau à Couternon, Varois et Chaignot et Saint Julien (103 000 m³, 54 000 m³ et 70 000 m³). Initialement ces retenues étaient destinées à irriguer 345 ha de betteraves à sucre, d'oignons et d'autres légumes en remplacement des pompages dans le ruisseau du Bas-Mont.

Selon le rapport sur la lutte contre la pollution et la protection des ressources en eau de l'Agence de l'Eau RM&C, ces projets ont conduit à l'abandon des pompages directs dans le ruisseau permettant de maintenir un débit supérieur au débit minimum réglementaire.

La problématique qualitative liée à l'agriculture a été relativement peu relatée lors des entretiens avec les acteurs de ce monde. Toutefois, l'utilisation des nitrates et de pesticides sur l'aval du bassin aurait engendré, en 1976, une augmentation du taux de nitrates très importante avec près de 75

⁹ Selon les données AGRESTE

milligrammes par litre¹⁰. Jusque dans les années 1995, des pics de pollution ont été enregistrés notamment sur le captage de Champdôtre.

Encadré 10. Les actions mises en œuvre pour améliorer la qualité des eaux

Le programme Ferti-mieux a été mis en place dans le courant des années 1990 avec une volonté d'impliquer les agriculteurs et les usagers de l'eau aux problématiques de qualité de l'eau. Dans le cadre de cette opération, financée par le Conseil Général, l'Agence de l'Eau, le Syndicat de la Tille profonde, l'Association Nationale de Développement Agricole (Anda) et la Chambre d'Agriculture, une charte individuelle a été rédigée définissant les pratiques culturales à respecter. 75 agriculteurs ont signé cette charte qui comportait les exigences suivantes : engagement à suivre les méthodes de fertilisation raisonnée, mise en place de 25% de Cipan (Culture intermédiaire piège à nitrates) sur les sols nus filtrants, diagnostic de l'exploitation. L'opération Ferti-mieux est aujourd'hui terminée mais des actions réalisées dans l'objectif de réduction des pollutions nitrates sont poursuivies par un certain nombre d'agriculteurs.

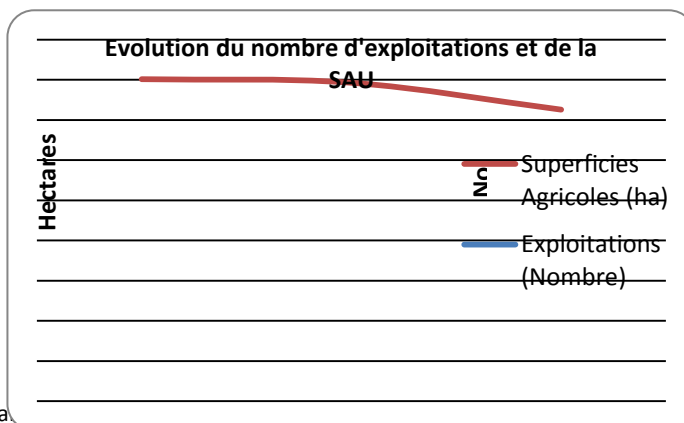
4.2.4 Un tournant pour le monde agricole sur la Tille

L'agriculture de la Côte d'Or a été marquée par une longue période de culture de betteraves à sucre. En effet près de 4 800 hectares¹¹ de betteraves faisaient partie du paysage agricole du département. Aucun chiffre spécifique n'a pu être trouvé afin d'estimer l'importance de cette filière sur le territoire de la Tille mais selon les acteurs rencontrés, l'aval du bassin était fortement concerné par cette culture. La sucrerie d'Aiserey était alors le débouché direct. Or, en 2007, l'annonce de sa fermeture, en lien avec l'Organisation Commune des Marchés Sucre (OMC Sucre), qui définit des quotas de production, a eu pour effet de « condamner » 350 planteurs à supprimer la culture de la betterave dans leur exploitation. Un soutien financier du FEAGA (Fonds Européen Agricole de Garantie) a été mis en place pour aider les territoires touchés avec notamment des fonds disponibles pour la diversification des exploitations. Aujourd'hui une grande partie des anciennes surfaces en betteraves a été replantée en moutarde, sachant qu'un projet d'AOC Moutarde est en cours de développement. D'autres cultures comme la pomme de terre ou l'oignon ont également été replantées suite à la fermeture de la sucrerie et à l'arrêt de la production de betteraves.

4.2.5 Dimension prospective

➤ Une évolution passée laissant présager peu de changements notables sur les superficies exploitées

Selon certains acteurs rencontrés sur la thématique, la superficie agricole a connu peu de fluctuations. Cette stabilité est liée à un double phénomène que sont d'une part, la diminution du nombre d'exploitations et d'autre part, l'augmentation de la surface utile. Le graphique ci-dessous permet d'illustrer la situation réelle du territoire de la Tille via les données Agreste.



¹⁰ Article paru dans Réussir la Haute Loire Paysanne, « La déma de la Tille en Côte d'Or. Décembre 2002

¹¹ Source : http://ddaf21.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=44

Figure 31. Evolution du nombre d'exploitation et de la SAU sur le BV de la Tille

Source : Agreste

➤ ***Une pression foncière toutefois importante***

Malgré cette stabilité soulignée par certains acteurs, d'autres précisent que la proximité directe de l'agglomération dijonnaise implique de fait une pression foncière liée à l'expansion des zones urbanisées. Il s'avère par ailleurs que la population agricole présente une pyramide des âges déséquilibrée avec une forte proportion d'exploitants et de co-exploitants de plus de 55 ans. Aussi, malgré le souhait de voir se pérenniser cette activité, la difficulté de reprise des exploitations et la possibilité de valoriser les terrains agricoles en zones constructibles peut influencer fortement le devenir de l'agriculture sur certains secteurs.

➤ ***Une dynamique forte du GEDA d'Is sur Tille et des interrogations autour des circuits courts***

Le Groupement Economique de Développement Agricole (GEDA) de la Tille regroupe 35 agriculteurs pour 7000 hectares de Scop (Surface en Céréales, Oléagineux et Protéagineux). Confrontés à un contexte pédoclimatique difficile (sols argilo-calcaires superficiels, faible réserve utile en eau, pluviométrie déficitaire depuis 2002), ils cherchent notamment à rendre leur agriculture plus productive et à réduire les coûts de production grâce à la mise en place de projets expérimentaux. Aussi sont entrepris des projets de développement de la technique de semis direct sous couvert ou encore des plantations de Miscanthus (ou herbe à éléphant) pour la production de biomasse. Ainsi, il apparaît plausible de voir ces pratiques se multiplier dans les années à venir si les résultats s'avèrent probants. Par ailleurs, l'exemple de certaines régions proches, telles que Rhône-Alpes et la proximité de l'agglomération dijonnaise interrogent un certain nombre d'acteurs sur l'opportunité de développer des productions valorisables dans le cadre de circuits courts (maraîchage notamment), mobilisant au plus un intermédiaire. Les représentations et les pratiques des agriculteurs, essentiellement tournés vers de grandes productions de masse, semblent toutefois constituer un frein à ce développement.

Enfin, les filières de qualité constituent une opportunité de développement et d'évolution de l'activité agricole céréalière. En effet, un projet, actuellement en cours de réalisation, vise à transformer l'ancienne usine sucrière d'Aiserey en un « moulin bio ». La réussite de ce projet passe par le développement de surfaces de blé biologique en régions Bourgogne et Franche-Comté avec l'objectif, à terme, que le blé provienne d'un rayon de 200 km autour du moulin. La superficie à convertir serait équivalente à 45/50 000 hectares à l'échelle de la région Bourgogne pour une capacité d'écrasement de 20 000 tonnes de blé. L'ouverture de ce site, prévue en septembre 2011, laisse présager une modification des pratiques à l'échelle du territoire de la Tille qui se situe à proximité directe du projet.

4.3 Tourisme

Une activité touristique peu développée montrant des signes de faiblesse : Sur le territoire de la Tille, le tourisme est relativement peu présent : l'offre en structures d'hébergement est assez faible et les activités de loisirs, principalement orientées vers des activités culturelles et sportives (randonnées pédestres et cyclotourisme), font l'objet de la concurrence accrue d'autres destinations. Par ailleurs, il est avéré que la fréquentation touristique de la Côte d'Or a connu ces dernières années une diminution qui n'a pas épargné le territoire de la Tille, celui-ci ayant, par ailleurs, vu son offre d'hébergements décroître.

Une volonté de dynamiser le secteur : Le Conseil Général participe à la réalisation de projets en vue d'améliorer l'offre touristique. Ces projets axés sur la diversification des activités et sur l'amélioration de l'accessibilité laissent toutefois la question ouverte sur les retombées effectives sur le territoire de la Tille.

4.3.1 Une offre touristique relativement faible

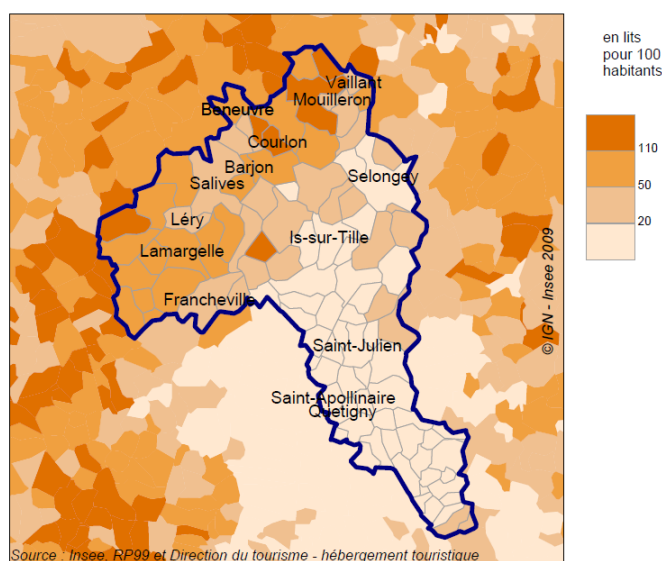
A l'échelle du département, le tourisme est une activité aujourd'hui en difficulté. En effet, le département de la Côte d'Or, sans mer ni montagne, fait partie des 80% du territoire français qui cherchent à attirer 20% des clients potentiels restants¹².

Aussi, le tourisme sur le territoire de la Tille est une activité relativement peu développée à ce jour. En effet, sont comptabilisés seulement 11 hôtels en 2009, soit un de moins qu'en 2005, ce qui revient à une offre de près de 300 chambres sur les 100 communes du territoire. La capacité d'accueil en hôtellerie de plein air reste également peu importante puisqu'elle est constituée de 6 terrains de campings proposant au total 176 emplacements. Les localisations de ces terrains sont concentrées dans la partie Nord du territoire et notamment sur Is sur Tille, Saint Seine l'Abbaye et Chanceaux. En revanche les résidences secondaires sont mieux réparties sur l'ensemble du Bassin versant. Elles ne représentaient toutefois que 3,5% de l'ensemble des logements du territoire en 1999 à relativiser toutefois faute de chiffre plus récent.

Figure 32. Capacité touristique totale pour 100 habitants

Source : Portrait de territoire de l'INSEE

Une fois encore apparaît une distinction entre le Nord et le Sud du territoire avec une opposition nette en matière de capacité touristique par habitant. Le nombre de lits touristiques est calculé sur la base de 2 lits par chambre d'hôtel, 3 par emplacements de camping et 5 par résidence secondaire. Aussi, le Nord du territoire voit sa capacité d'accueil supérieure à 1 lit/habitant



¹² Selon le Schéma Départemental de tourisme 2006-2011, p.7

alors qu'au Sud elle est inférieure à 0,2 lit/habitant. Ici la différence observée est essentiellement liée à la population comptabilisée dans les communes situées au Nord et celles situées au Sud. Il est toutefois important de noter qu'en période de haute saison, la population peut doubler dans les petites communes impliquant un nécessaire équipement en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Encadré 11. Tourisme : une logique toujours communale

La promotion touristique actuelle du patrimoine du territoire amont témoigne encore aujourd'hui d'une approche essentiellement communale, sachant qu'elle repose actuellement sur la publication de plaquettes associant 2 ou 3 communes sans document global commun.

Enfin, il s'avère que le principal potentiel de développement touristique du territoire amont résiderait, selon certains acteurs rencontrés, dans une offre de loisirs de nature de proximité à destination de la population urbaine de l'agglomération dijonnaise. Mais la concurrence directe des Côtes de Beaune et du plateau, au Sud et à l'Ouest de Dijon, rend cette perspective difficile.

Il semble également que cette opportunité de développement touristique doive faire face à certaines réticences liées à la volonté du Nord du territoire de limiter sa dépendance à la capitale régionale. Or, devenir le territoire jouant la fonction d'espace de loisirs à l'agglomération Dijonnaise renforcerait cette dépendance contraire aux volontés politiques.

4.3.2 Une fréquentation passée à la baisse

Sur l'ensemble du département, la fréquentation touristique a diminué depuis 2001 avec plus de 130 000 nuitées perdues. Cette évolution touche tous les types de structure d'accueil (gîtes, campings, hôtellerie, restauration, sites et monuments historiques). A l'échelle du territoire l'évolution du nombre de nuitées n'est pas connue, mais il est possible de constater que le nombre de structures d'accueil s'est restreint entre 2005 et 2009 : 1 hôtel comptant une trentaine de chambres et un terrain de camping proposant une quinzaine d'emplacements ont disparu de l'offre d'hébergements.

4.3.3 Quelle fréquentation future possible ?

4.3.3.1 Des projets pour le département

Le schéma départemental du tourisme précise la volonté de réaliser des projets afin de dynamiser l'activité sur son territoire. Ce document fait référence notamment aux grands projets touristiques portés par le Conseil Général comme la création d'un parc archéologique ouvert sur le site d'Alesia ; le développement du réseau départemental de 350 km de Véloroutes et la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre (PDIPR).

Selon le schéma Cyclable en Côte d'Or de 2008¹³, des aménagements cyclables sont à l'étude et en projet sur le territoire formé par le bassin versant (Liaison Is sur Tille – Châtillon sur Seine, Liaison Val Courbe Aignay le Duc et liaison Dijon – Vaux sur Crône). Pour ce qui est du PDIPR, les documents n'étant pas publics, les projets de réalisation ne sont à ce jour pas connus.

¹³ <http://www.cotedor.fr/files/content/sites/cg21-2/files/conseilgeneral21/geolocalisation-cg21/geo-transports-deplacements/geo-images/amenagements-cyclables-cg21.jpg>

Des actions de soutien sont également mises en avant visant à proposer de véritables produits touristiques. Il s'agit :

- Des services tels que l'hébergement et la restauration
- De la signalisation touristique et culturelle
- Et de l'information, la promotion et la commercialisation.

Enfin, des réflexions sur l'accessibilité générale de la Côte d'Or sont menées et notamment l'intérêt d'un aéroport accueillant une liaison low-cost. En effet, l'expérience de la première liaison assurée par la compagnie aérienne « Buzz » aurait prouvé qu'une ligne régulière apporterait un surcroît important de visiteurs ; Visiteurs qui ont disparu à l'arrêt de ce service. Son absence est d'autant plus pénalisante que les destinations directement concurrentes de la Côte d'Or (Périgord, Alsace, mais aussi Pays de la Loire) disposent aujourd'hui d'une desserte low-cost.

4.3.3.2 Quelles retombées pour la Tille ?

Il apparaît difficile d'estimer les retombées directes des actions en cours sur le territoire de la Tille. Les efforts menés pour proposer une offre en activités plus importante et une meilleure accessibilité peuvent être bénéfiques pour ce territoire qui est localisé à proximité directe de l'agglomération dijonnaise. Cependant, l'offre en structure d'accueil doit être diversifiée, améliorée et amplifiée pour voir une réelle évolution de cette activité sur le territoire. Or cet axe de développement dépend principalement de la volonté d'entrepreneurs privés et est donc pour le moins incertain. Par ailleurs, un certain nombre de facteurs doivent être pris en considération pour avoir une analyse complète des possibilités de développement de l'activité touristique. En effet, selon le schéma départemental de tourisme, l'activité touristique est fortement dépendante :

- Des évolutions sociétales qui déterminent le mode et le niveau de consommation touristique. L'avènement du court séjour, la croissance de la clientèle de seniors, le recul de la fréquentation étrangère par rapport à la clientèle française sont des faits dépendants des contextes socio-économiques actuels tels que la baisse du temps de travail, le vieillissement de la population, les taux de change, l'évolution du chômage... Ces grandes évolutions dictent le rythme de la consommation touristique et doivent être prises en considération pour une adaptation de l'offre à la demande.
- Du comportement de consommation touristique dont la rationalité de la décision intègre également d'autres facteurs que ceux cités précédemment avec notamment les choix éthiques ainsi que la qualité perçue.

Aussi, il semble qu'une évolution croissante significative de l'activité touristique ne peut être attendue à court terme sur le territoire de la Tille et que le risque de voir l'évolution passée se consolider encore n'est pas à écarter.

4.4 Des équipements commerciaux et de services renforçant l'attractivité de Dijon

D'un point de vue général, le bassin versant de la Tille est en grande partie influencé par le pôle économique de Dijon. Plus qu'un pôle économique, Dijon constitue un pôle d'emplois, de services et de commerces qui se ressent plus ou moins fortement dans tout le territoire. En effet, selon le schéma de développement commercial de Côte d'Or¹⁴, depuis près de 20 ans, le commerce de proximité a connu un relatif déclin avec une diminution, à l'échelle départementale, du nombre de commerces traditionnels tels que les bureaux de tabac, stations-service, boulangeries, boucheries... Les explications sont nombreuses, et l'on cite particulièrement la généralisation de la voiture, l'augmentation du travail des femmes hors domicile et la multiplication des navettes domicile-travail comme éléments de compréhension du changement des habitudes de consommation. Les consommateurs groupent fréquemment leurs achats en un seul endroit où ils se rendent une fois par semaine.

Par ailleurs, ce changement de comportement serait également lié à l'évolution des attentes des consommateurs qui souhaitent, aujourd'hui, bénéficier d'une offre variée couvrant une large gamme de produits et de prix compétitifs.

Face à ces observations, l'agglomération dijonnaise qui constitue le principal pôle commercial du département assoit son attractivité. Avec quatre pôles commerciaux dont le centre ville et la Toison d'Or, l'agglomération répond aux nouvelles demandes des habitants.

Encadré 12. Le centre commercial Toison d'Or

La création des quartiers de Pouilly et du Centre Commercial de la Toison d'Or est issue de la volonté de la municipalité d'urbaniser le Nord de l'agglomération dijonnaise. Des 1983, une réflexion est menée autour du processus de développement de ce quartier qui s'étendra sur 250 hectares.

Considéré comme complémentaire du centre ville, cet espace, inauguré en 1990, renforce l'attraction de Dijon et constitue aujourd'hui un véritable morceau de ville. 125 boutiques sont comptabilisées dont 1 parc aquatique, un fitness et un hôtel.

Il apparaît que sur le territoire de la Tille l'attraction de la population liée à cette concentration de commerces et de services soit amplifiée par le fait que Dijon se positionne comme un bassin d'emplois facilement accessible. Les mouvements pendulaires de la population liés aux transports domicile-travail favorisent d'autant plus la fréquentation de ces pôles commerciaux par la population périurbaine ou rurale travaillant sur Dijon.

Par conséquent, à l'échelle du bassin versant de la Tille, l'économie repose majoritairement sur les activités industrielles et de services, avec, comme précisé précédemment une part d'ouvriers dans la population active supérieure à la moyenne nationale.

Toutefois, d'une manière générale un certain nombre d'incertitudes reposent sur les diverses activités du territoire : Quels sont les risques induits par une concentration des emplois dans le secteur industriel ? Comment appréhender le phénomène de concurrence tant au niveau national pour le tourisme par exemple, qu'au niveau international pour le secteur de l'industrie ? Quelles pourraient

¹⁴ Préfecture de la Côte d'Or – Schéma de développement commercial de Côte d'Or, 2 juillet 2004, 36p.

être les conséquences d'une pression foncière toujours plus forte sur une profession agricole vieillissante ?

Face à ces questions, les acteurs du territoire se mobilisent pour impulser des dynamiques, accroître la compétitivité et diversifier l'offre existante dans les différents secteurs économiques (expérimentations agricoles, création du Club Entreprendre, réserve foncière pour l'accueil de nouvelles entreprises, PDIPR...). Ces incertitudes couplées aux actions entreprises offrent une vision des possibles évolutions des secteurs économiques du territoire.

Un patrimoine culturel riche

Chaque élément du patrimoine bâti constitue, de fait, une richesse à part entière. Le territoire de la Tille bénéficie d'un certain nombre de points d'intérêts culturels qui font l'objet de valorisation touristique. D'ordre majoritairement religieux, il participe au développement touristique mais n'impulse pas une dynamique forte et n'offre que peu d'opportunités liées à l'eau.

Un patrimoine naturel mobilisateur

La Tille voit son territoire partagé entre deux zones à richesse naturelle valorisées de façon antagonique. Si l'aval du territoire compte quelques aires protégées ou d'inventaire, l'amont en voit la majorité de son territoire recouvert. Le projet de Parc National semble fédérer et motiver un certain nombre d'acteurs localisés au Nord dont la volonté actuelle est de voir le périmètre de l'aire d'adhésion s'élargir.

Un patrimoine à valoriser

Le patrimoine naturel dont bénéficie le territoire constitue un support pour la réalisation d'activités physiques et sportives de pleine nature. Selon les sites officiels du tourisme, les sentiers, animations et autres activités sont toutefois relativement modestes au sein du bassin de la Tille et rares sont les initiatives pour favoriser l'accessibilité des cours d'eau.

5.1 Les points d'intérêts culturels sur le territoire

Sur le territoire de la Tille, une trentaine de points d'intérêts culturels sont dénombrés et recensés sur le site officiel du tourisme en Côte d'Or, sans qu'aucun ne puisse prétendre à une valeur exceptionnelle. D'ordre majoritairement religieux, ces sites d'intérêts culturels comptent également deux châteaux et de nombreux lavoirs. A l'échelle régionale et au regard de la France Comté, le territoire, doit faire face à des territoires mieux dotés et plus attractifs en la matière (vignoble de Côte d'Or, Clunysois, Val de Saône, Morvan, vallée du Doubs,...) L'encadré ci-dessous illustre quelques sites en relation étroite avec le domaine de l'eau et présente leur historique.

Encadré 13. Description de sites culturels particuliers

Le creux Bleu de Villecomte :

Le Creux Bleu, résurgence de la rivière de Francheville est un site de spéléologie. Cette résurgence offre une vision mystérieuse sur une grotte reliée au plus grand réseau souterrain de Bourgogne (Combe aux Prêtres de Francheville). La rare couleur de l'eau provient d'algues microscopiques bleues caractéristiques des eaux souterraines.

Lavoir de Salives :

Lavoir datant du XIXe comportant une voûte en plein cintre, consolidé par 5 arcs doubleaux. Ce lavoir est alimenté par la source de la Tille qui sort d'une excavation située au pied d'une petite falaise, en haut de laquelle se trouve l'église de Salives. La commande artistique confiée à l'artiste John Armleder concerne la grotte située à l'intérieur du lavoir et d'où provient l'eau de la source.

Les yeux de la Roche qui pleure à Grancey :

Une châtelaine serait morte un jour en attendant son mari parti pour les croisades. Ce dernier, de retour le jour du drame, se mit à pleurer. Depuis, cette roche laisse échapper de l'eau d'orifices ressemblant à des yeux. Derrière cette légende ancestrale, il y a une nappe souterraine. En période de crue, le trop plein ruisselle sur cette pierre peu étanche. (Julien PELLETIER – *La Côte d'Or vu du Ciel* – 2007)

5.2 Le patrimoine naturel

5.2.1 De vastes zones naturelles à l'amont

Le Nord du territoire de la Tille semble bénéficier d'un patrimoine naturel riche du fait de nombreuses zones classées ou inscrites en périmètres protégés ou d'inventaires. C'est notamment dans cette partie qu'une large superficie de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est recensée et que sont localisées les seules zones Natura 2000 directive Oiseaux et les seuls sites naturels inscrit.

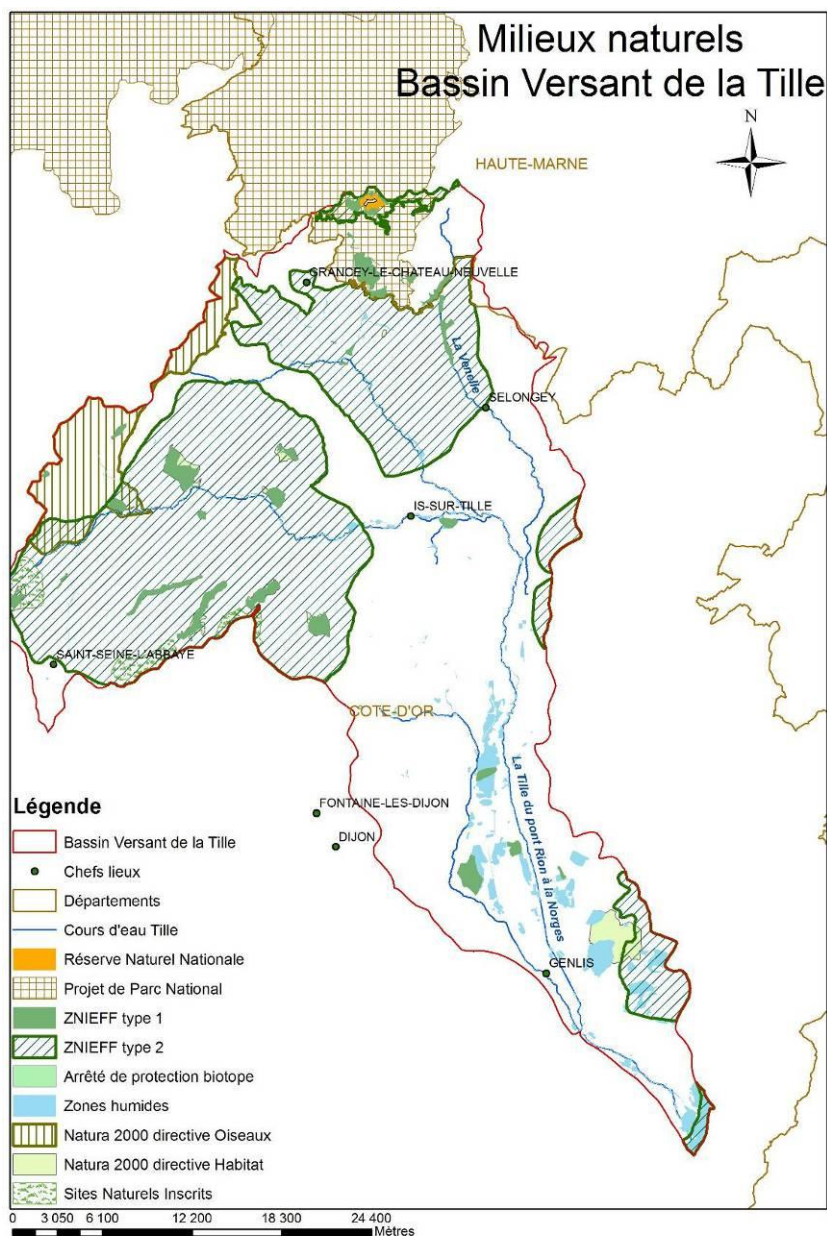
C'est par ailleurs également en limite nord du territoire qu'un projet de Parc National « entre Champagne et Bourgogne » est en cours de mise en œuvre. En effet, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le gouvernement s'est engagé à lancer une stratégie de création d'aires protégées. Dans la définition donnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, les Parcs Nationaux représentent un espace en grande partie exceptionnel du fait d'une combinaison entre géologie, climat, diversité biologique, dynamiques des écosystèmes, activités humaines et paysages. La volonté marquée de créer un Parc National forestier de plaine a abouti sur le choix du territoire entre Champagne et Bourgogne. A l'heure actuelle, les limites définitives de l'aire d'adhésion ne sont pas encore totalement fixées. Selon les données de la DREAL, seule la partie Haut-Marnaise du territoire de la Tille devrait être concernée, mais des acteurs de Côte d'Or, impliqués dans le Groupement d'Intérêt Public espèrent un élargissement de la partie bourguignonne du périmètre qui ne touche aujourd'hui que le Châtillonnais, à la région des sources de la Tille.

Enfin, il apparaît que la grande majorité des zones humides sont localisées à l'aval du bassin versant, celles-ci ayant cependant connu une forte régression depuis l'après-guerre, essentiellement en lien avec le drainage et la mise en culture de prairies humides.

La carte ci-contre permet de localiser les différentes zones citées précédemment.

Figure 33 : Carte des Milieux Naturels sur le Bassin Versant

Source : Données SIG issues des DREAL Bourgogne et Champagne Ardenne



5.2.2 Zones naturelles, supports d'activités

Quelques activités en lien avec le patrimoine naturel et notamment l'eau sont recensées sur le site officiel du tourisme en Côte d'Or. Il s'agit d'une part de la pêche avec pour principales références sur le bassin versant de la Tille, le domaine de la Ronde de l'Île de Dienay et Moloy dont le cadre est défini comme suit : « *Prairies et forêts y embrassent la rivière où s'alternent radiers, plats, chutes, tournants et trous profonds. Son eau cristalline vous séduira et laissera entrevoir toutes les merveilles que la rivière possède (fario et ombre ; 40 cm pour les prises courantes). A proximité de l'ignon, découvrez les étangs peuplés de superbes truites arc-en-ciel, fario et ombres communes.* »¹⁵ Le développement de la pêche est cependant confronté à la multiplicité des AAPPMA présentes sur le

¹⁵ Site internet du Comité Départemental du tourisme en Côte d'Or - http://www.bouger-nature-en-bourgogne.com/CDT/domaine-de-la-ronde-de-l-ile.htm?id=ASCB0U0210000212&&type=sor&sstype=asc&site=nature&Langue=1&presentation=1&detail_fiche=&rechpays=&rechville=&HTMLPage=/loisirs/peche.htm

5.3 Les événements culturels

Les manifestations, animations et autres événements culturels sont recensés dans le calendrier ci-dessous. L'ensemble de ces événements sont issus du site internet officiel du tourisme en Côte d'Or (année 2010). Des limites étant nécessaires pour réaliser ce type de calendrier, seules les communes du territoire de la Tille ont été considérées. Ces limites ont pour avantages de connaître l'ensemble des événements propres au territoire, d'apprécier ceux en rapport avec le domaine de l'eau sur le bassin et de comprendre la place et la part de l'eau dans la vie du bassin. Par contre, il doit être rappelé que d'autres manifestations à vocation de sensibilisation autour de la thématique « Eau » à proximité du territoire ne sont pas recensées ici mais peuvent tout de même toucher la population locale. Afin de repérer rapidement les manifestations sur le domaine de l'eau celles-ci sont surlignées en bleu.

Figure 35 : Calendrier des manifestations

Janvier	Février	Mars	Avril
- Pièce de théâtre de l'association « Arc en Scène » (Genlis)			- Exposition temporaire combat du 17 juin (Champagny)
Mai	Juin	Juillet	Août
- Rallye de la Tille - Les médiévales de Saint Apollinaire 2011 (St Apollinaire)	- Concert Apple Red (Falcey) - Concert de musique Baroque (Gémeaux) - Fête de la musique (Genlis) - Fête de la Saint Jean (Genlis) - Championnat de France Motocross (Is) - Exposition arts plastiques (Norges) - Exposition « la Bourgogne archéologique en chantier » (Saint Seine) - Ateliers animés culturels : Porte-Voix (Salives) - 4ème printemps des Traits (cheval, âne, mulet) (Salives) - Concert Didier Super (Salives) - Concert Chœur Joseph Samson (Selongey)	- Musique pour un prince téméraire - Nuits d'été (Genlis) - Fête nationale (Genlis) - Concert des Jurassic Blues (Grancey) - Feu d'artifice (Grancey) - Déjeuner champêtre animé (Grancey) - Big band jazz (Moloy) - La scène déborde (Saint Seine) - Concert de chorale (Saint Seine) - Compétition dragster à pédales (Selongey) - Festival de Carillon (Selongey) - Spectacle Nofératu funambule (Selongey) - Animation breakdunkers (Selongey)	- Festival de musique « Fest'Is » (Is) - Rencontre de fanfares non conventionnelles (Grancey) - Spectacle « c'est pas possible » (Grancey) - Féerie nocturne au train touristique des Lavières - Marché gourmand et foire artisanale (Moloy) - Festival les Chérubins-Musique de Chambre (Arceau) - Exposition de photos de Jean Pierre Ducamin (Arceau)
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
- Forum des associations (Is) - Foire à l'oignon (Pluvet) - Théâtre d'improvisation (Selongey) - Bois en fête (Soirans)	- Fête de la citrouille - Concert de Jean-Claude Borelly (Genlis) - Exposition de peintures thème des 4 saisons (Genlis) - Concert du groupe Sixties Memory (Genlis) - Vide garage et exposition de véhicules anciens (Is) - Fenêtres sur Seine : festival d'images en Pays de Saint Seine (St Seine)	- Exposition artisanale (Genlis) - Théâtre de « l'ensemble théâtral de Genlis » (Genlis) - Fête de la Truffe (Is) - Soirée zones humides et ascomycètes aquatiques (Marsannay) - Concert Yves Jamait (Selongey) - Cyclo-cross de la Forêt (Soirans)	- Spectacle « les légendes de Saint Germain » (Genlis) - Téléthon (Genlis) - Avent-goût de Noël (Is)

Source : site internet officiel du tourisme en Côte d'Or

Légende :

Événement : rapport à l'eau

Événement : pas de relation « Eau »

Selon ce calendrier, la part des événements liés à l'eau sur le territoire est relativement faible. Seuls trois manifestations sont recensées sur 54 ce qui correspond à près de 5% des événements. Par conséquent et bien que d'autres moyens de communication existent et soient mis en œuvre, il apparaît plausible que la population ne soit pas familiarisée avec les problématiques aquatiques de leur territoire. La mobilisation des organisateurs reste limitée et semble être le reflet de l'intérêt général porté sur cette thématique à l'échelle du bassin versant. Quelques événements sont toutefois intéressants avec des opportunités d'identification de la perception du territoire par la population. Il s'agit notamment du festival d'images dont le thème particulièrement large, le patrimoine, permet d'intégrer la dimension aquatique. Cet événement est détaillé dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 14. Description d'événements particuliers en relation autour de la thématique eau

Fenêtres sur Seine : Festival d'images en Pays de Saint Seine

- Lieu : Bligny-le-Sec, Champagny, Chanceaux, Pellerey, Poiseul-la-Grange, Poncey-sur-l'ignon, Saint-Seine-l'Abbaye.
- Description : « Du 8 au 10 octobre 2010, plusieurs associations cantonales se regrouperont pour présenter ' Fenêtres sur Seine ', premier festival de l'image du canton de Saint-Seine-l'Abbaye. L'idée inédite étant que ce sont **les habitants eux-mêmes qui exposeront "leur vision personnelle" de l'endroit où ils vivent** avec leur compétence fraîchement acquise ou au contraire expérimentée en matière de production d'images tant par la photographie que par le dessin, la peinture ou le graphisme voire d'autres techniques visant à la fabrication d'une image en deux dimensions.

Le thème très général retenu est le patrimoine au sens large puisque le canton recèle des trésors : des paysages remarquables en toutes saisons, des villages et hameaux diversifiés, des vieilles pierres et des monuments particuliers voire insolites, des richesses géographiques et géologiques hors du commun, un domaine forestier superbe avec une faune que nous envie bien d'autres régions, une flore prolifique, des centaines de ' petits coins ' pleins de charme et connus de quelques-uns seulement et puis enfin, des gens, des artisans, des commerçants, ou d'autres travailleurs au service de tous ou encore des visages bien connus et représentatifs de toute une population d'un peu plus de 3000 personnes. » (*Selon le site internet officiel du tourisme en Côte d'Or*)

Soirée zones humides et ascomycètes aquatiques

- Lieu : Marsannay le bois
- Description : Soirée diaporama animée par deux spécialistes du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons et de la Société Mycologique d'Is sur Tille. L'objet de cette soirée est la découverte des zones humides en Bourgogne avec un zoom sur des champignons peu ordinaires.

En conclusion, l'étude du patrimoine bâti montre que malgré le caractère riche de celui-ci, il n'offre que peu d'opportunités d'appropriation de la valeur de l'eau sur le territoire. Cette remarque peut également s'appliquer aux activités culturelles proposées à l'échelle du bassin versant qui ne s'inscrivent que rarement dans la thématique eau. En revanche, le patrimoine naturel fait l'objet d'une certaine reconnaissance du fait de la présence de nombreuses zones protégées et d'inventaire. Leur répartition géographique n'est toutefois pas homogène puisque le Sud du territoire n'est finalement que faiblement recouvert par les différents zonages existants. Ainsi, c'est vraisemblablement à l'amont que l'on peut supposer une plus grande proximité de la population aux milieux naturels. Le chapitre suivant tend à se focaliser sur le patrimoine que constitue la ressource en eau.

6 EAU : DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF ET PRÉOCCUPATION QUALITATIVE

Les enjeux majeurs :

Le territoire de la Tille connaît différentes problématiques liées à la ressource en eau aussi bien qualitativement que quantitativement. Il apparaît effectivement que les déséquilibres quantitatifs entre la ressource disponible et la demande en eau soient un problème récurrent et structurel sur l'ensemble du bassin versant. Le développement de l'agglomération dijonnaise sur le territoire pourrait également être freiné par ces enjeux quantitatifs, même si cette dernière valorise en priorité des ressources d'autres territoires (Nappes de la Saône et du Sud de Dijon, Vallées du Suzon et de l'Ouche). Les questions qualitatives concernent davantage le sud du territoire, en lien avec le développement d'une agriculture intensive. D'autre part, les problèmes relatifs à la morphologie des cours d'eau et leur eutrophisation apparaissent comme prégnants.

Les actions en cours : Le programme de mesures du SDAGE prévoit pour chacun des enjeux cités précédemment un certain nombre d'actions visant à limiter les dégradations et/ou restaurer les habitats. Ces thématiques constituent, à elles seules plus de la moitié des actions du programme de mesures. La partie quantitative est sujette à une mobilisation supplémentaire par le classement du territoire en Zone de Répartition de Eaux.

Une multiplicité des démarches : opportunité ou menace ?

Les actions dans le domaine de l'eau ne s'arrêtent pas à celles citées précédemment. Un contrat de rivière ainsi qu'un SAGE sont notamment en cours de rédaction. Ces grandes mesures sont accompagnées d'études complémentaires telles qu'une étude de définition des « Volumes maximum prélevables » et une étude « Restauration physique des milieux aquatiques et gestion du risque inondation », chacune à des stades d'avancement différents. L'ensemble de ces études permettra d'obtenir une vision plus complète et concrète des réalités de terrain, offrant alors la possibilité de propositions et recommandations d'actions des plus pertinentes. Toutefois, des craintes quant à cette multiplicité de démarches sur le domaine de l'eau ont été émises, mettant en avant le risque de lassitude des acteurs concernés et par conséquent d'une perte de dynamisme inhérente.

6.1 Des enjeux aussi bien qualitatifs que quantitatifs

Le bassin versant de la Tille connaît certaines pressions aussi bien en termes qualitatif que quantitatif. En effet, classé en territoire SAGEable, il est identifié comme nécessitant la mise en place d'une démarche de gestion concertée de l'eau pour assurer l'atteinte des objectifs de la directive.

6.1.1 La DCE et les objectifs à atteindre

La Directive Cadre sur l'eau établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau. Elle vise à prévenir et réduire la pollution des eaux, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses. Cette directive impose l'atteinte du « bon état écologique » des milieux aquatiques et des bassins versants d'ici à 2015.

La qualification des masses d'eau observe une distinction entre eaux de surface et eaux souterraines :

- Les masses d'eau naturelles de surface doivent satisfaire un double objectif de bon état écologique (appréciation par le biais d'indicateurs biologiques de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau) et de bon état chimique (déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementale).
- Les masses d'eau souterraines ont, quant à elles, les objectifs de bon état quantitatif (lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource) et de bon état chimique (lorsque les concentrations en polluants liés aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils)¹⁸.

Pour les masses d'eau classées en masse d'eau fortement modifiée (MEFM) ou en masse d'eau artificielle (MEA) la DCE fixe l'objectif d'atteinte de « bon potentiel ». Les valeurs de référence, sont, dans ce cas moins exigeante.

Sous certaines conditions, des reports de délai aux échéances 2021 ou 2027 peuvent être fixés pour l'obtention des objectifs.

Sur le territoire de la Tille, l'ensemble des masses d'eau superficielles poursuivent un objectif de bon état excepté celle nommée « de la Norge à l'aval d'Orgeux » pour laquelle l'objectif fixé est le bon potentiel. Des reports de délais sont observés du fait essentiellement des difficultés de faisabilité technique et l'on constate qu'il s'agit principalement des masses d'eau localisées dans la partie sud du territoire. Par ailleurs, certaines masses d'eau, à l'amont notamment, ne font l'objet d'aucune mesure inscrite dans le programme de mesures.

En ce qui concerne les eaux souterraines, l'objectif de bon état est prévu pour 2015 pour l'ensemble des masses d'eau. Seuls les « alluvions de la plaine des Tilles, la nappe de Dijon Sud et les nappes profondes » devront atteindre le bon état en 2027 pour des raisons de faisabilité technique.

6.1.2 Etat des lieux

Les masses d'eau superficielles font l'objet d'un certain nombre de pressions identifiées. En effet, sur les 6 masses d'eau qualifiées d'état écologique « mauvais » ou « moyen » et évaluée à partir des données « pressions », toutes font figurer des altérations liées aux pesticides et aux pollutions diffuses agricoles. De même, toutes sont concernées par des pressions d'ordre hydromorphologique. Les cours d'eau classés dans ces catégories se localisent aussi bien à l'amont qu'à l'aval du territoire. Toutefois, seules les masses d'eau de la partie aval sont confrontées à des pressions quantitatives.

¹⁸ <http://www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique69>

L'évaluation de l'état chimique des cours d'eau n'est déterminable que grâce à l'évaluation des données milieux. Peu de masses d'eau ont pu être évaluée via ces données, aussi, nous disposons de relativement peu d'éléments sur la question. Il est toutefois noté la présence de substances qui ne respectent pas le bon état sur les masses d'eau nommées « La Tille du pont Rion à la Norges » et « la Venelle ».

6.2 Les mesures

Le programme de mesures du SDAGE prévoit la réalisation d'un certain nombre d'actions visant à atteindre les objectifs de la DCE par grand type d'enjeu. Aussi, sont considérés les enjeux de :

- Gestion locale
- Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques
- Substances dangereuses hors pesticides
- Pollution par les pesticides
- Risque pour la santé
- Dégradation morphologique
- Perturbation du fonctionnement hydraulique
- Déséquilibre quantitatif

Les mesures prévues sont de différentes natures telles que l'accroissement de connaissance (rechercher les sources de pollutions, étudier les pressions...), l'élaboration de plan d'action (élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales), ou encore la réalisation d'actions techniques (restaurer les habitats aquatiques, reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides...).

Comme précisé dans l'état des lieux, les masses d'eau superficielles localisées au sud du territoire représentent un réel enjeu pour l'atteinte du bon état. Aussi, c'est sur celles-ci que les efforts à fournir sont les plus importants. En effet, si l'on comptabilise les actions par masse d'eau, la partie aval du territoire représente près de 60 actions pour une vingtaine dans la partie amont.

En sus de ces mesures définies par le SDAGE, le bassin versant est classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Ce classement constitue un signal fort de reconnaissance du déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants. Cette inscription constitue le moyen d'assurer une gestion plus fine des prélèvements.

Encadré 15. Les implications des ZRE

Selon le document : « Révision du classement en zone de répartition des eaux du comité de bassin Rhône Méditerranée du 10/02/2010 » les classements en ZRE supposent « en préalable à la délivrance de nouvelles autorisations l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déficit constaté, de la répartition spatiale des prélèvements et si nécessaire de la réduction de ce déficit en concertation avec les différents usagers, dans un souci d'équité et dans un objectif de restauration durable d'un équilibre quantitatif.

Une ZRE est donc caractérisée par une insuffisance chronique des ressources en eaux par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrologique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen d'assurer une gestion plus fine et renforcée des demandes de prélèvements dans cette ressource, en application de la rubrique 1.3.1.0. du Titre 1er de l'article R214-1 relatif au régime des procédures d'autorisation et de déclaration sur les prélèvements de la ressource en eau.

En ZRE tout prélèvement supérieur ou égal à 8 m3/h dans les eaux souterraines, les eaux de surface, les nappes d'accompagnement est soumis à autorisation à l'exception :

- des prélèvements soumis à une convention relative au débit affecté (art. R211-73),
- des prélèvements inférieurs à 1000 m3/an réputés domestiques.

Tout prélèvement dans les ressources en eau est soumis à déclaration à l'exception des prélèvements considérés comme domestiques (art. R214-5).

Par cette implication réglementaire, le classement en ZRE permet une connaissance accrue des prélèvements existants et la gestion du régime des procédures d'autorisation/déclaration de la loi sur l'eau (R241 du CE) à l'échelle d'un bassin versant ou d'une entité hydrogéologique en prenant en compte les effets cumulés de la somme des autorisations individuelles.

Par ailleurs, dans le régime de redevance adopté sur le bassin Rhône-Méditerranée de 2010 à 2012 dans le cadre du 9ème programme de l'Agence de l'eau, la majoration de la redevance prélèvement due au classement en ZRE est en effet équivalente à la majoration en secteurs identifiés comme nécessitant une amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau du SDAGE. Le classement en ZRE n'induit donc pas de différenciation avec l'ensemble des secteurs identifiés comme nécessitant une amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau du SDAGE et du programme de mesures. »

6.3 Une multiplicité de démarches

Le territoire de la Tille fait l'objet de démarches pour une meilleure gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. En effet, il fait actuellement l'objet de mise en œuvre d'un contrat de bassin porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs (EPTB SD). Lancé en 2007, ce contrat a pour objectif d'améliorer le fonctionnement général du bassin et de réaliser un programme d'actions visant à protéger et utiliser la ressource en eau, lutter contre les pollutions, restaurer et entretenir les rivières... Le calendrier prévisionnel prévoit une signature du contrat pour début 2011.

Des études complémentaires visant à accroître les connaissances sur ce bassin sont également menées. Il s'agit des études :

- « Restauration physique des milieux aquatiques et gestion du risque inondation » qui a débuté en septembre 2009 et dont les résultats sont attendus pour l'été 2010,
- « Détermination des volumes prélevables et des ressources stratégiques » dont le lancement est en cours et qui s'établira sur une période de 2 ans,
- « Gouvernance, territoires de projets et milieux humains » dont fait l'objet ce présent rapport porté par l'Agence de l'Eau RMC.

Par ailleurs, la Tille est un territoire pour lequel la mise en place d'un SAGE est prioritaire. Aussi, cet outil est en phase d'émergence et porté également par l'EPTB SD. Le dossier d'étude préliminaire est

en cours de rédaction, mais les démarches de consultation des communes ne démarreront qu'après la restructuration en cours des syndicats de rivière à l'aval du bassin pour éviter toute interférence.

Aussi, certaines craintes se focalisent sur une possible sollicitation trop importante des acteurs concernés par la problématique « eau » ce qui pourrait avoir pour effet de lasser ou d'essouffler les dynamiques créées. Pour limiter cette éventualité, des efforts sont fournis au niveau des calendriers de réalisation mais aussi, est prévu la mise en œuvre d'une communication efficace sur les différents outils et études pour que chacun puisse les repositionner de façon optimale.

Ainsi, il en ressort que le Sud du territoire compte la majorité des enjeux d'ordre qualitatif et quantitatif. C'est donc, à l'aval que la majorité des efforts permettant d'atteindre le bon état sont prévus dans le cadre du SDAGE. Face à ce constat, il conviendrait que le Sud du territoire se mobilise pour travailler de concert sur les problématiques du domaine de l'eau et soit force de proposition pour une gestion concertée de la ressource. Aussi, la question de l'organisation du territoire est un point essentiel pour appréhender au mieux les possibles leviers d'action et est développée dans la partie suivante.

Une couverture en structures intercommunales hétérogène

Le territoire de la Tille est recouvert à 100% par des communautés de communes, aussi, aucune contrainte de gestion n'est imposée par la présence de communes isolées. Toutefois, ces communautés de communes sont concernées par le territoire de la Tille de façons très différentes. Si certaines se voient quasiment entièrement inscrites dans le bassin versant, d'autres ne sont concernées que pour une minorité de leur territoire. Aussi, contrairement au Nord du territoire, le Sud est constitué d'un morcellement de communautés de communes peu enclin au dynamisme et à une mobilisation optimale.

Cette observation est également vraie pour les Pays avec le Pays Seine et Tille qui recouvre presque totalement la partie amont du territoire alors que le Sud n'est concerné que marginalement par le seul Pays Plaine de Saône Vingeanne. Le Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais rassemble toutefois les communes du Sud qui ne sont pas intégrées dans le périmètre d'un Pays.

La question des syndicats de rivière

Historiquement soulevée, la question d'un regroupement des syndicats est en passe d'être résolue. Initialement constitué de 8 syndicats, le territoire de la Tille fait aujourd'hui l'objet d'efforts pour une fédération de ces derniers. La partie amont a vu ses trois syndicats se dissoudre au profit d'un seul. La même initiative est entreprise au Sud du territoire mais l'aboutissement et le dénouement, ne sont à l'heure actuelle, pas encore connus.

Quels points de blocage inter-acteurs ?

Les points de blocage se résument notamment par la scission entre l'amont et l'aval du territoire justifiée par les nombreuses différences observées. Il apparaît également que l'agglomération de Dijon détient une position, certes centrale de part son influence, mais toutefois isolée en terme d'échanges. En effet, les territoires périphériques, conscients des enjeux fonciers inhérents au développement urbain et connaissant des problématiques différentes, se sont organisés pour conserver leur territoire et leurs caractéristiques.

7.1 Des acteurs nombreux

7.1.1 Des collectivités locales à implication variable

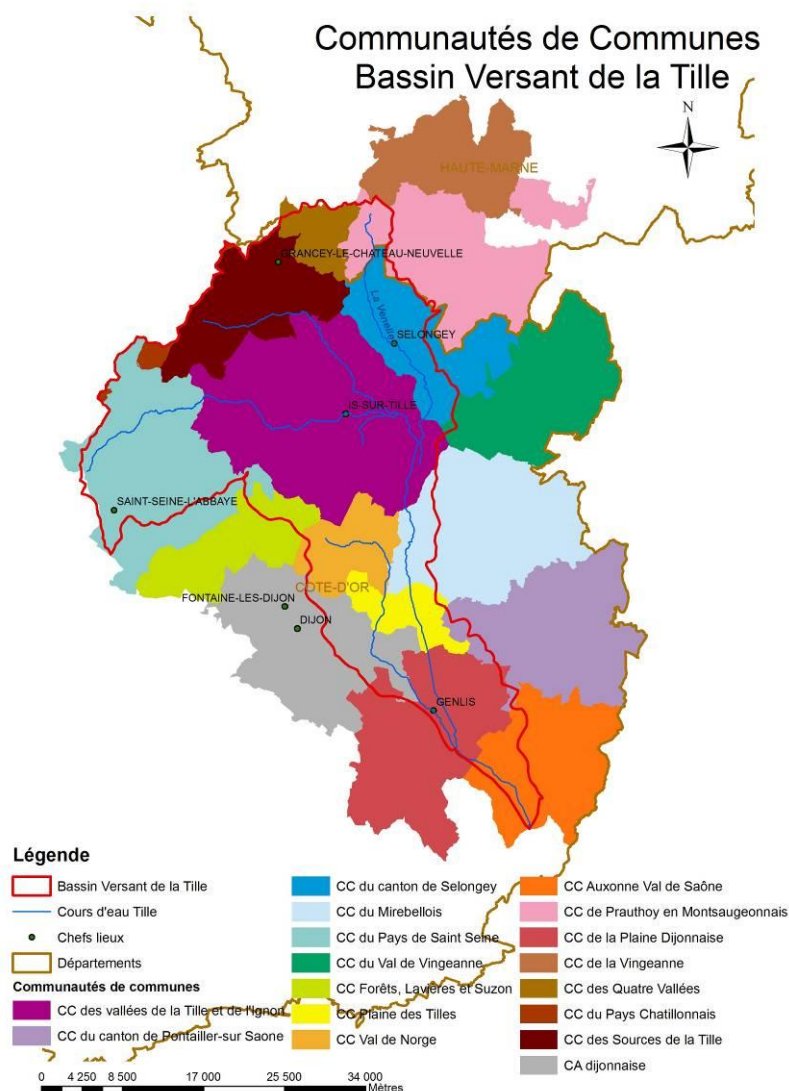
Le territoire de la Tille, comme précisé précédemment s'étend sur deux départements de régions différentes. Les limites administratives constituent, en soi, des limites à l'établissement d'une gestion concertée liées notamment aux politiques de développement différenciées. Par ailleurs, les deux départements/régions ne sont pas concernées de la même façon. La Côte d'Or concentrant plus de 90% des communes du territoire, les quelques communes localisées au sud de la Haute Marne semblent être excentrées des zones de décisions.

Encadré 16. Une intercommunalité relativement peu spontanée

L'intercommunalité ne constitue pas un point fort du département de la Côte d'Or. En effet, qu'il s'agisse des communautés de communes ou des Pays, c'est généralement sous la contrainte préfectorale que les communes ont été amenées à se regrouper. Ce phénomène explique notamment que les limites de nombreuses communautés correspondent au découpage cantonal et pas forcément à des réalités territoriales actuelles, ce qui n'empêche pas certaines d'entre elles, telle que la COVATI ; de faire preuve de dynamisme.

Le bassin versant est par ailleurs constitué d'un certain nombre de petites communautés de communes comme le montre la carte ci-contre. Les CC des vallées de la Tille, du canton de Selongey, des Sources de la Tille, du Pays de Saint Seine, de la plaine des Tilles et du Val de Norge sont concernées à plus de 50% de leur territoire par le bassin versant de la Tille. La majeure partie de ces communautés de communes sont localisées dans la partie Nord du territoire. Le Sud est principalement constitué de fragments de communauté de communes dont l'emprise du bassin versant est peu représentative en termes de superficie de leur territoire.

Figure 36 : Carte des communautés de communes du bassin versant

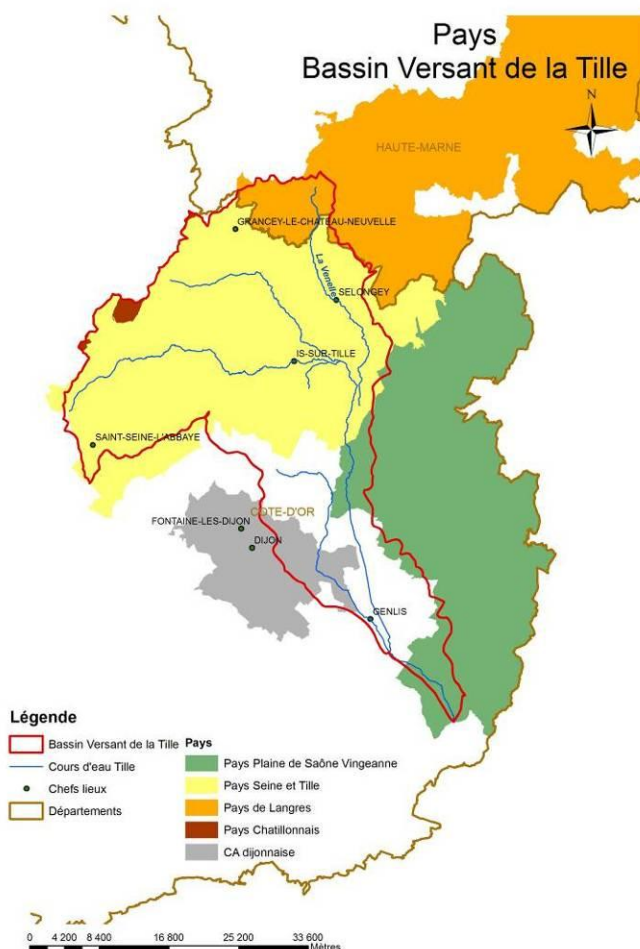


Par ailleurs, le territoire est recouvert par 4 Pays, dont 3 ne sont concernés par le bassin versant de la Tille que marginalement. En effet, seul le Pays Seine et Tille est positionné de façon importante sur le bassin versant comme le montre la carte ci-contre. Celui-ci constitue une force de cohérence à l'amont du bassin et bénéficie d'une certaine dynamique (cf. encadré ci-dessous).

Aussi, c'est une fois de plus le Sud de territoire qui connaît une organisation territoriale peu structurée.

Toutefois, les zones dépourvues de Pays dans le Sud font partie intégrante du territoire du SCoT dont l'objectif est d'assurer une meilleure cohérence entre l'ensemble des politiques publiques. Il constitue par là même une entité importante pour le bassin de la Tille même si, à l'inverse, le bassin versant de la Tille ne représente, pour le SCoT, qu'une faible proportion de son territoire.

Figure 37 : Carte des Pays



Encadré 17. Focus sur le Pays Seine et Tille

L'étude sur la configuration économique des Pays en Bourgogne classe le Pays Seine et Tille comme étant un Pays rural caractérisé par une densité de population particulièrement faible. La moyenne de ces territoires s'établit à 19 hab/km² contre une moyenne régionale de 62 hab/km². Ce pays constitue une exception quant au bilan naturel qui, contrairement à l'ensemble des territoires ruraux est supérieur à la moyenne bourguignonne, puisqu'il s'élève à 0.24%. De même avec 21% de personnes de plus de 60 ans contre 30% en moyenne dans les territoires ruraux, ce Pays se classe au second rang des territoires bourguignons « jeune » derrière le territoire du SCoT de Dijon.

La faible densité caractéristique des territoires ruraux implique une économie tournée vers l'agriculture et le résidentiel. En effet, si la moyenne bourguignonne s'élève à 12.5% des emplois dans l'agriculture, elle est en moyenne de 18% pour les pays ruraux. De même pour la capacité touristique rapportée à la population qui s'avère nettement supérieur en territoire rural (0.82 lits par habitant contre 0.53 en moyenne régionale). Enfin, une autre caractéristique définissant le territoire est le déficit d'infrastructures d'éducation.

Aussi, le Pays de Seine et Tille représente un cas particulier des territoires définis comme étant des territoires ruraux dont les caractéristiques se rapprochent de celles d'un territoire périurbain.

7.1.2 Un travail de fédération des Syndicats

La problématique liée au type de structure de gestion de l'eau et des milieux aquatiques est une problématique de longue date sur le bassin versant. Jusqu'en 2009, pas moins de 8 syndicats étaient présents et ceux-ci ne comprenaient que des communes riveraines. Aussi, une gestion concertée intégrant l'ensemble des problématiques d'un bassin versant dans ce type de situation a longtemps semblé compromise. C'est pourquoi, dès la fin des années 1990, des premières initiatives ont été prises pour favoriser une gestion globale des cours d'eau à l'échelle du bassin versant de la Tille. La mise en place d'un syndicat unique sur l'ensemble du bassin est alors une volonté marquée de la préfecture Côte d'Or, soutenue par certains partenaires, mais n'est pas partagée par les gestionnaires, créant un point de blocage.

C'est seulement dans la seconde moitié des années 2000 qu'une dynamique reprend avec la volonté d'engager un contrat de rivière qui sera porté par l'EPTB SD. Conjointement, il est envisagé de faire avancer la question du regroupement de syndicats, qui compte tenu de la taille du territoire, sera orienté vers la création de deux structures distinctes à l'amont et à l'aval¹⁹.

Cette entreprise a connu un succès en amont puisque début 2010, 3 syndicats²⁰ disparaissent au profit d'une nouvelle structure nommée le SITIV (Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Tille supérieure, de l'Ignon et de la Venelle). Celui-ci compétent sur l'ensemble amont du bassin fonctionne sur la base de concepts innovants décrits dans la chronique de la Tille de février 2010 et repris ci-dessous :

- Un périmètre établi sur les limites topographiques du bassin et non administratives ;
- Un regroupement de 52 communes riveraines ou non de cours d'eau ;
- Des compétences statutaires élargies à l'ensemble de la politique de l'eau.

Dans la foulée de cette avancée, les 5 syndicats de l'aval sont entrés courant 2010 dans une démarche qui devrait aboutir à leur fusion à court terme. L'étape suivante devrait concerner le recrutement d'un technicien de rivière partagé entre les deux nouveaux syndicats, notamment pour mettre en place des plans de gestion renouvelés.

7.1.3 Un tissu associatif présent

Selon le rapport établi par l'Université de Bourgogne²¹, le tissu associatif en matière de protection de la nature dans le département apparaît comme fortement mobilisé. Il est, dans ce rapport question de 4 associations principalement que sont : la Fédération départementale de pêche et de pisciculture, le Comité de Liaison des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature en Côte d'Or (CLAPEN 21), l'association COPRONAT « Côte d'Or Nature Environnement » et l'Union fédérale des consommateurs UFC Que choisir.

¹⁹ Pour de plus amples informations sur l'historique, se référer au document « Note gouvernance »

²⁰ Il s'agit des syndicats de la Tille supérieure, de l'Ignon inférieur, et de l'Ignon supérieur

²¹ Philippe Billet, Marguerite Boutelet, Suivis judiciaire et administratif des infractions aux arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau en Côte d'Or au cours de la période 2002-2005, 2010

Chacune se positionne sur la thématique de l'eau à son échelle, et selon les conclusions du rapport précité sur la place de ces associations dans le contrôle des usages de l'eau, il semblerait que celles-ci soient largement représentées dans les instances de concertation sur l'eau. Aussi, elles sont présentes tant au sein du Comité sécheresse, de la Conférence de l'eau, du comité de bassin que de la Commission consultative des services publics locaux. Elles participent par ailleurs aux procédures de concertation et aux enquêtes publiques, interviennent dans la presse locale et exercent des recours le cas échéant. Les associations ont, malgré cette implication, l'impression de ne pas être suffisamment entendues alors que les services administratifs les trouvent au contraire très réactives. Ce rapport de l'Université de Bourgogne souligne également qu'elles constituent, aux yeux de l'ancienne DIREN, un contre-pouvoir qui permet de satisfaire, en partie, l'attente du public de voir la réglementation sur l'eau appliquée.

En revanche, sur un plan plus local, au-delà d'une participation de représentants de ces associations dans les instances présidant au contrat de rivière, on note une faible mobilisation d'associations locales, hormis pour les riverains de la région d'Arc sur Tille, motivés par la protection contre les crues.

7.2 Relation inter-acteurs

Quelques traits caractéristiques des relations ressortent de l'ensemble des entretiens réalisés auprès des informateurs privilégiés. Des relations de synergie ne sont pas particulièrement ressorties malgré leur existence potentielle, mais certains points de blocage ont été soulignés à plusieurs reprises.

Il s'agit d'une part de la scission entre la partie aval et la partie amont du territoire issue des nombreuses caractéristiques qui opposent ces deux territoires (caractéristiques sociologique, naturelle, physique, et dynamiques de développement différentes). Cette scission semble amplifiée par la volonté de préservation de l'identité territoriale à l'amont face à l'expansion grandissante de l'agglomération dijonnaise qui impacte directement l'aval. Elle se caractérise notamment par des échanges et des projets en commun quasiment inexistantes.

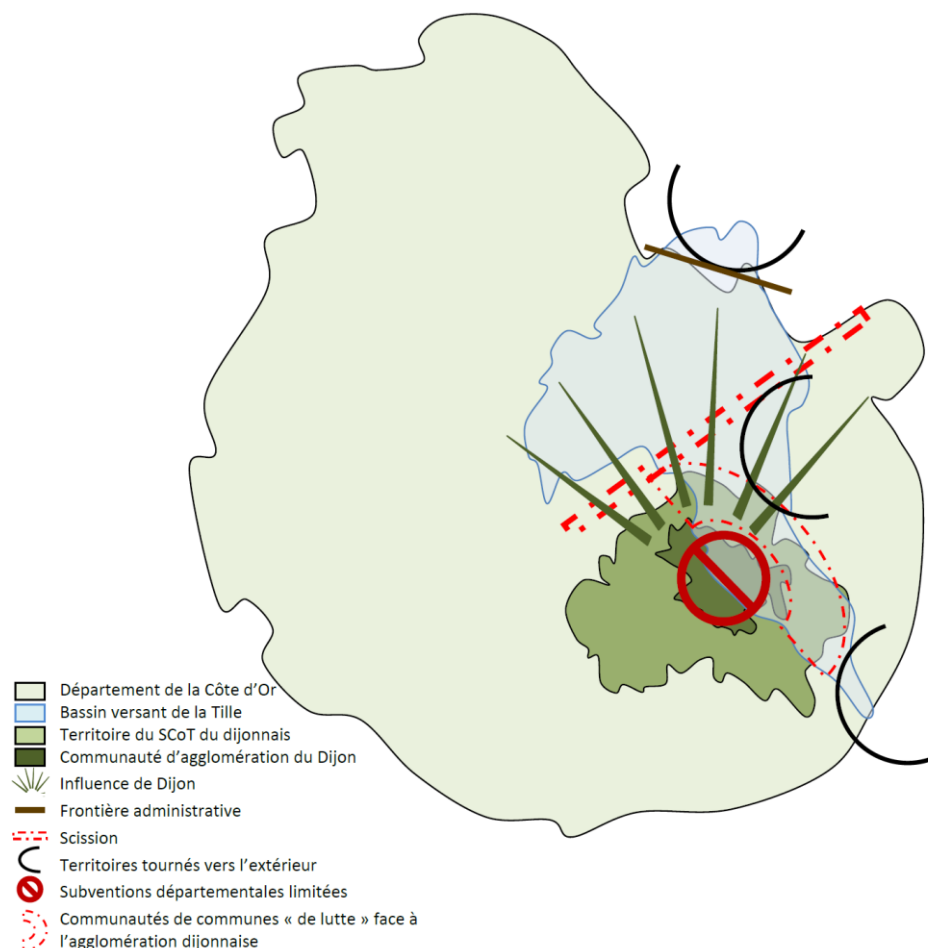
Un autre point soulevé fréquemment est le positionnement du Conseil Général jugé peu lisible et menant une politique pas forcément comprise de tous.

Enfin, il apparaît que l'agglomération dijonnaise se situe dans une position d'isolement par rapport aux autres acteurs du territoire. En effet, les relations limitées citées précédemment avec le Nord du territoire ne sont pas les seules à avoir été évoquées. Les communautés de communes localisées en périphérie de l'agglomération apparaissent aujourd'hui comme des moyens de lutter contre l'influence dijonnaise, sans pour autant disposer d'une masse critique suffisante pour y prétendre. C'est notamment la crainte de ne plus pouvoir conserver la maîtrise de leur foncier et de ne plus avoir suffisamment de poids dans le pouvoir de décision d'aménagement de leur territoire qui sont mis en avant. Enfin, la politique du département semble s'orienter vers un appui fort pour le développement du monde rural. Aussi, le soutien financier est principalement orienté vers ces territoires dont l'agglomération dijonnaise ne fait pas partie.

La figure ci-dessous schématise l'ensemble des points abordés précédemment.

Figure 38 : Schéma des relations d'acteurs sur le territoire de la Tille

Source : dires d'acteurs



Des oppositions d'ordres politiques sont par ailleurs observées sur le territoire et notamment entre le conseil régional positionné à gauche et le conseil général de droite.

Le tableau ci-dessous recense les partis politiques des principaux acteurs du territoire.

Figure 39 : Les oppositions politiques au sein du territoire – année 2010

	Couleur	Président	Vice Président	Conseiller Général	Sénateur
Région Champagne Ardenne		Jean-Paul Bachy			
Région Bourgogne		François Patriat			
Conseil Général Haute Marne		Bruno Sido			
Conseil Général Côte d'Or		François Sauvadet	Alain Houpert		Alain Houpert François Rebsamen
CC des sources de la Tille		Claude Venticinque		Alain Houpert	
CC du Canton de Selongey		Michel Verney		Paul Taillandier	
CC du Pays de Saint Seine		Catherine Louis		Catherine Louis	
CC des vallées de la Tille et de l'ignon		Michel Maillot		Michel Maillot	
CC de la Plaine des Tilles		Patrice Chiffolot			
CC Val de Norge		Ludovic Rochette		Ludovic Rochette	
CC de la Plaine Dijonnaise		Jean-Louis Aubertin			
Grand Dijon		François Rebsamen			
Pays Seine et Tille		Alain Houpert	Paul Taillandier Michel Maillot Catherine Louis		
Pays de Langres		Christian banfi			
Pays Plaine de Saône Vingeanne		Joël Abbey			

Légende
Parti socialiste
UMP
Nouveau centre

Sources : Données issues des entretiens informateurs privilégiés et des sites internet de chacune des structures

Par conséquent, les organisations Nord/Sud peuvent être clairement distinguées. En effet, à l'amont, les organisations politiques sont plus structurées et plus impliquées sur le bassin versant. Le Sud, plus influencé par l'agglomération dijonnaise s'est organisé pour limiter l'emprise de la capitale régionale sans toutefois constituer une réelle force d'opposition. Les collectivités sont moins concernées et regardent pour majorité vers l'extérieur du territoire. C'est donc dans cette zone, pourtant clé dans l'atteinte des objectifs fixés par la DCE, que les acteurs semblent être les plus difficilement mobilisables. Face à ce constat, une analyse des opportunités, dans le chapitre suivant, tend à identifier les territoires de projets fédérateurs et mobilisateurs qui interagissent avec le bassin versant de la Tille.

8 DES TERRITOIRES DE PROJETS : SCOT DIJONNAIS ET PAYS SEINE ET TILLE

Une préoccupation Nord/Sud commune

En termes de développement territorial, les entités représentatives du Nord et du Sud du bassin sont respectivement le Pays Seine et Tille et le territoire du SCoT. Les axes de développement et de projets décrits dans leur document de programmation s'orientent majoritairement vers les aspects sociaux (accès aux services de la petite enfance, sanitaires, culturels, ...). Toutefois, derrière cette préoccupation commune, les autres grandes orientations principales ne concernent pas les mêmes thématiques.

Des opportunités d'émergence de nouveaux projets

Les communautés de communes de la Côte d'Or disposent d'un nouveau programme mis en place par le Conseil Général nommé « AmbitionS Côte d'Or » leur permettant de bénéficier d'aides exceptionnelles pour la mise en œuvre de projets structurants à l'échelle de leur territoire. A ce jour, seule une communauté de communes sur la Tille s'est dotée de ce type de contrat, mais devrait être suivie de près par les autres.

Le parc, un projet mobilisateur

Le projet de Parc National entre Champagne et Bourgogne, dont le périmètre non définitif inclut une partie du territoire de la Tille, semble mobiliser un certain nombre d'acteurs de l'amont situé en périphérie directe. Ces derniers, voient dans ce projet une opportunité de développement du territoire raisonné et intégré et souhaitent voir s'étendre les limites à leur territoire.

8.1 Deux entités distinctes, une orientation commune : le social

Selon les cartes présentées précédemment, les territoires de projets locaux sont principalement constitués du Pays Seine et Tille et Bourgogne et du territoire du Syndicat Mixte du SCoT dijonnais. Pour identifier les grandes orientations de chacun de ces territoires, une analyse a été réalisée. Le tableau suivant recense le nombre de projets et de sous objectifs définis dans les documents de programmation de ces territoires. Il permet de visualiser les thématiques qui font l'objet d'un effort particulier.

Figure 40 : Tableau des thématiques de développement des territoires de projets locaux

Thématique	Pays Seine et Tille - Projets		SCoT - Sous-objectifs	
	Nombre	%	Nombre	%
Environnement	2	8,7	8	33,3
Aménagement du territoire	2	8,7	2	8,3
Agriculture	3	13,0	1	4,2
Economie	5	21,7	2	8,3
Tourisme	3	13,0	1	4,2
Social	7	30,4	10	41,7
Gouvernance	1	4,3		0,0
Total	23	100,0	24	100,0

Sources : DOG du SCoT du dijonnais, Contrat de Pays du Pays Seine et Tille

D'après ce tableau, une des principales préoccupations communes se concentre sur les aspects sociaux du territoire. Il s'agit, par exemple, d'actions et d'orientations telles que la lutte contre les formes d'isolement et de précarité de la population, l'accès au service de la petite enfance, l'offre de logements, ou encore l'amélioration de l'offre sanitaire. C'est par ailleurs sur un aspect social que le Pays et Dijon ont travaillé ensemble et plus particulièrement sur le dossier de la Maison de l'emploi. Les autres thématiques, bien que toutes appréhendées par les deux entités ne sont pas hiérarchisées de la même façon. Si le Pays Seine et Tille met l'accent sur le développement de l'agriculture et sur les activités économiques (entreprises...), le SCoT semble se préoccuper prioritairement des enjeux environnementaux. Le nombre de projets/sous objectifs reste toutefois un indicateur peu représentatif des efforts fournis. Le budget prévisionnel de chacune des thématiques, non disponible, aurait pu apporter plus d'éléments factuels sur la question des grandes orientations des territoires.

8.2 Une opportunité, les contrats « AmbitionS Côte d'Or »

Ces deux territoires ne constituent toutefois pas les seuls territoires de projet sur le bassin. En effet, le Conseil Général, par le biais de contractualisation Ambitions Côte d'Or génère la mise en place de projets structurants au sein des communautés de communes.

Encadré 18. Les contrats « AmbitionS Côte d'Or »

Le programme nommé « AmbitionS Côte d'Or » a été voté en septembre 2008 avec pour objectif d'assurer à chaque Côte-d'Or une même qualité de service et de vie partout dans le département. Ces contrats, conclus avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération du département offrent une possibilité de mise en œuvre de projets structurants en proposant des financements en dehors du cadre de la politique traditionnelle du département. Ils constituent par là même des aides exceptionnelles dont l'engagement est porté sur une durée de 5 ans à compter de la date de signature.

A l'échelle du département, 6 contrats « AmbitionS Côte d'Or » ont été signés entre 2008 et la session du 2 juillet 2010. Seule la CC des Sources de la Tille est d'ores et déjà inscrites dans cette dynamique sur le bassin versant.

Les communautés de communes sur le territoire ne sont pas toutes au même point d'avancement. Si certains contrats n'ont pas encore fait l'objet de délibérations, certaines communautés de communes

bénéficient déjà de cette aide exceptionnelle. C'est le cas, par exemple de la Communauté de Communes des Sources de la Tille, dont l'orientation s'est axée vers le développement touristique (réhabilitation du patrimoine, développement de gîtes ruraux, chambres d'hôtes...). Le contrat, en cours, de la Communauté de Communes du Pays de Saint Seine, s'est porté, quant à lui, sur le développement des voies douces (pistes cyclables) et la création de zone d'activités économiques. Les fiches actions, rédigées par chacune des communautés de communes, argumentant le caractère structurant des actions soumises pour une contractualisation « Ambitions Côte d'Or » ne sont pas consultables, et ne peuvent faire l'objet d'une analyse plus précise.

8.3 Un projet de territoire très structurant : le Parc National

Enfin le projet de Parc National constitue un élément structurant sur le territoire. L'aire d'adhésion, encore non définitivement fixée, est, pour le moment, localisée à l'extrême Nord du bassin versant de la Tille et plus précisément sur la partie Haut Marnaise. Aussi, ce projet représente une véritable opportunité de développement pour les acteurs de Côte d'Or (cf. encadré ci-dessous²²). Leur implication dans le Groupement d'Intérêt Public et leur volonté de voir l'aire d'adhésion du Parc s'étendre à leur territoire soulignent l'intérêt porté à ce projet.

Encadré 19. Les opportunités offertes par ce projet pour les collectivités

Dans la plaquette de présentation initiale du projet, les diverses opportunités qu'offre l'adhésion au parc pour les collectivités et l'Etat sont :

- « Le soutien des modes de vie et la promotion des activités économiques en harmonie avec la qualité du patrimoine ainsi que les manifestations sociales et culturelles traditionnelles ;
- La promotion d'un tourisme et d'activités de loisirs respectueux du caractère de ces espaces ;
- L'encouragement des activités scientifiques et éducatives qui contribuent au bien-être à long terme des populations résidentes et au développement du soutien public pour la protection environnementale de l'aire d'adhésion ;
- La valorisation des produits et services naturels et culturels ;
- L'attribution à ce territoire d'un label prestigieux de parc national ;
- Un abonnement de la dotation globale de fonctionnement pour les communes situées pour tout ou partie dans le cœur ;
- Une prise en compte des particularités de ces espaces dans les programmations financières de l'Etat ;
- Un octroi de subventions de l'établissement public du parc national aux projets concourant à la mise en œuvre de la charte ;
- Une assistance technique de l'établissement public national ;
- Une possibilité d'utiliser une marque collective des parcs nationaux ayant vocation à valoriser les produits et services s'inscrivant dans un processus écologique en vue notamment de la préservation ou la restauration de la faune et de la flore ;
- Des exonérations fiscales pour les personnes physiques et morales souscrivant un engagement de gestion situées dans le cœur du parc national. »

²² Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, Parc National « Entre Champagne et Bourgogne » - Un site pour un parc national forestier de plaine en France métropolitaine, juillet 2009, p.8

Les limites du Parc ainsi que les extensions possibles sont illustrées dans la carte suivante :

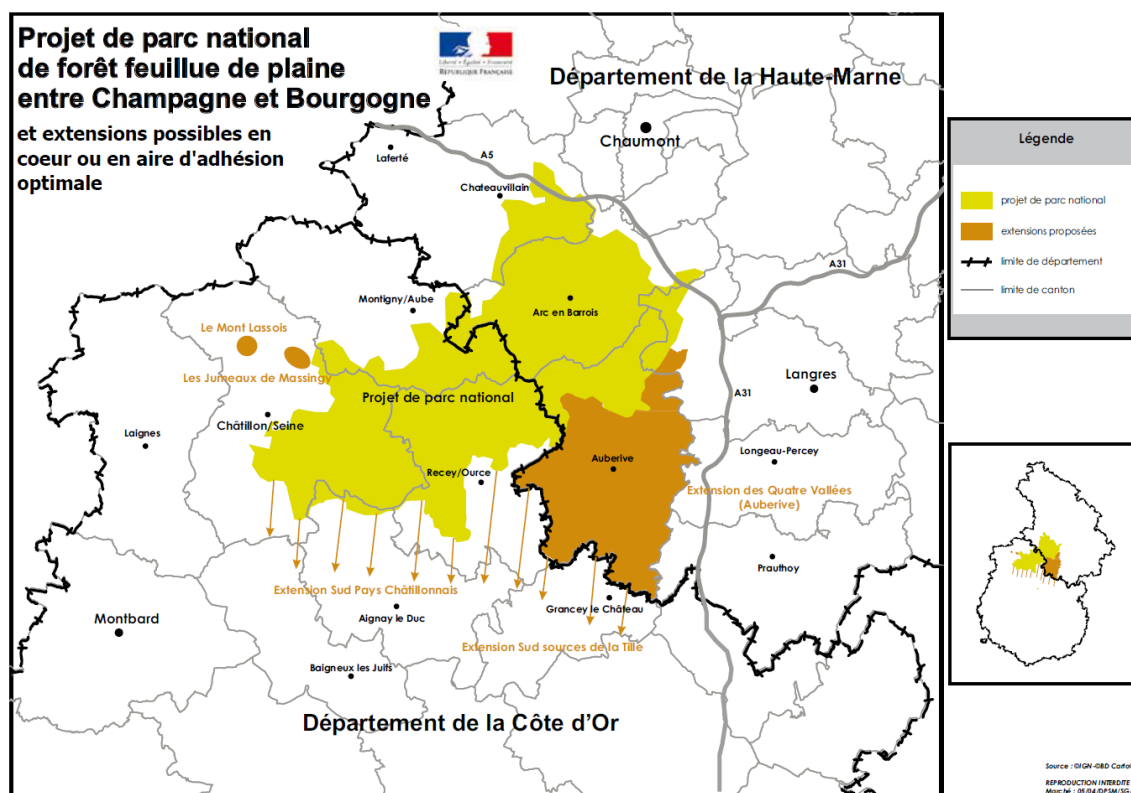


Figure 41 : Aire du projet de parc national de forêt feuillue de plaine entre Champagne et Bourgogne et extensions possibles en cœur ou en aire d'adhésion.

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Parc National « Entre Champagne et Bourgogne » - Un site pour un parc national forestier de plaine en France métropolitaine, juillet 2009, p.18

Constitué de 3 collèges, le GIP regroupe au total 189 acteurs de types et de thématiques très différentes. Aussi, sont représentées les collectivités (communes, Communautés de Communes, Départements, Régions) les Chambres consulaires, les associations, les sociétés, les syndicats, les fédérations ainsi que des structures au niveau national. L'ensemble des structures couvre un grand nombre de thématiques telles que la forêt, l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'aménagement du territoire, la chasse, la pêche, le patrimoine culturel...

L'étude des acteurs du territoire de la Tille impliqué dans le Groupement d'Intérêt Public montre que 14 des 103 communes du bassin versant font partie intégrante de cette structure ce qui représente plus de 13% de ce territoire. A l'inverse, le territoire de la Tille est représenté à hauteur de 14% sur l'ensemble des communes inscrites dans ce GIP. De même, trois communautés de communes du bassin versant y sont référencées sur les 8 du GIP. L'ensemble des collectivités inclus dans les deux territoires que constituent la Tille et le Parc National sont référencés dans le tableau ci-dessous.

Figure 42 : Liste des collectivités de la Tille représentées dans le GIP

Type	Collectivités	Départements
Communes	Avot	21
	Beneuvre	21
	Busserotte-Et-Montenaille	21
	Bussièrès	21
	Courlon	21
	Cussey-Les-Forges	21
	Grancey-Le-Château-Neuville	21
	Le Meix	21
	Salives	21
	Chalancey	52
	Praslay	52
	Vaillant	52
	Vals-Des-Tilles	52
	Vivey	52
Structures intercommunales	CC Pays Châtillonnais	21
	CC Sources de la Tille	21
	CC de la Vingeanne	21
	Pays de Langres	52

Source : <http://www.haute-marne.pref.gouv.fr/articles/vous-etes-ici/parc-national/parc-national-h156.html>

Malgré cette représentativité peu importante aussi bien à l'échelle du bassin qu'à l'échelle du GIP, cette dynamique ne peut être ignorée et doit être considérée comme une opportunité de développement du territoire mais aussi comme un trait d'union entre deux administrations régionales et départementales, pouvant faciliter la mise en commun d'efforts pour l'évolution des prises en considération des thématiques environnementales.

La mobilisation des acteurs passe par des projets structurants qui fédèrent et motivent les décideurs. Des opportunités existent sur le bassin versant mais semblent une fois de plus ne pas se répartir de façon homogène sur le territoire de la Tille. Ces opportunités ne concernent que des parties de territoire qui, de fait, ne permettent pas d'impulser une cohérence à l'échelle du Bassin.

9.1 Qu'entend-on par « territoire » ?

Il a été choisi par convention de dénommer « Portrait de territoire » ce travail de connaissance du bassin versant de la Tille. Cette dénomination permet en effet de préciser :

- que le travail de recueil et d'analyse des données réalisé considérait en priorité l'espace délimité par les limites du système hydrographiques associé à la rivière Tille et à ses affluents²³, même si les liens avec des territoires adjacents, proches ou recouvrant partiellement le bassin versant ont été pris en compte.
- que les données traitées concernaient un ensemble de dimensions physiques, humaines, sociales, culturelles économiques, capables de donner la vision la plus complète de cet espace, de son développement et de son fonctionnement.

Elle ne présupposait pas pour autant que le bassin versant associé à la Tille et à ses affluents constitue un territoire en soi, mais bien à vérifier dans quelle mesure cet espace hydrographique pouvait effectivement prétendre à la qualité de territoire, voire quelles pouvaient être les conditions favorables à cette ambition.

Pour répondre à ces interrogations, il semble nécessaire de revenir sur la définition de cette notion de territoire, telle qu'usitée notamment en géographie, afin de s'accorder au préalable sur le sens à lui prêter.

Dans le dictionnaire de géographie de Pierre George et Fernand Verger (1970), le territoire est défini comme « *un espace géographique qualifié par une appartenance juridique (on parle ainsi de « territoire national») ; ou par une spécificité naturelle ou culturelle (on parle ainsi de territoire montagneux, maritime ou de territoire linguistique, historique). Quelle que soit sa nature, un territoire implique l'existence de frontières pour un territoire politique, administratif ou juridique ou de limites pour un territoire naturel* ». Au-delà de cette notion de limite déterminante, cette vision comporte en soi la limite de privilégier telle ou telle dimension (physique, historique, culturelle, administrative,...) et de ne pas révéler le caractère composite de cette notion.

Plus récemment, Les mots de la géographie – Dictionnaire critique (1992), réalisé sous la direction de Roger Brunet, précise que « *la notion est à la fois juridique, sociale et culturelle, et même affective. Le territoire implique toujours une appropriation de l'espace (...). Il ne se réduit pas à une entité juridique et ne peut être non plus assimilé à une série d'espaces vécus, sans existence politique ou administrative. (...) Le territoire n'est pas l'aire de chalandise d'une ville et ne se réduit pas davantage à l'enracinement paysan dans un lieu, ni aux attachements de citoyens à un quartier (...). Il y faut quelque chose de plus, et d'abord les sentiments d'appartenance (je suis de là) et d'appropriation (c'est à moi, c'est ma terre, ou mon domaine). Le territoire tient à la projection sur espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain, qui incluent le mode de découpage et de gestion de l'espace, l'aménagement de cet espace. Il contribue en retour à fonder cette spécificité, à conforter le*

²³ Un bassin versant est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun. Définition du terme retenu par la Directive Cadre sur l'Eau.

sentiment d'appartenance, il aide à la cristallisation des représentations collectives ». L'intérêt de cette approche est d'envisager le territoire de façon dynamique comme une construction humaine et collective, donc sociale, qui en retour participe à conforter les processus d'appartenance et d'appropriation. Dans cette optique, Bernard Debarbieux résume cette approche en considérant le territoire comme *« un agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité. »*

Enfin, la notion de territoire associé à celle de projet, a connu d'importants développements dans le cadre des initiatives de développement local. A ce titre, Entreprise Territoires et Développement, centre de ressources national pour la promotion du développement territorial, définit un territoire de projet comme *« l'espace économique, social et physique sur lequel un projet de territoire s'élabore. Organisé, il est en capacité de contractualiser sur un projet global avec les autorités chargées de l'aménagement et du développement territorial. Cette appellation concerne de façon prioritaire mais non exhaustive les Pays, Agglomérations, Parcs Naturels Régionaux et réseaux de villes. »*

Ces différentes approches permettent de préciser le questionnement, en distinguant :

- Le bassin versant de la Tille constitue-t-il un territoire, c'est-à-dire un espace à propos duquel la population en présence développe un sentiment d'appartenance et favorise un sentiment d'appropriation ?
- Et dans quelle mesure et/ou à quelles conditions peut-il constituer un territoire de projet ?

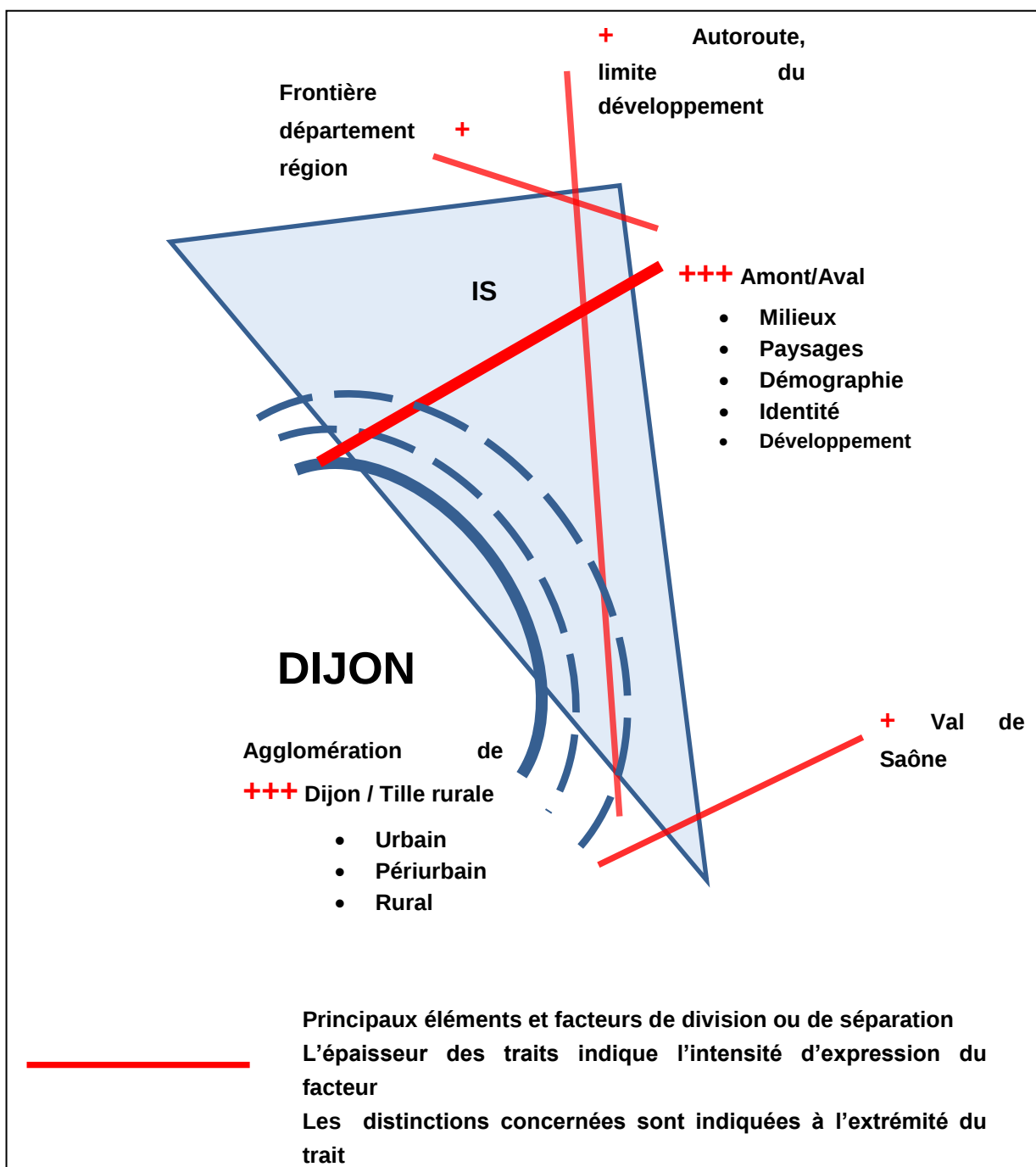
9.2 Le bassin versant de la Tille fait-il « territoire » ? Synthèse

Pour tenter de répondre à cette question, il est apparu opportun de nous intéresser au bassin versant en privilégiant 3 entrées complémentaires :

1. Les principaux éléments et facteurs contribuant à créer des séparations, des divisions sur le bassin versant ;
2. Les principaux éléments et facteurs contribuant à favoriser des rapprochements, des cohésions au sein du bassin versant ;
3. Les principaux éléments contribuant à favoriser des liens, des communications et des échanges.

Chacune de ces entrées est introduite par un schéma offrant une lecture synthétique des éléments et facteurs repérés, complété d'un commentaire.

9.2.1 Ce qui sépare : frontières et divisions sur le territoire de bassin de la Tille



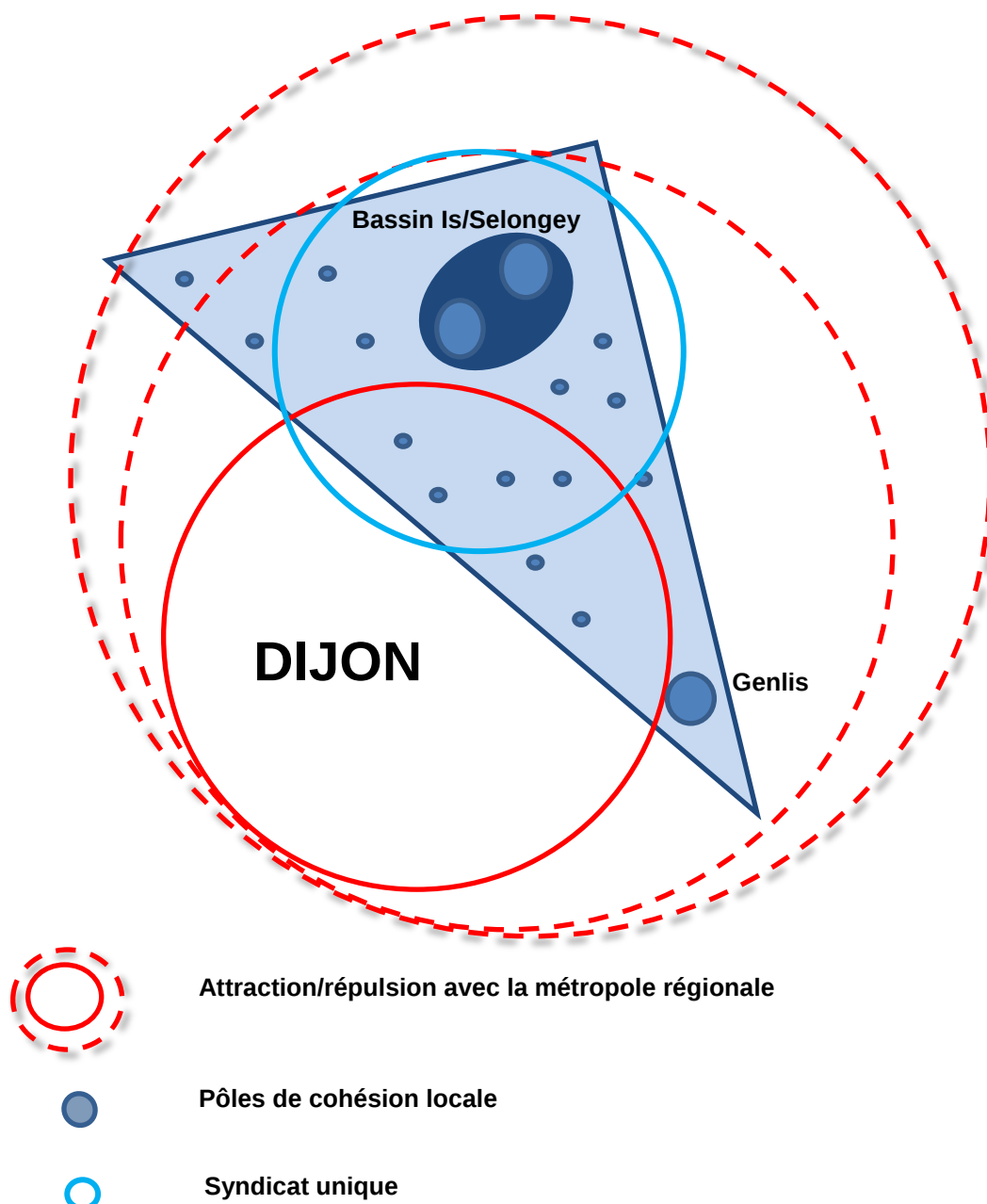
Le bassin versant de la Tille est caractérisé par la présence de deux facteurs créant des distinctions/séparations majeures en son sein avec :

- D'une part, une distinction amont/aval, liée notamment aux caractéristiques physiques du bassin versant (géologie, pédologie, paysages, cours d'eau), qui ont elles-mêmes déterminées des caractères distinctifs en matière de développement des activités (type d'agriculture notamment) de développement démographique et d'identité.
- D'autre part, une distinction liée à la confrontation entre les zones urbaines, de l'agglomération dijonnaise, et les zones rurales de la Tille, avec, entre les deux, des zones

péri-urbaines qui tendent actuellement à se développer sur les secteurs anciennement ruraux. Cette croissance péri-urbaine ne permet pas de tracer une limite précise entre ces zones, sachant que les habitants appréhendent cette limite de façon différente suivant leur origine et leur lieu de résidence. Une même commune périurbaine pourra être considérée comme essentiellement rurale par un résident d'origine urbaine et en passe de devenir urbaine par un habitant originaire de cette commune témoin des changements en cours. Sur la partie Sud de son tracé à proximité de l'agglomération dijonnaise, l'autoroute peut cependant constituer une limite à cette distinction rural/urbain, plusieurs acteurs considérant qu'elle constitue dans l'esprit des décideurs locaux la nouvelle frontière du développement de l'agglomération.

Les autres lignes de distinction n'interviennent pour leur part que sur les marges extrêmes Nord-est (limite de la zone d'attraction de la région de Langres en Haute Marne), et Sud-est (limite de la zone d'attraction du Val de Saône).

9.2.2 Ce qui rapproche : cohésions sur le territoire de bassin de la Tille



Le bassin versant de la Tille présente la particularité de disposer en son sein d'une multitude de micro-pôles de cohésion locale correspondant aux chefs-lieux des communes du bassin versant. Celui-ci ne comporte par ailleurs, que très peu d'habitats dispersés, notamment pour des motifs liés à l'eau (concentration autour d'accès à l'eau sur les zones calcaires de l'amont, éloignement des cours d'eau et des importantes plaines d'expansion associées à l'aval).

Il faut cependant souligner que l'importance du fait communal n'est pas nécessairement propice à la création de pôles de cohésion à un niveau supra (échelle intercommunale), comme en témoigne d'ailleurs la carte intercommunale relativement morcelée et reproduisant dans plusieurs cas des limites administratives cantonales. A cette échelle supra, le pôle formé autour du bassin d'Is/Tille et de Selongey dispose d'un poids et d'une attractivité certaine sur la partie amont du bassin versant, notamment sur les vallées situées plus en amont. A l'aval, le pôle constitué par Genlis joue également ce rôle dans une moindre mesure, étant donné l'absence de reliefs permettant de rejoindre aisément la métropole régionale. Enfin, un pôle de cohésion en lien direct avec la thématique eau a été récemment constitué avec la création du syndicat unique à l'amont du bassin versant. Celui-ci constitue du fait de son existence, une force locale dédiée à la ressource en eau.

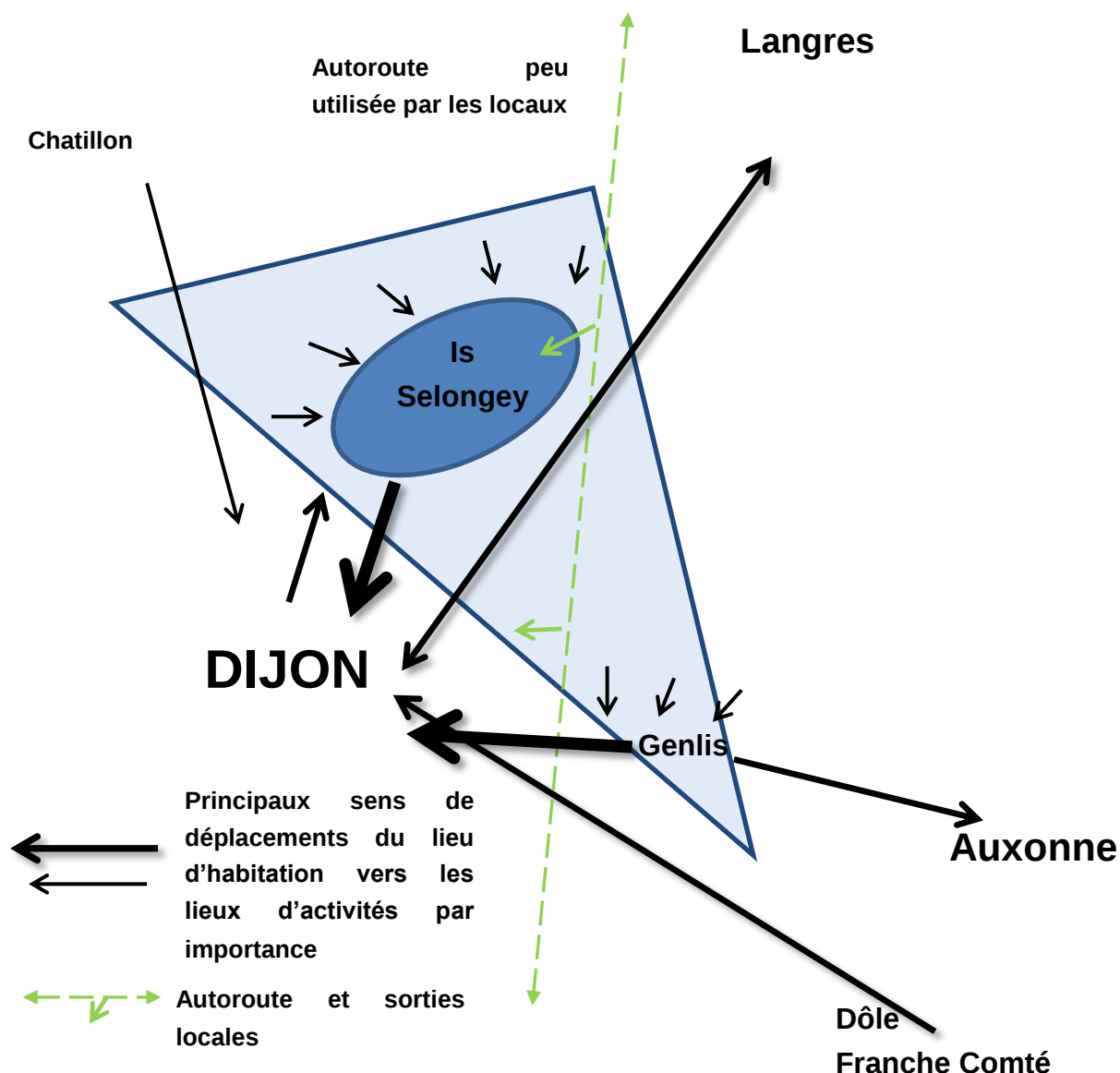
Mais c'est finalement la métropole dijonnaise qui constitue le principal pôle autour duquel le territoire se focalise sur deux niveaux antagonistes :

- Elle offre aux habitants du bassin versant un accès proche et généralisé à des ressources et des services, dont le territoire ne dispose pas (commerce, santé, formation, culture, emploi,...) tout en apparaissant concurrente des services de proximité du territoire (commerce, santé,...) et du maintien d'un lien social à l'échelle locale. A ce titre, elle impacte fortement l'ensemble du bassin versant.
- Elle a un impact important sur le développement démographique du territoire, à la fois parce que plusieurs communes importantes de l'Est de l'agglomération font partie intégrante du bassin versant et qu'elles contribuent au développement d'une corolle périurbaine de plus en plus importante. Ce phénomène devrait connaître des développements futurs, puisque cette partie du bassin de la Tille constitue la principale zone d'expansion potentielle de l'agglomération.

La puissance de l'impact de ce pôle sur le bassin versant provoque l'expression de phénomènes d'attraction/répulsion, que l'on peut résumer ainsi :

- Attraction sur le plan des pratiques et des usages en termes d'accès aux services offerts par la métropole régionale, renforcée par la création de zones commerciales et d'activités importantes à l'interface de l'agglomération des zones plus rurales ;
- Répulsion sur le plan des représentations, avec crainte de la part des acteurs les plus engagés de voir l'agglomération supplanter les problématiques et les dynamiques des zones plus rurales, notamment sur l'amont du bassin versant et plus globalement crainte des habitants de voir les zones rurales touchées par les problèmes spécifiques du monde urbain (perte lien social, difficulté d'intégration de nouvelles populations, incivilités, délinquance,...). Ce phénomène constitue d'ailleurs sans doute le principal facteur de cohésion, - en creux pourrait-on dire - au niveau des zones rurales du bassin versant.

9.2.3 Ce qui relie : Communication locale sur le territoire de bassin de la Tille



Les principaux axes de circulation, supports de déplacements, sur le bassin versant de la Tille s'inscrivent de façon radiale par rapport à l'agglomération dijonnaise, témoignant encore de l'impact de la puissance d'attraction de cette dernière. Cette configuration les amène à couper le sens amont/aval du réseau hydrographique formé par la Tille et ses affluents, hormis pour la partie amont du bassin versant et notamment l'amont d'Is sur Tille où les routes suivent effectivement les vallées au relief plus marqué. Le territoire est également traversé par des routes reliant la métropole régionale à des territoires et à des villes plus éloignés (Chatillon sur Seine au Nord-est, Langres et la Haute Marne au Nord-Ouest ; Auxonne et la Haute-Saône à l'Est ; Dôle et le Jura au Sud-est). L'autoroute, dont l'orientation nord sud, qui accompagne davantage l'axe du parcours médian et aval de la Tille et de la Norges, ne dispose pour sa part que d'un impact très limité car il reste très peu emprunté pour les déplacements locaux (prix péage, manque de sorties). In fine, suivre le cours de la Tille réclame soit d'emprunter un réseau de voies secondaires, soulignant la faiblesse des flux amont/aval... ou de passer par Dijon ou tout au moins le périphérique situé à l'est de l'agglomération.

9.3 Le bassin versant de la Tille fait-il « territoire » ? Analyses

9.3.1 *Un bassin versant qui ne fait pas territoire*

Cette série d'approches complémentaires permet de conclure que de nombreux facteurs s'opposent à ce que le bassin versant de la Tille constitue un territoire de projet, essentiellement en raison de l'opposition physique entre ses parties amont et aval. Face à ce premier constat, on réfutera sans doute que ce type de dichotomie physique existant entre amont et aval caractérise de nombreux bassins versants et ne les empêche pas pour autant d'accéder à un statut de territoire et d'envisager des projets communs, dont certains peuvent même témoigner d'une solidarité de bassin versant active.

Mais il est patent que sur ce bassin versant cette dichotomie se double d'une distinction correspondant quasiment aux mêmes limites entre une partie essentiellement rurale (amont) et une partie essentiellement urbaine et périurbaine (médiane et aval), qui la renforce. Ce phénomène joue sans doute de façon encore plus déterminante dans la difficulté de cet espace hydrographique à faire territoire. Les enjeux de développement de ces deux parties sont en effet très différents et tendent à s'opposer à différents niveaux. Les acteurs et populations de l'amont apparaissent ainsi jaloux de préserver l'identité et les prérogatives de leur territoire, face à l'attraction et la pression urbaines proches, appréhendées quasiment comme des menaces.

Certains peuvent également estimer que les relations à la métropole régionale peuvent constituer un « ciment en creux », en vue de résister au poids et à l'influence de l'agglomération dijonnaise. Mais ils omettent que l'agglomération n'est pas extérieure au bassin versant, occupant une partie non négligeable de ses franges Nord et Ouest. La crainte de la plupart des acteurs de l'amont de voir les problématiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques de cette partie urbaine et périurbaine de l'agglomération supplanter les questions concernant les parties rurales du bassin versant en témoigne amplement.

Dans ce cadre, vouloir à tout prix envisager le bassin versant de la Tille comme un territoire de projets paraît être une option contreproductive et l'énergie à lever les freins s'y opposant risque d'être dépensée sans résultat tangible à terme.

9.3.2 *Le bassin versant de la Tille peut-il cependant constituer un territoire de projet ?*

Ces différents constats doivent-ils cependant amener à abandonner tout espoir de voir se développer à l'échelle de ce bassin versant un projet cohérent concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ? Les difficultés à mobiliser ce bassin versant autour de telles démarches (Contrat de bassin et SAGE) témoignent en effet de sérieux obstacles en matière de fédération des acteurs locaux en présence. Cependant, les récentes avancées en la matière ne doivent pas être minimisées. Le bassin versant est en effet entré sur ce plan dans une dynamique incontestable et vertueuse, même si celle-ci résulte à la fois de pressions et d'appuis actifs apportés par des acteurs extra-locaux (services

de l'Etat, Agence de l'eau, EPTB SD,...), qui permettent d'échapper à un face-à-face entre acteurs de l'amont et de l'aval, qui risquerait de mener au statu quo.

La poursuite de cette dynamique réclame cependant de tenir compte de certaines précautions, parmi lesquelles :

- Démontrer la plus-value financière et technique dont peuvent bénéficier les acteurs en travaillant à cette échelle globale ;
- Veiller à ce que les problématiques de la partie amont, historiquement motrice de cette mobilisation, ne soient pas occultées par celles de la partie aval, sans doute plus cruciales et plus complexes à résoudre face à la pression des activités humaines en présence.
- Mettre en place un système de gouvernance permettant une représentation équilibrée des acteurs de l'amont et de l'aval. Ce qui réclame sans doute de ne pas surpondérer le facteur démographique dans la représentation des collectivités au sein des instances de gouvernance ;
- De façon plus générale, développer une approche globale du bassin versant démontrant la complémentarité entre espaces urbains, périurbains et ruraux, en matière d'attractivité et de développement durable de ces différentes parties du territoire, sans pour autant considérer exclusivement la partie rurale du bassin versant soit comme un arrière-pays, destiné à satisfaire la demande d'espaces de loisirs des citadins, soit comme un espace résidentiel permettant de desserrer la pression urbaine.

Enfin, si l'on réalise une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces que présentent le territoire au regard de l'atteinte du bon état écologique, il apparaît les éléments suivants :

Forces	Faiblesses
- Un syndicat unique à l'amont du territoire - Un rapport de la population aux milieux naturels supposé plus proche au Nord - Un Pays localisé à l'amont dynamique et représentatif du Nord du Bassin versant. - Des études et des démarches en cours sur la thématique eau	- Peu de collectivités fortement impliquées sur le sud du territoire du BV - Une multiplicité d'acteurs (Syndicats, communautés de communes) peu propice à une cohérence territoriale globale - Des acteurs au Sud qui regardent vers l'extérieur du territoire - Des enjeux quantitatifs et qualitatifs principalement localisé au Sud - Un patrimoine culturel peu enclin à une appropriation des enjeux « eau » - Une thématique « eau » rarement exploitée pour l'organisation d'événements culturels - Une population très hétérogène avec des priorités de confort et de cadre de vie très différentes qui ne peut faire l'objet d'un discours commun sur la ressource
Opportunités	Menaces
- Des projets fédérateurs de protection de l'environnement et de valorisation du cadre de vie à l'amont - Des efforts pour le regroupement des syndicats à l'aval - Une disparité de situations agricoles mobilisatrice d'efforts pour conserver une compétitivité → peut modifier positivement les impacts sur l'eau (quantité + qualité) - Un SDAGE qui prévoit la mise en œuvre de mesures sur l'ensemble du BV avec un effort plus important au Sud - Une évolution de l'offre agricole vers des cultures moins consommatrice en eau et des procédés plus respectueux de l'environnement (moulin bio) - Des efforts pour une valorisation touristique des milieux naturels (PDIPR...)	- Des craintes de perte de contrôle de l'aménagement du territoire des CC périphériques à l'agglomération dijonnaise - Une disparité de situations agricoles ne permettant pas d'avoir une stratégie globale - Des efforts principalement déployés pour lutter contre l'influence de Dijon - Une rurbanisation qui nécessite d'être contrôlée d'un point de vue ressource en eau

Cette analyse qui n'a pu être réalisée qu'en scindant le bassin versant en deux entités, insiste sur le caractère fragmenté de celui-ci. Aussi, même si le territoire poursuit un objectif de bon état commun aux deux entités, il semble inopportun d'appréhender celui-ci comme un tout dans l'ensemble des démarches permettant d'atteindre l'objectif visé. C'est donc un compromis entre la conservation d'une cohérence d'échelle sur l'ensemble du bassin versant et la prise en considération des spécificités propres aux parties amont et aval qui semble constituer une clé de réflexion possible. Cette réflexion ne peut toutefois se baser sur le portrait de territoire seul. Des éléments de compréhension additionnels sont proposés et s'attache à étudier 1) la gouvernance dans le territoire et de l'eau en particulier, 2) les usages de l'eau et leur représentation, 3) Les représentations des habitants du territoire et de l'eau et 4) la couverture médiatique de l'eau dans le *Bien public*. Ces différents éléments feront l'objet d'une synthèse intégrant des conclusions croisées et une mise en perspective stratégique pour des recommandations de gestion de l'eau sur le bassin.

Images de la page de garde

En haut, Carte de France, du bassin Rhône Méditerranée Corse et du bassin versant de la Tille,
Source : données cartographique de l'Agence de l'eau RMC.

Documents

Francis Aubert, Denis Lepicier, et al. La construction de territoires micro-régionaux et leur signification économique : le cas des « Pays » en France, 2005, 17 p.

Philippe Billet et Marguerite Boutelet, Suivis judiciaire et administratif des infractions aux arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau en Côte d'Or au cours de la période 2002-2005, 2010, 122 p.

CCI Dijon, Observatoire économique, mai 2008, 74 p.

Contrat de bassin Tille, "Lettre d'information du Contrat de bassin de la Tille et de ses affluents", La chronique de la Tille, n°2, Février 2010, 3 p.

Contrat de rivière Tille, "Lettre d'information du Contrat de rivière de la Tille et de ses affluents", La chronique du contrat de rivière Tille, n°1, Mars 2009, 2 p.

Direction Jeunesse et Territoire du conseil général Côte d'Or, Service du développement des communes, Schéma départemental de tourisme 2006-2011, 40 p.

Direction Régionale de l'Équipement Bourgogne, Atlas 2008 des transports en Bourgogne, 28 p.

DRIRE Bourgogne, Schéma départemental des carrières de Côte d'Or,

EPTB Saône Doubs, Dossier sommaire de candidature pour un Contrat de Rivière, Bassin versant de la Tille, Septembre 2007, 45 p.

EPTB Saône Doubs, Qualité des eaux du Bassin versant Tille, Septembre 2009, 113 p.

FEAGA, Un soutien par le FEAGA pour les territoires touchés par la restructuration de la filière sucre 2009-2011, 6 p.

INSEE, Portrait de territoire Tille, 2009, 38 p.

Julien PELLETIER, La Côte d'Or vu du Ciel, 2007

Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais, Document d'Orientations Générales, Novembre 2009, 128 p.

Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais, Projet d'Aménagement et de développement durable, Novembre 2009, 75 p.

Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais, Rapport de présentation, Novembre 2009, 227 p.

Emmanuelle Renaud-Hellier, Gestions de l'eau et du développement urbain dans l'espace dijonnais : quels mode d'intégration territoriale ?, Mars 2007, 17 p.

Josselin Scherr, La configuration économique des Pays : Etude de cas en Bourgogne, 2004, 105 p.

Sites Internet consultés

http://www-dam.cea.fr/statique/sitesDAM/vdc_valduc_chiffre.htm

<http://www.viamichelin.fr/>

<http://ddaf21.agriculture.gouv.fr/>

<http://www.haute-marne.pref.gouv.fr/articles/vous-etes-ici/parc-national/parc-national-h156.html>

<http://www.haute-marne.pref.gouv.fr/articles/vous-etes-ici/parc-national/parc-national-h156.html>

<http://ouiauparc-21-52.over-blog.com/>

<http://www.laurentine.net/la-maison-laurentine/arts-natures-forets/article/le-parc-national-de-foret-feuillue>

<http://www.cotedor.fr/cms/page4384.html>

<http://www.cotedor.fr/files/content/sites/cg21-2/files/conseilgeneral21/geolocalisation-cg21/geo-transports-deplacements/geo-images/amenagements-cyclables-cg21.jpg>

http://www.bouger-nature-en-bourgogne.com/CDT/domaine-de-la-ronde-de-lille.htm?id=ASCBOU0210000212&&type=sor&sstype=asc&site=nature&Langue=1&presentation=1&detail_fiche=&rechpays=&rechville=&HTMLPage=/loisirs/peche.htm

http://www.cotedor-tourisme.com/page.php?vil_court=&lg=fr&rub=10&typ=sor&sstyp=rap

Liste des personnes rencontrées juin 2010

Organisme	Interlocuteur	Fonction
Syndicat BV Tille amont	Didier REDOUTET	Président Comité de rivière
EPTB Saône Doubs	Audrey FLORES	Animatrice Contrat de rivière Tille
EPTB Saône Doubs	Julien MOREAU	Animateur SAGE Tille
EPTB Saône Doubs	Marc FORET	Directeur
Région Bourgogne	Antoine WEROCHOVSKI	Chargés de mission suivi BV
	Bruno LOIRE	
Département Côte d'Or	Laure MALTER	Chargée de mission suivi BV
	Larbi SAHNOUNE	Chef de service
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse	Laure GRANDI	Chargée d'intervention suivi BV
ONEMA	Laurent PERRIN	Technicien BV Tille
DREAL Bourgogne	Jean François GRAVIER	Chef cellule Politiques eau
	Philippe MARC	Service Eaux souterraines
DREAL Bourgogne	Yves LIOCHON	Chef de Groupe de Subdivisions de Côte d'Or
DDT Côte d'Or	Paul Henry DUPUY	Responsable bureau police de l'eau
	Jean Louis VECTEN	Technicien Police de l'eau
Préfecture Côte d'Or service relations collectivités	Marguerite MOINDROT	chef du bureau collectivité locale
Département Côte d'Or	Dominique YONG	Aménagement du territoire et relations avec les collectivités
Grand Dijon (SCOT)	Jean Patrick MASSON	Vice Président SCOT
Pays Seine et Tille	Pascal TROUVE	Animateur
Communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon	Nicolas GOLMARD	Chargé de projets et infrastructures
Consultant	Jean-Paul DAUBARD	Expert Développement local
AgroSup Dijon	Denis LEPICIER	Ingénieur de recherche
Dijon Céréales	Jean Luc VADOT	Environnement Responsable régional terrain
Chambre d'agriculture Cote d'or	Sophie HANESSE	Technicienne chargée du territoire de la Tille
Chambre d'agriculture Côte d'Or	Anne HERMANT	Responsable service environnement
CLAPEN Comité de Liaison des Associations de Protection de l'Environnement et de la Nature en Côte d'or	Alain LOMBERGET	Représentant CLAPEN au contrat de rivière